

ÉVOLUTION DU PLU_i PARTIEL DE GRANDANGOULEME - SITE SNPE / TROIS CHENES

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Vu sur l'aire d'étude © ETEN Environnement 2023

Décembre 2023

ETEN Environnement www.eten-environnement.com	
ETEN 40 SARLU au capital de 150 000€ - SIRET N°887 629 848 00011 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX 05.58.74.84.10 - 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com	ETEN 82 SARLU au capital de 85 000€ - SIRET N°887 682 771 00019 60 Rue des Fossés 82800 - NÈGREPELISSE 05.63.02.10.47 - 05.63.67.71.56 Email : environnement@eten-midi-pyrenees.com

REFERENCES DU DOSSIER

PROJET	ÉVOLUTION DU PLUI PARTIEL DE GRANDANGOULEME – SITE SNPE / TROIS CHENES		
MAITRE D’OUVRAGE	GrandAngoulême 25, bd Besson Bey 16 023 ANGOULEME Cédex  Contact : Mme Léonie RUEL 05 86 07 70 45 l.ruel@grandangouleme.fr		
PRESTATAIRE			
	ETEN Environnement Nouvelle-Aquitaine 49 rue Camille Claudel 40 990 SAINT-PAUL-LES-DAX Tél : 05 58 74 84 10 – Fax : 05 58 74 84 03 environnement@eten-aquitaine.com Coordinatrice de projet : Caroline LESPAGNOL		
ETUDE	Etat initial de l’environnement		
CODE INTERNE	NA_2023_CB004_D16		
DATE DE REMISE	Décembre 2023		
Auteurs de l’évaluation environnementale	Fonction dans la structure	Formation initiale	Rôle dans l’étude
CAROLINE LESPAGNOL	Coordinatrice de projet	Master 2 « Espace et milieux » - Université Paris Diderot – Paris (75)	Coordination de projet Rédaction et cartographie : Milieu physique / Risques majeurs / Patrimoine culturel
MATHILDE COULM	Coordinatrice de projet – Experte flore et zones humides	Master 2 « Gestion et Conservation de la Biodiversité » - Université de Bretagne Occidentale, Brest (29)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Habitats naturels / Flore / Zones humides
LEA PRATS	Coordinatrice de projet – Experte faune	Master 2 « Dynamique des Ecosystèmes aquatiques » - Université de Pau et des Pays de l’Adour -Anglet (64)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie : Faune
MARIE-ADELAÏDE VARIN	Chargée d’études stagiaire – Experte flore et zones humides	Master 1 « Gestion de l’environnement » - Université Paul Valéry, Montpellier (34)	Inventaires de terrain Flore
DELPHINE RANQUET	Coordinatrice de projet – Experte hydraulique	Diplôme d’ingénieur en Sciences et Technologies de l’Eau, Polytech’Monteppllier (34)	Inventaires de terrain, rédaction et cartographie zones humides pédologiques

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
PREAMBULE	7
A. METHODES UTILISEES POUR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	10
I. DEFINITION DES AIRES D'ETUDE RAPPROCHEE ET ELOIGNEE POUR QUALIFIER LES SENSIBILITES ENVIRONNEMENTALES	11
II. METHODE – MILIEU PHYSIQUE, QUALITE DE L'AIR ET DES EAUX : UN ETAT INITIAL FONDE SUR DES RECHERCHES BIBLIOGRAPHIQUES	13
III. METHODE – MILIEU NATUREL : UN ETAT INITIAL FONDE SUR DES INVESTIGATIONS SUR LE TERRAIN 14	14
III. 1. Campagne d'investigations de terrain	14
III. 2. Diagnostic des habitats naturels.....	15
III. 3. Diagnostic floristique	15
III. 4. Diagnostic « zones humides »	16
III. 5. Diagnostic faunistique	17
III. 6. Enjeux	22
III. 7. Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)	23
IV. LIMITES METHODOLOGIQUES ET DIFFICULTES RENCONTREES	24
B. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	25
I. ETAT INITIAL – CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET QUALITE DE L'AIR	26
I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités	26
I. 1. 1. Une aire d'étude nichée dans un méandre de la Charente.....	26
I. 1. 2. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau superficielle associée : « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » (FRFR332)	28
I. 1. 3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente	29
I. 2. Contexte hydrogéologique : situation et sensibilités	30
I. 2. 1. Masses d'eau souterraine	30
I. 2. 2. Etat et objectif de bon état des masses d'eau souterraine associées à la ZIP	31
I. 2. 3. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027	33
I. 3. Synthèse de l'état initial – Contexte hydrographique et qualité de l'air	34
II. ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS	36
II. 1. Les périmètres règlementaires et d'inventaires : un site Natura 2000 et une ZNIEFF bordant le site de la SNPE	36
II. 1. 1. Périmètres règlementaires : 3 sites Natura 2000 dans l'aire d'étude éloignée dont un bordant le site de la SNPE	36
II. 1. 2. Périmètres d'inventaires : 7 ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée dont une aire bordant le site de la SNPE	38
II. 2. Habitats naturels et anthropiques : une diversité importante de formations et d'enjeux	40
II. 2. 1. Occupation générale des sols	40
II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques : 47 formations identifiées	43
II. 2. 3. Habitat naturel d'intérêt communautaire	46
II. 3. Flore : un arbre remarquable et 33 espèces envahissantes	55
II. 3. 1. Analyse bibliographique	55
II. 3. 2. Inventaires de terrain	57
II. 4. Zones humides : 45,9 ha de zones humides floristiques et/ou pédologiques.....	67
II. 4. 1. Analyse bibliographique	67
II. 4. 2. Expertise de terrain	69
II. 5. Faune : un ancien site industriel riche en diversité	81
II. 5. 1. Synthèse bibliographique	81
II. 5. 2. Inventaires de terrain	83

II. 6. Trame verte et bleue : des boisements et un réseau hydrographique jouant un rôle de corridors écologiques.....	104
II. 6. 1. La trame verte et bleue régionale	105
II. 6. 2. Intégration des aires d'étude dans la trame verte et bleue locale : SCOT et PLUi-H	106
II. 6. 3. Trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée	107
II. 7. Synthèse de l'état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM).....	110
III. SYNTHÈSE DE L'ETAT INITIAL : HIERARCHISATION DES SENSIBILITES ET PRECONISATIONS ASSOCIEES.....	113
BIBLIOGRAPHIE	115
GLOSSAIRE	117
ANNEXES.....	118
I. ANNEXE 1 : LISTE DES ESPECES VEGETALES IDENTIFIEES LORS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN EN 2023	119
II. ANNEXE 2 : ARRETE PREFECTORAL RELATIF A LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE (<i>AMBROSIA ARTEMISIIFOLIA</i>) ET PRESCRIVANT SA DESTRUCTION OBLIGATOIRE DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	130
III. ANNEXE 3 : LISTE DES ESPECES FAUNISTIQUES IDENTIFIEES LORS DES PROSPECTIONS DE TERRAIN EN 2023	134

TABLE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation générale du site de la SNPE	9
Carte 2 : ZIP et aires d'étude rapprochée et éloignée	12
Carte 3 : Secteurs d'investigations de la faune	21
Carte 4 : Contexte hydrographique	27
Carte 5 : Périmètres règlementaires liés au patrimoine naturel	37
Carte 6 : Périmètres d'inventaires liés au patrimoine naturel	39
Carte 7 : Occupation des sols	42
Carte 8 : Habitats naturels et anthropiques	48
Carte 9 : Habitats naturels d'intérêt communautaire	50
Carte 10 : Habitats naturels et anthropiques (Boisements, bosquets, fourrés / ronciers, haies et alignement d'arbres)	51
Carte 11 : Habitats naturels et anthropiques (prairies, friches, espaces verts et zones urbanisées)	52
Carte 12 : Habitats naturels et anthropiques (Milieux aquatiques et milieux humides ouverts)	53
Carte 13 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques	54
Carte 14 : Flore protégée issue des données de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - www.obv-na.fr), extraction du 03/05/2023	56
Carte 15 : Arbre remarquable	59
Carte 16 : Localisation de la flore exotique envahissante	64
Carte 17 : Flore exotique envahissante (stations linéaires et ponctuelles)	65
Carte 18 : Flore exotique envahissante (station surfaciques)	66
Carte 19 : Zones humides effectives de l'Agence de l'eau Adour-Garonne	68
Carte 20 : Zones humides floristiques	72
Carte 21 : Zones humides pédologiques	79
Carte 22 : Zones humides	80
Carte 23 : Points de contacts avec les oiseaux patrimoniaux et habitats associés	86
Carte 24 : Points de contacts avec les reptiles et amphibiens patrimoniaux et habitats associés	94
Carte 25 : Points de contacts avec les reptiles et amphibiens patrimoniaux et habitats associés	98
Carte 26 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune	103
Carte 27 : Carte de synthèse enjeux environnementaux du PLUi partiel du GrandAngoulême	107
Carte 28 : Synthèse des enjeux écologiques du milieu naturel	112

TABLEAUX

Tableau 1 : Définition de la ZIP et des aires d'étude	11
Tableau 2 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu physique	13
Tableau 3 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés	14
Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain	18
Tableau 5 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu naturel	23
Tableau 6 : Contexte hydrographique et qualité de l'air : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)	34
Tableau 7 : Formations d'habitats naturels et anthropiques identifiées au sein de l'aire d'étude	44
Tableau 8 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans 4 mailles de 1 km x 1 km couvrant l'aire d'étude rapprochée - Sources : OBV-NA, consultée le 25/04/2023 et extraction du 03/05/2023	55
Tableau 9 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude	60
Tableau 10 : Formations d'habitats naturels caractéristiques des zones humides	69
Tableau 11 : Liste des formations cotées « Pro parte » dans l'aire d'étude	70
Tableau 12 : Caractéristiques des sondages pédologiques réalisés dans la zone d'implantation potentielle	77
Tableau 13 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans les aires d'étude (bases de données consultées en mars 2023)	81
Tableau 14 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l'aire d'étude	99
Tableau 15 : Synthèse de l'état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »	110
Tableau 16 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées	113

FIGURES

Figure 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie	16
Figure 2 : Occupation du sol de l'aire d'étude (ETEN Environnement, 2023)	40
Figure 3 : Légende des habitats naturels et anthropiques	49
Figure 4 : Zones humides potentielles mises à disposition par la DDT16 (consulté le 03/05/2023)	67
Figure 5 : Profil 1, sondage S4	73

Figure 6 : Profil 2, sondage S19	74
Figure 7 : Profil 3, sondage 15	75
Figure 8 : Profil 4, sondage 27	75
Figure 9 : Profil 5, sondage 26	76
Figure 10 : Profil 6, sondage 28	77
Figure 11 : Points de contacts avec les mammifères patrimoniaux et habitats associés	91
Figure 12 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB).....	104
Figure 13 : Aire d'étude vis-à-vis de la trame verte et bleue (Source : <i>SRCE Poitou-Charentes annulé</i>)	105
Figure 14 : Carte de synthèse des corridors écologiques (Source : SCOT, 2013).....	106

Préambule

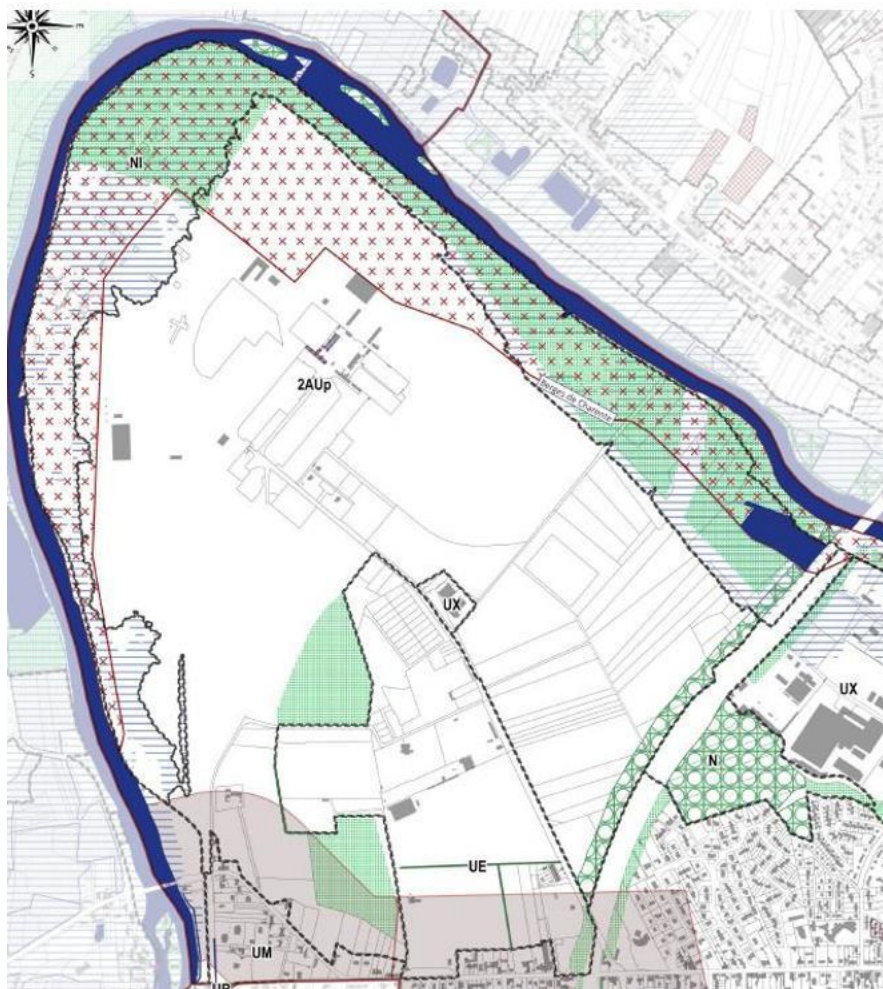
ETEN Environnement a été mandaté par le GrandAngoulême pour réaliser un état initial de l'environnement sur le site de la SNPE, sur la commune d'Angoulême.

Le site de la SNPE constitue une **friche urbaine de 177 ha** qui s'inscrit dans un grand quartier Ouest d'Angoulême en limite de Fléac et de Saint-Yrieix. Il s'agit du site des trois Chènes et de l'ancienne Poudrerie appartenant à la Société Nationale des Poudres et des Explosifs (SNPE).

L'ancien site industriel de la SNPE a fait l'objet d'une réhabilitation avec la réalisation de travaux de dépollution et de démantèlement de la majeure partie des bâtiments existants. Les principales opérations de dépollution ont duré 15 ans et se sont achevées fin 2020. Il ne reste plus qu'à dépolluer l'emprise du four qui a traité les terres, four qui fera l'objet d'un démantèlement après sa vente.

Dans le PLUi approuvé en décembre 2019, le site de la SNPE est classé :

- sur les 45 hectares du méandre de la Charente en zone naturelle NI ;
- en secteur de projet 2 AUp et UE pour le reste soit 132 ha.

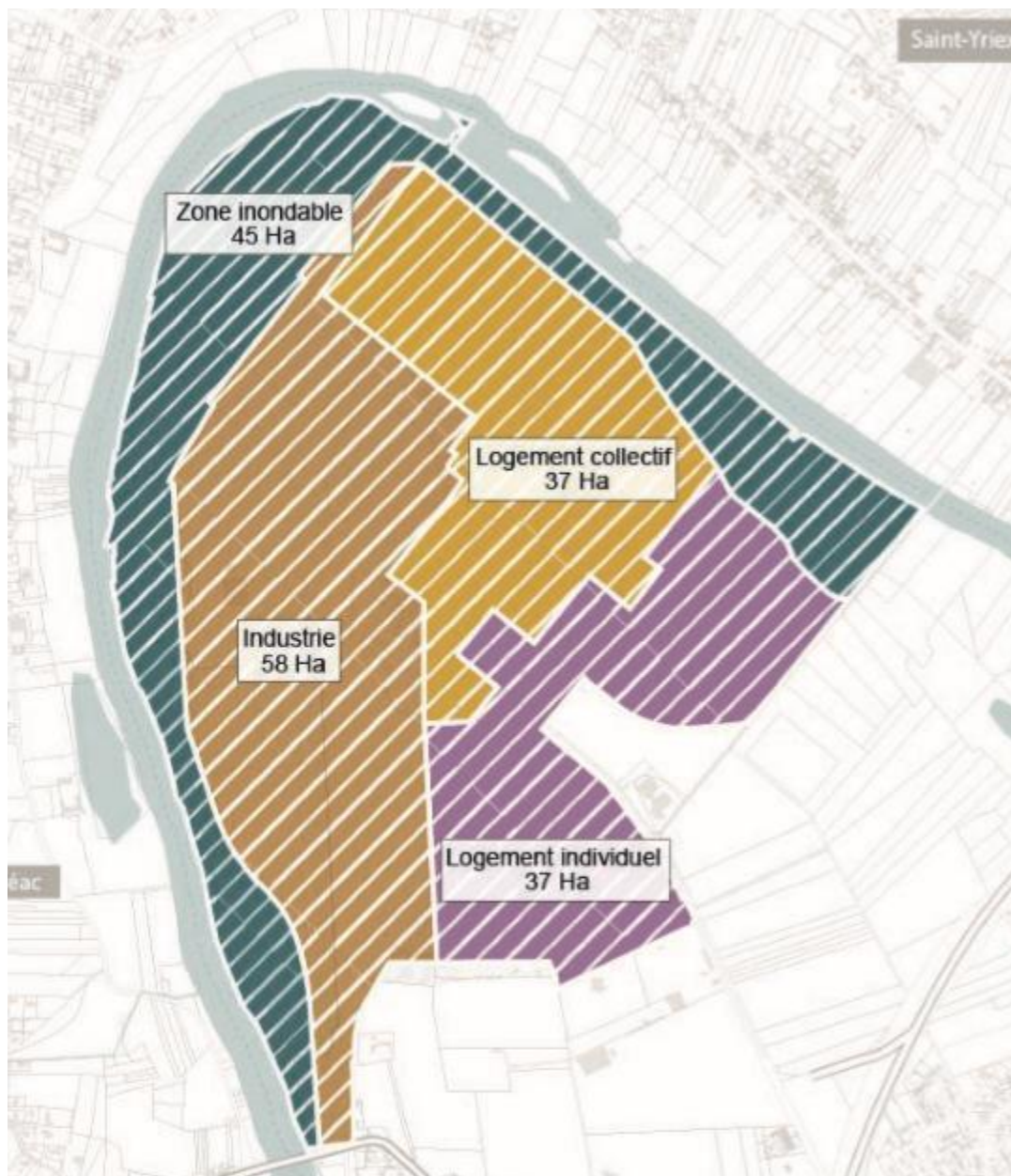


Extrait du zonage du PLUi partiel GrandAngoulême

La zone naturelle le demeurera et il est seulement envisagé, que les parties qui peuvent l'être soient ouvertes au public afin que ce dernier puisse découvrir les espaces considérés.

Le département a lancé une démarche d'acquisition des 45 hectares dans le cadre de ses espaces naturels sensibles.

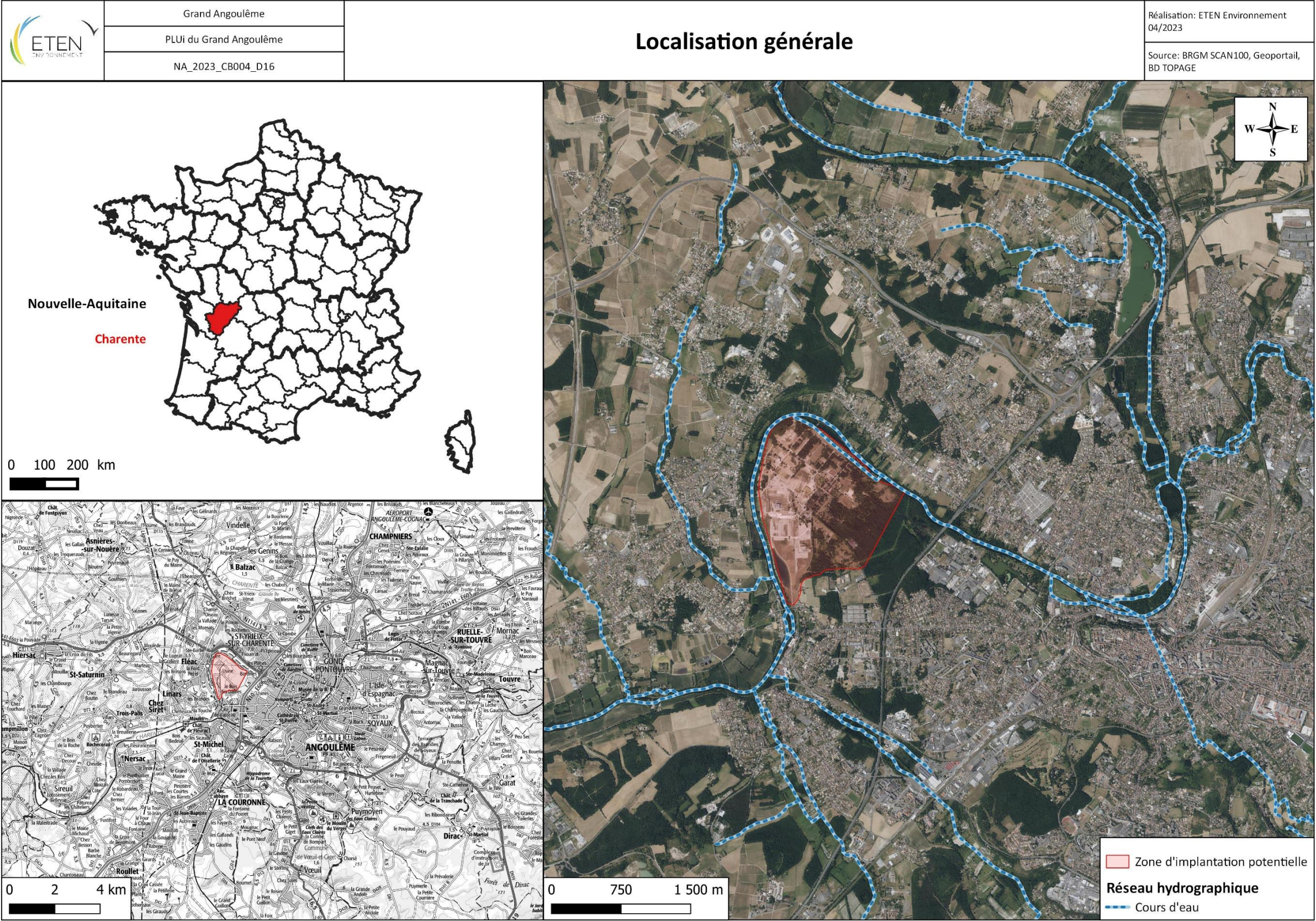
Le devenir de cette friche stratégique passera par une évolution du PLUi pour ouvrir à l'urbanisation les parties de la zone 2Aup qui pourront l'être. Comme cela est détaillé ci-dessous, 80,8ha parmi le foncier classé en zone 2 AUP sont susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation.



A ce stade, un projet est à l'étude sur le site : une unité de valorisation énergétique (UVE) sur 6ha, à partir des ordures ménagères collectées sur l'agglomération, mais aussi dans d'autres parties du département et de la région.

» **Ce qu'il est important de retenir :**

ETEN Environnement a été mandaté pour réaliser un état initial de l'environnement sur le site de la SNPE ; cet état initial constituant un outil d'aide à la décision pour les futurs projets et nourrira la future évaluation environnementale de l'évolution du PLUi à lancer.



Carte 1 : Localisation générale du site de la SNPE

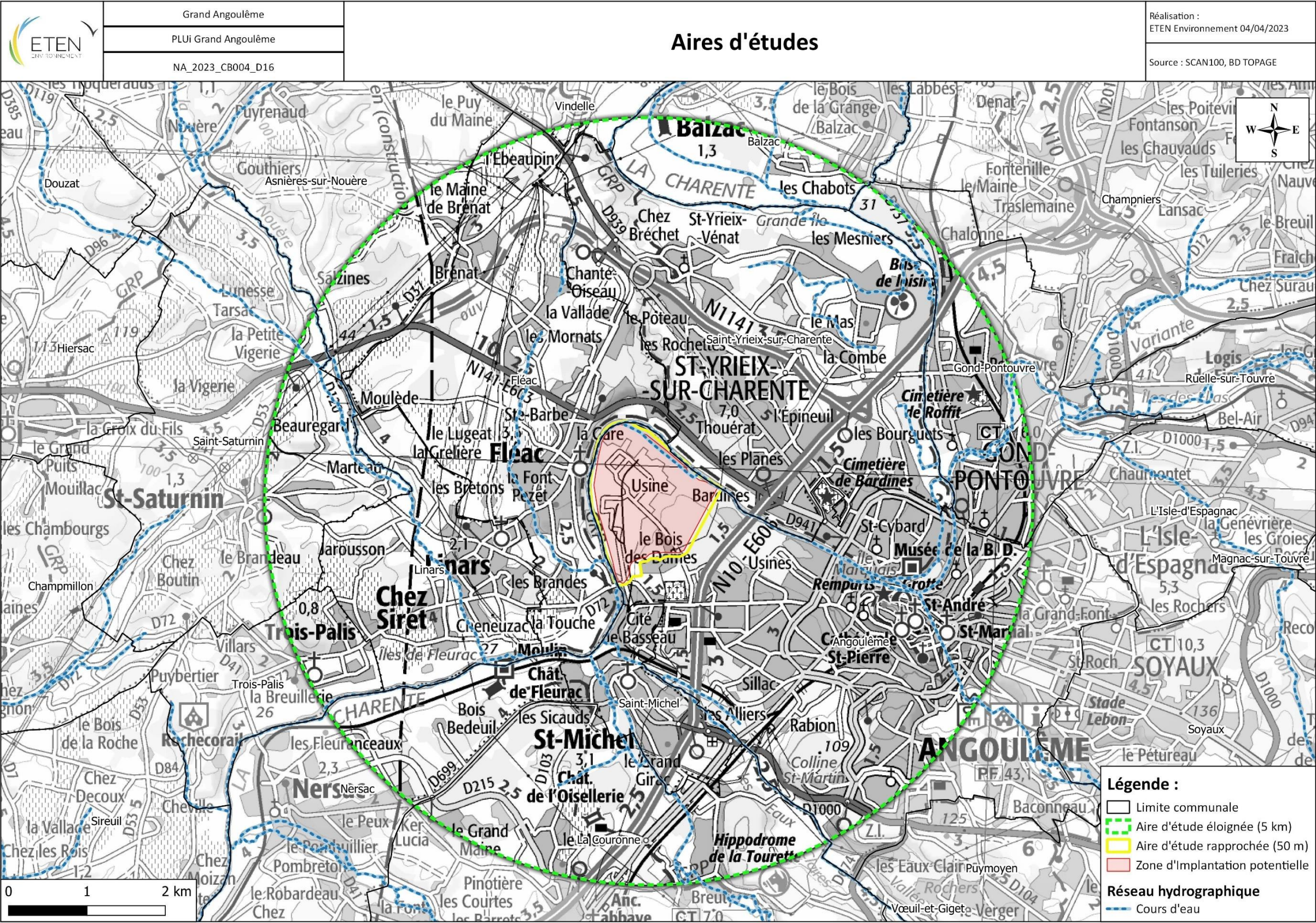
A. METHODES UTILISEES POUR L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. Définition des aires d'étude rapprochée et éloignée pour qualifier les sensibilités environnementales

Les aires d'étude définies pour qualifier les sensibilités environnementales du projet sont décrites dans le tableau ci-dessous et cartographiées page suivante.

Tableau 1 : Définition de la ZIP et des aires d'étude

Aires d'étude	Définition	Commentaires	Surface correspondante
Zone d'implantation Potentielle (ZIP)	La zone d'implantation potentielle se limite à la zone du projet transmise par le maître d'ouvrage lors du lancement de l'étude.	Il s'agit de l'emprise du site de la SNPE, tel que défini précédemment.	Environ 177 ha
Aire d'étude ou aire d'étude rapprochée	L'aire d'étude ou aire d'étude rapprochée intègre la ZIP et les milieux attenants . Elle est définie en fonction du contexte environnemental du site et des enjeux environnants pressentis. Ici, il s'agit d'une zone tampon de 50 mètres aux abords de la ZIP.	Il s'agit de l'aire d'étude utilisée pour l'état initial du milieu naturel. C'est sur cette aire d'étude qu'ont ainsi été réalisées les expertises écologiques : faune / flore / zones humides.	Environ 215 ha
Aire d'étude éloignée	L'aire d'étude éloignée correspondant à un rayon de 5 km aux abords de la ZIP .	L'aire d'étude éloignée a été définie pour l'analyse des composantes du territoire qui nécessitent de « prendre de la hauteur ». Il s'agit notamment de l'aire d'étude choisie pour analyser le contexte écologique (périmètres réglementaires / d'inventaires) et les fonctionnalités écologiques (Trame verte et bleue).	75 km ²



Carte 2 : ZIP et aires d'étude rapprochée et éloignée

II. Méthode – Milieu physique, qualité de l'air et des eaux : un état initial fondé sur des recherches bibliographiques

L'état initial sommaire du milieu physique, de la qualité de l'air et des eaux est fondé sur des recherches bibliographiques. Les sources utilisées sont indiquées dans les chapitres correspondants. Pour chaque volet concerné, une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) a été réalisée. Cette synthèse est sous forme de tableau. Les tableaux qui suivent permettent de comprendre l'analyse des AFOM pour chaque volet.

Tableau 2 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu physique

Situation actuelle		Tendances au fil d'eau	
+	Atout	↗	La situation actuelle va s'accroître
		=	Pas de modification majeure prévue
		↘	La situation actuelle va ralentir ou s'inverser
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude			
« Quelle que soit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. »			
(Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)			
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude		
Fort	Présence de cours d'eau / plans d'eau faisant l'objet d'objectifs de qualité et zonages réglementaires dans le cadre du SDAGE Topographie globalement très marquée / accidentée Site d'implantation soumis au changement climatique		
Modéré	Présence de ressource en eaux souterraines abondante		
Faible	Topographie globalement plane		
Nul	Aucun enjeu à l'échelle de l'aire d'étude		

III. Méthode – Milieu naturel : un état initial fondé sur des investigations sur le terrain

Le but a été de caractériser l'aire d'étude rapprochée d'un point de vue écologique : ses grandes composantes, sa diversité et richesse biologique, et ses potentialités d'expression de cette richesse. Il s'agit donc d'apprécier globalement la valeur écologique du site, l'évolution naturelle du milieu et les tendances pouvant influencer sur cette évolution.

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain sur 4 saisons ainsi que par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

III. 1. Campagne d'investigations de terrain

Les investigations de terrain ont été réalisées de mai à septembre 2023.

Tableau 3 : Dates d'inventaires et thèmes expertisés

	Date	Expert(s)	Thème expertisé	Météo	Remarques
Faune	27 au 29/03/2023	L. PRATS	Reptiles, Oiseaux, Insectes, Mammifères, chiroptères	Couverture nuageuse : 75-100% Vent : 1 Pluie : Absence de pluie Température (°C) : 16°C C	Diurne avec contrôle des caves
	28/03/2023 et 29/03/2023		Amphibiens	Couverture nuageuse : 0-10% Vent : 0 Pluie : Absence de pluie Température (°C) : 14°C	Nocturnes spécifiques amphibiens
	Du 09 au 11/05/2023		Reptiles, Oiseaux, Insectes, Mammifères, chiroptères	Couverture nuageuse : 50-75% Vent : 3 Pluie : Averses Température (°C) : 17 à 22°C	Diurne avec contrôle des caves
	Du 19 au 21/06/2023		Reptiles, Oiseaux, Insectes, Mammifères, chiroptères	Couverture nuageuse : 50-75% Vent : 1 Pluie : Orage et pluie Température (°C) : 21 à 33°C	Diurne avec contrôle des bâtiments
	Du 17 au 29/07/2023		Reptiles, Oiseaux, Insectes, Mammifères, chiroptères	Couverture nuageuse : 50-75% Vent : 0 Pluie : Absence Température (°C) : 23 à 35°C	Diurne + nocturne chiroptères (sortie de gîte) Pose de 4 SMBAT et 3 pièges photos
	Du 04 au 06/09/2023		Reptiles, Oiseaux, Insectes, Mammifères, chiroptères	Couverture nuageuse : 0-100% Vent : 2 Pluie : Absence Température (°C) : 32 à 38°C	Diurne Pose de 4 SMBAT et 3 pièges photos
Zones humides	9 au 11/05/2023	D. RANQUET	Pédologie (zones humides)	Couverture nuageuse : 50-75% Vent : 3 Pluie : Averses Température (°C) : 17 à 22°C	/
Habitats naturels Flore	27 au 30 /03/2023	M. COULM	Habitats naturels, flore	Ciel couvert, vent faible 2 à 20°C	/
	23 au 25/05/2023	M. COULM	Habitats naturels, flore	Ciel couvert, vent faible 17 à 26°C	/
	18 au 21/07/2023	M-A. VARIN	Habitats naturels, flore	Ensoleillé vent faible 23 à 35°C	/
	04 au 06/09/2023	M. COULM	Habitats naturels, flore	Ensoleillé vent faible 32 à 37°C	/

III. 2. Diagnostic des habitats naturels

L'étude a été effectuée à partir d'investigations de terrain ainsi que par l'analyse des données bibliographiques disponibles.

➤ Typologie des habitats

Les conditions physiques (climat) et édaphiques (sol) des milieux naturels conditionnent le développement d'ensembles d'espèces végétales adaptées à ces conditions. De l'étude et de la comparaison de ces ensembles est né le concept **d'association végétale**, concept de base de la phytosociologie (étymologiquement science des associations végétales).

Les communautés végétales ont été analysées selon la **méthode phytosociologique sigmatiste** (BRAUN-BLANQUET, 1964 ; GUINOCHET, 1973) et identifiées par références aux connaissances phytosociologiques actuelles. Les différents milieux, ou **habitats**, ont été répertoriés selon leur typologie phytosociologique simplifiée puis identifiés aux typologies EUNIS et CORINE Biotopes et au Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne (Version EUR 28), document de référence de l'Union Européenne dans le cadre du programme Natura 2000. Le cas échéant ont été précisés pour chaque type d'habitat, le code EUNIS et Corine (2^{ème} niveau hiérarchique des typologies) et le Code Natura 2000 correspondants, faisant référence aux documents précités.

Pour chaque type d'habitat naturel, ont été indiquées les **espèces caractéristiques et/ou remarquables** (surtout du point de vue patrimonial) ainsi que leurs principaux caractères écologiques.

➤ Cartographie des habitats

Après identification et délimitation sur le terrain, les individus des différents habitats naturels et anthropiques identifiés ont été **représentés cartographiquement** par report sur le fond topographique de la zone d'étude à l'aide du logiciel QGIS. Les couleurs correspondant à chaque type d'habitat ont été choisies, dans la mesure du possible, en fonction de leur connotation écologique.

Les habitats ponctuels ont systématiquement été **pointés au GPS** (précision : 5m).

Toutes les données ont été intégrées dans un Système d'Informations Géographiques (SIG).

III. 3. Diagnostic floristique

La liste des espèces végétales identifiées sur le terrain a été établie. L'exhaustivité est souvent difficile à obtenir, une attention particulière a donc été portée sur les espèces végétales indicatrices, remarquables et envahissantes.

Les espèces végétales remarquables sont les espèces inscrites :

- à la « **Directive Habitat** » ;
- à la **liste des espèces protégées** au niveau national, régional et départemental ;
- dans le **Livre Rouge de la flore menacée** de France (OLIVIER & *al.* 1995) Tome 1 : espèces prioritaires et Tome 2 : espèces à surveiller (liste provisoire).

La liste des **espèces végétales envahissantes** se base sur la classification proposée par Muller (2004) et sur la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de la région Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, 2021).

Pour la nomenclature botanique, les noms scientifiques utilisés correspondent aux noms valides listés dans le **référentiel taxonomique national TAXREF**, dans sa version 15. Les espèces végétales d'intérêt patrimonial ont systématiquement été pointées au GPS (précision 5 m), avec estimation de l'effectif de l'espèce pour chaque point, d'après l'échelle suivante :

A < 25 individus 25 < **B** < 100 individus 100 < **C** < 1 000 individus **D** > 1 000 individus

III. 4. Diagnostic « zones humides »

L'expertise des zones humides réalisée s'appuie sur la méthode définie dans l'**arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. Cet arrêté précise les deux critères permettant d'identifier les zones humides :

- Via la végétation : critère **floristique** ;
- Via la nature du sol : critère **pédologique**.

En premier lieu, une **analyse bibliographique** a été menée afin de relever la présence de zones humides identifiées à l'issue d'inventaires précédents, notamment via la consultation de la base de données de l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Une analyse de données historiques du site a ensuite conduit à la réalisation d'une cartographie spécifique, permettant de délimiter les secteurs ayant fait l'objet de lourds travaux de terrassements et remblais, sur lesquels une expertise pédologique n'aurait pas eu de sens. Aucun sondage n'a ainsi été réalisé sur les secteurs préalablement identifiés comme remblayés.

Les inventaires de terrain ont ensuite été réalisés **selon les deux critères de détermination**.

Les zones humides ont ainsi tout d'abord été identifiées par la présence d'**habitats caractéristiques des zones humides** (habitats caractéristiques listés en annexe IIB de l'arrêté du 24 juin 2008) ou par la présence **d'au moins 50 % d'espèces dominantes caractéristiques des zones humides** (espèces caractéristiques listées en annexe IIA de l'arrêté du 24 juin 2008). Dans le second cas, l'analyse des espèces dominantes a été réalisée au moyen d'un relevé phytosociologique.

Les zones humides ont ensuite été complétées au moyen de sondages pédologiques, visant à rechercher des **traces d'hydromorphie** et/ou des **sols caractéristiques des zones humides** (sols caractéristiques listés en annexe 1 de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009). Les sondages pédologiques ont été réalisés à la tarière manuelle jusqu'à une profondeur maximale de 1,2 m puis identifiés à des « profils types » de sol. Ces profils ont ensuite été rattachés si possible aux **classes de sol du GEPPA** (voir Figure 1) auxquelles fait référence l'arrêté.

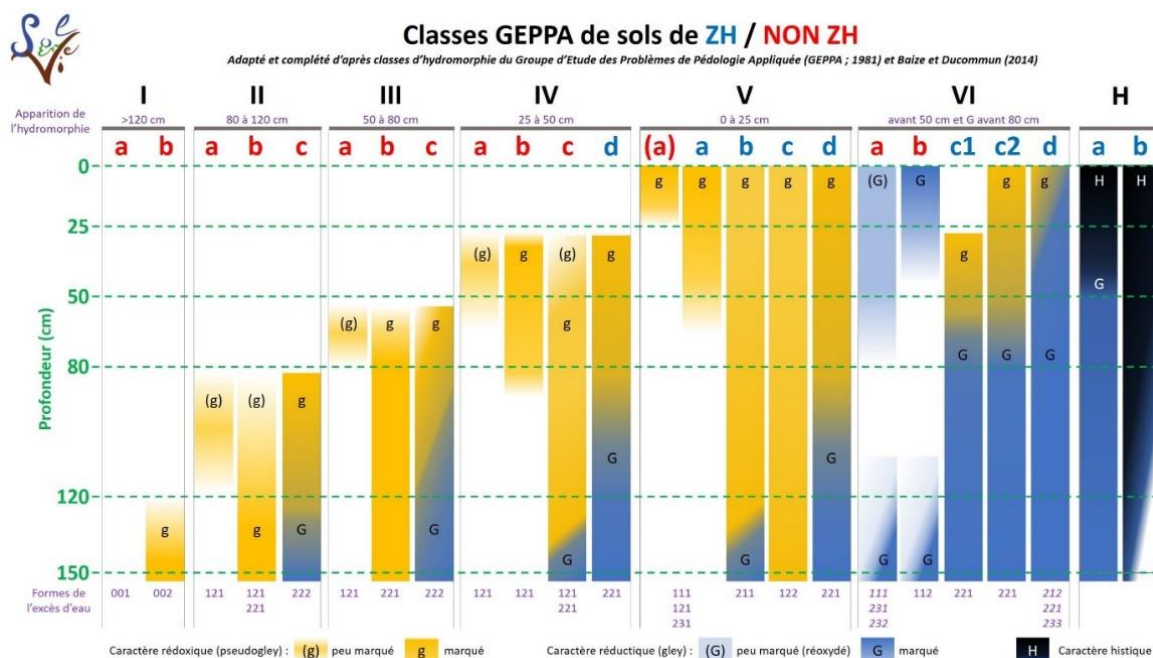


Figure 1 : Classes d'hydromorphie du GEPPA – Solenvie

L'analyse des zones humides a été effectuée conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi sont considérées comme des zones humides effectives les zones présentant le critère floristique **ET/OU** pédologique.

La délimitation cartographique de la zone humide est issue du croisement de différentes données provenant de différentes sources : les sondages réalisés par ETEN Environnement, l'altimétrie du site mise à disposition par l'IGN et la carte géologique de France au 1/50000^{ème} mise à disposition par le BRGM. Il a de plus été considéré une bande tampon de 10m autour des installations anthropiques (bâtiments et voiries) afin de tenir compte de leur influence sur les sondages (notamment des phénomènes de ruissellement et drainage qui ne permettent pas l'expression d'une zone humide pédologique sans biais).

III. 5. Diagnostic faunistique

L'évaluation de la sensibilité de la faune s'est appuyée sur les statuts de protection (espèces classées en Annexe II ou IV de la Directive Habitats, espèces protégées), sur les statuts de rareté régionaux, nationaux et internationaux. Pour les groupes dont les statuts régionaux ne sont pas encore définis d'une manière précise nous nous sommes appuyés sur différentes publications récentes et sur nos connaissances personnelles de la région.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi par collecte d'informations (bibliographie, consultations) ainsi qu'un inventaire en période de reproduction et migration postnuptiale (juin à juillet 2023).

➤ Oiseaux

Le suivi des espèces d'oiseaux a été réalisé par 2 méthodes :

- La méthode de l'indice ponctuel d'abondance (IPA) :

La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance a été élaborée et décrite par Blondel, Ferry et Frochot en 1970. Cette méthode consiste à noter l'ensemble des oiseaux observés et/ou entendus durant 20 minutes à partir d'un point fixe du territoire. Tous les contacts auditifs ou visuels avec les oiseaux sont notés sans limitation de distance. Ils sont reportés sur une fiche prévue à cet effet à l'aide d'une codification permettant de différencier tous les individus et le type de contact (chant, cris, mâle, femelle, couple...). A la fin de chaque session de dénombrement, le nombre d'espèces et d'individus est totalisé en nombre de couples.

Cette méthode de dénombrement permet d'obtenir :

- le nombre d'espèces noté sur le point, ainsi que l'identité des différentes espèces ;
- l'Indice Ponctuel d'Abondance de chacune des espèces présentes.

Les sessions de dénombrement sont réalisées strictement aux mêmes emplacements, qui ont été préalablement repéré cartographiquement à l'aide de GPS. Ces points d'écoute sont distants de 300 m afin d'éviter les doubles comptages et répartis de manière à couvrir l'ensemble de l'aire d'étude.

Au total, 11 points d'écoute de 20 mn ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude. Les écoutes ont été réalisées entre 6h et 10h du matin, ce qui correspond aux heures d'activité maximale de l'avifaune.

- La méthode de l'observation des jeunes à l'envol :

Afin de compléter ces écoutes, des parcours ont été réalisés sur l'ensemble de l'aire d'étude afin d'avoir une vision aussi exhaustive que possible des espèces présentes et des habitats favorables. Les sites potentiels de nidification ont été prospectés : recherche de nids dans les arbres, d'indices de

reproduction (nourrissage des jeunes, ...). Pour chaque espèce, la nidification a été consignée selon plusieurs critères présentés page suivante.

Tableau 4 : Niveaux de certitude de reproduction en fonction des comportements observés sur le terrain

Source : Atlas des oiseaux nicheurs d'Aquitaine, LPO Aquitaine, Delachaux et Niestlé

Nidification possible
Présence dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Mâle chanteur présent dans un habitat favorable à la nidification durant la période de reproduction
Nidification probable
Couple présent dans un habitat favorable à la nidification durant sa période de reproduction
Comportement territorial (chant, querelles avec des voisins...) observé sur un même territoire deux fois indépendamment l'une de l'autre
Comportement nuptial : parades, copulation, offrandes
Visite d'un site de nidification probable (distinct d'un site de repos)
Cri d'alarme ou tout autre comportement agité indiquant la présence d'un nid ou de jeunes aux alentours
Preuve physiologique : plaque incubatrice très vascularisée ou œuf présent dans l'oviducte (observation uniquement si oiseau en main)
Transport de matériel ou construction d'un nid, forage d'une cavité (pics)
Nidification certaine
Oiseau simulant une blessure ou détournant l'attention (tels les canards, gallinacés, limicoles, etc.)
Nid vide ayant été utilisé ou coquilles d'œufs de la présente saison
Jeunes en duvet ou jeunes venant de quitter le nid et incapables de soutenir le vol sur de longues distances
Adulte gagnant, occupant ou quittant le site d'un nid, comportement révélateur d'un nid occupé dont le contenu ne peut être vérifié (trop haut dans une cavité)
Adulte transportant un sac fécal
Adulte transportant de la nourriture pour les jeunes durant la période de reproduction
Coquilles d'œufs éclos
Nid vu avec adulte couvant
Nid contenant des œufs ou des jeunes (vus ou entendus)

Ce protocole a été répété sur chaque passage.

➤ Mammifères

L'expertise mammalogique a consisté en une recherche appliquée des indices de présence témoignant de la présence de mammifères fréquentant le site d'étude. Les empreintes relevées sur site ont directement été déterminées in situ pour les plus facilement identifiables (Blaireau, Renard, ...). En cas de doutes ou d'indices de petite taille (mésafaune), la trace a été photographiée sur le terrain puis analysée au bureau à l'aide de guides spécifiques.

En supplément 6 pièges photos ont été placés sur l'aire d'étude.

➤ Chiroptères

Plusieurs habitats sont favorables au gîte des chiroptères dans l'aire d'étude (bâtiments et boisements). Plusieurs expertises spécifiques ont donc été réalisées sur ce groupe sur ce groupe.

L'expertise a consisté en un état des lieux des espèces présentes et potentiellement présentes. Le diagnostic a été établi essentiellement par collecte d'informations (bibliographie), à travers une campagne d'enregistrement d'ultrasons passives et actives sur l'ensemble du site d'implantation du projet.

L'expertise nocturne à consister en la réalisation de 2 points d'écoutes avec microphone à ultrasons M500-384 USB aux abords du bâtiment afin de détecter des sorties de gîte ou l'activité aux abords.

En complément, des enregistreurs à ultrasons de type SM4bat ont été posés en 4 points chacun sur une nuit complète et deux saisons (juillet et septembre) situés dans des habitats favorables aux chiroptères.

Un effort de prospection diurne a également été porté sur la recherche de gîte pour ces espèces (bâtiments désaffectés notamment).

Pour la recherche de potentiels gîtes, une recherche d'indices de présences a été mise en œuvre :

- **Le guano** : Ce terme désigne les excréments des chauves-souris. Découvrir un amas de petites fientes noires de la taille d'environ un grain de riz laisse supposer deux options. Il s'agit soit de déjections de rongeurs soit de chauves-souris. Pour le déterminer, il suffit de les écraser entre les doigts et de constater :
 - elles s'émiettent rapidement pour ne plus être que de la poussière étincelante -> crottes de chauves-souris ;
 - elles restent dures et tassées -> crottes de rongeurs.
- **Les odeurs** : Une colonie peut trahir sa présence par une puissante odeur caractéristique des accumulations de fientes et d'urine ;
- **Individus morts** : Les jeunes individus ou les adultes affaiblis peuvent tomber au sol et y mourir. La chaleur des greniers ou l'humidité des caves dégradent les corps, néanmoins il est possible de voir l'individu « momifié » ;
- **Traces au plafond** : Les chauves-souris sont souvent fidèles à leur point d'accrochage au plafond. Elles y laissent différentes traces ; sécrétions du museau, saletés, urine. On reconnaîtra cette dernière trace par la coloration devenue plus foncée du plafond, et qui permet de donner une idée du nombre de chauves-souris qui y vivent ;
- **Reste de repas** : Certaines espèces ont l'habitude de s'accrocher toujours au même perchoir après avoir capturé une proie. Il est possible de voir sous ces perchoirs des petits amas d'ailes d'insectes, de pattes ou encore de carapace.



Enregistreurs SM4BAT sur l'aire d'étude © ETEN Environnement 2023

➤ Reptiles

Plusieurs transects ont été réalisés au niveau des milieux les plus favorables pour ces espèces (coupes rases, lisières forestières, ...).

La recherche des reptiles a été faite à vue et en regardant sous tous les éléments susceptibles de servir de cache (rondelles de pins, ...). Les sites les plus favorables ont été prospectés en particulier (lisières, talus ou encore bords de buisson) en conditions favorables (temps ensoleillé).

➤ **Amphibiens**

L'inventaire des amphibiens a consisté principalement à visiter à vue les points d'eau à vue, afin de localiser les zones de reproduction (présence de têtards qui seront systématiquement déterminés). L'aire d'étude abrite des habitats favorables (mares, cours d'eau remblais, etc.). Une nocturne spécifique a de fait été réalisé dans le cadre de cette étude à l'aide de transects en milieu favorable.

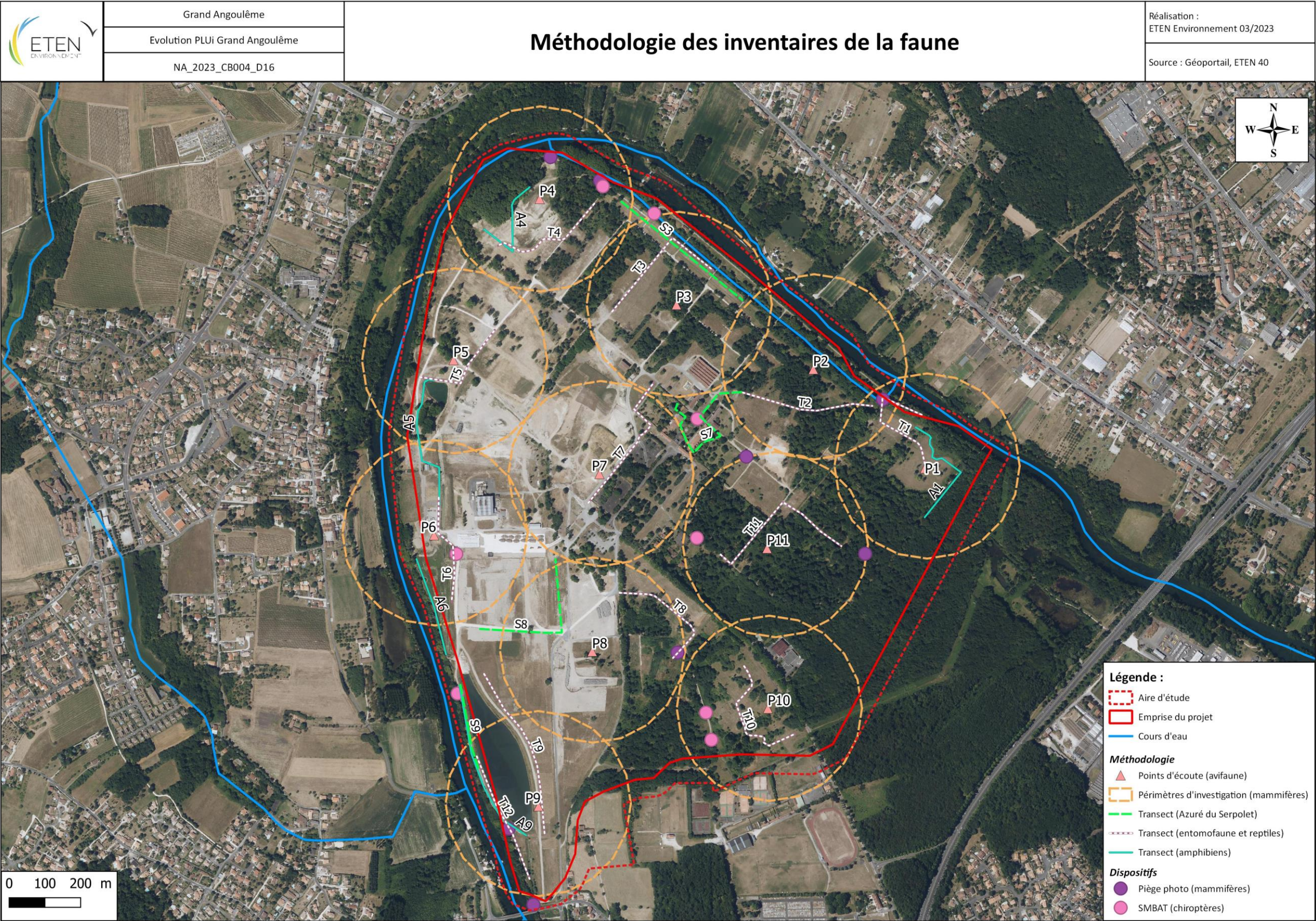
➤ **Insectes**

Les Odonates, Lépidoptères et Coléoptères patrimoniaux ont été ciblés en priorité lors des visites sur site. Les prospections ont été notamment axées sur les espèces patrimoniales potentiellement présentes (Azuré du serpolet, etc.).

- Les Odonates sont des animaux affectionnant les milieux humides, qu'ils soient stagnants ou non, fermés ou très ouverts. Il s'agit d'une chasse à vue à l'aide du filet à papillon.
- Les lépidoptères diurnes sont des insectes fortement liés à leur milieu en raison de leur larve peu mobiles. Les adultes sont plus facilement observables et évoluent pour certains loin de leur milieu de vie. L'analyse s'effectue à vue, par prises photographiques ou plus rarement à l'aide d'un filet à papillon pour la détermination en main, l'individu étant relâché immédiat.
- Concernant les coléoptères, la recherche a été focalisée sur les espèces de coléoptères les plus patrimoniales potentiellement présentes au sein de l'aire d'étude (Rosalie des Alpes, Lucane cerf-volant, Grand Capricorne).

12 transects ont ainsi été réalisées sur l'ensemble du site et des différents habitats afin d'obtenir un inventaire le plus exhaustif possible de l'entomofaune utilisant les aires d'étude. Des transects spécifiques à l'Azuré du serpolet ont également été réalisés au niveau d'habitats favorables au cycle biologique de cette espèce.

La carte, page suivante, présente la localisation des secteurs d'investigations pour l'expertise de la faune.



Carte 3 : Secteurs d'investigations de la faune

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

III. 6. Enjeux

➤ Enjeux des habitats naturels

L'état actuel de conservation ou de dégradation des habitats du site a été évalué par références aux stades optimaux d'habitats similaires (c'est-à-dire occupant les mêmes types de milieux) existant à proximité ou dans la proche région.

L'état de conservation des habitats naturels et les statuts réglementaires qui leurs sont associés (habitat inscrit en annexe 1 de la Directive Habitats, habitat communautaire prioritaire ou non prioritaire) ont permis de hiérarchiser les enjeux.

Ainsi, les enjeux des habitats naturels ont été hiérarchisés selon :

- leur **statut de protection** (habitat d'intérêt communautaire) ;
- leur **état de conservation** ;
- leur **rareté relative** nationale selon 5 catégories : CC : habitat très commun, C : habitat commun, AR : habitat assez rare, R : habitat rare, RR : habitat très rare ;
- leur **vulnérabilité**.

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les habitats naturels se définit selon 6 classes :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

➤ Flore :

Les enjeux liés aux espèces végétales patrimoniales sont définis en fonction de 4 critères :

- **le statut** : il fait référence à la Directive Habitat, aux listes de protection nationale et régionale, au livre rouge et à la liste des espèces déterminantes pour l'élaboration des ZNIEFF ;
- **la rareté** : définition du degré de rareté selon différentes échelles (régionale, nationale, européenne) : Très commun (CC), Commun (C), Assez rare (AR), Rare (R), Très rare (RR) ;
- **l'état de la population** : fait référence aux effectifs, à la superficie, à l'état de l'habitat (Très bon / Bon / Modéré / Dégradé / Très dégradé).
- **la vulnérabilité** : fragilité intrinsèque de l'espèce face aux perturbations (Très fort et exceptionnel / Fort / Modéré / Faible / Très faible / Nul).

Le niveau d'enjeu de chaque espèce correspond à son statut, pondéré par sa rareté, l'état de la population et la vulnérabilité. Six classes d'enjeu sont définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

➤ Enjeux des habitats d'espèces

Les enjeux liés aux espèces et à leurs habitats sont définis en fonction de 5 critères principaux :

- **le statut** : il fait référence à l'annexe II de la Directive Habitat qui reconnaît les espèces d'intérêt prioritaire (Pr) et d'intérêt communautaire (Com) et à l'annexe IV ; à l'annexe I de la Directive Oiseaux ; au statut de protection national, régional et départemental ; ainsi qu'à la liste rouge française (UICN, 2009) présentant 5 catégories « A surveiller », « Quasi menacée », « Vulnérable », « En danger », « En danger critique d'extinction » ;
- **L'enjeu régional de l'espèce (DREAL Nouvelle-Aquitaine)** : définition du niveau d'enjeu régional : Majeur, Très fort, Fort, Notable, Modéré, Autre ;
- **le statut biologique**, prenant en compte l'utilisation du site par l'espèce (migration, reproduction, alimentation...) ;
- **l'état de l'habitat** (dégradé ou en bon état) ;
- **la taille de la population** (si population particulièrement importante) **ou niveau d'activité** (chiroptères).

La hiérarchisation des enjeux de conservation concernant les espèces animales s'appuie également sur l'intérêt biogéographique et le niveau de responsabilité de la zone d'étude ainsi que la vulnérabilité vis-à-vis de chaque espèce. Six classes d'enjeu sont donc également définies :

Très fort	Fort	Modéré	Faible	Très faible	Nul
-----------	------	--------	--------	-------------	-----

III. 7. Analyse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (AFOM)

Comme pour les volets précédemment présentés, une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) du milieu naturel a été réalisée.

Cette synthèse est sous forme de tableau.

Tableau 5 : Légende de l'analyse « AFOM » du milieu naturel

Situation actuelle		Tendances au fil d'eau	
+	Atout	↗	La situation actuelle va s'accroître
		=	Pas de modification majeure prévue
		↘	La situation actuelle va ralentir ou s'inverser
=	Caractéristique neutre	Couleur verte	Les perspectives d'évolution sont positives
-	Faiblesse	Couleur rouge	Les perspectives d'évolution sont négatives
Légende des Enjeux à l'échelle de l'aire d'étude		Légende des Sensibilités du projet	
« Quelle que soit la thématique étudiée, l'enjeu représente, pour une portion du territoire, compte-tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. » (Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)		« La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel d'un projet sur l'enjeu étudié. » (Source : Ministère en charge de l'environnement, 2010)	
Niveaux d'enjeux	Exemples d'enjeux à l'échelle d'une aire d'étude	Niveaux de sensibilité	Exemples de sensibilités du projet
Fort	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à fort enjeu de conservation	Favorable	Le projet est favorable au maintien des espèces / habitats
		Forte	Le projet risque d'entraîner la destruction d'espèces protégées / d'habitats d'espèces protégées . Nécessité de réaliser une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Modéré	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à enjeu de conservation modéré	Modérée	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à enjeu de conservation modéré . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Faible	Présence d'espèces / d'habitats naturels / d'habitats d'espèces à faible enjeu de conservation	Faible	Le projet risque d'entraîner la destruction de milieux à faible enjeu de conservation . Pas de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées (DDEP) en cas de destruction.
Nul	Absence d'enjeu	Nulle	Aucun risque de destruction / altération des espèces / habitats

IV. Limites méthodologiques et difficultés rencontrées

Concernant **la flore**, aucune limite méthodologique ou difficulté n'a été rencontrée. Les 4 passages réalisés entre mars et septembre 2023 ont permis un inventaire proche de l'exhaustivité des espèces pouvant être présentes sur site.

Concernant **la faune**, les passages diurnes réalisés sur trois saisons (printemps, été et automne 2023) et la réalisation de nocturnes en mars et juillet 2023, permettent un inventaire proche de l'exhaustivité pour les espèces pouvant se reproduire sur l'aire d'étude. Toutefois, l'absence de passage hivernal ne permet pas de statuer sur les espèces hivernantes.

Certains bâtiments sont difficilement accessibles (condamnés, combles inaccessibles). Ceux-ci ont pu être prospectés une seule fois en période estivale. Cet inventaire partiel ne permet pas de statuer avec précision sur l'utilisation de ces bâtiments par les chiroptères ; en été et en hiver.

En fonction du projet développé sur le site et son éventuel impact sur les bâtiments, un nombre plus important de nocturnes estivales pourrait être nécessaire afin d'identifier des sorties de gîte. Ces compléments d'expertise aboutiraient à une meilleure connaissance de l'utilisation des bâtiments par les chiroptères en été.

Pour la délimitation des **zones humides pédologiques**, la nature anthropisée du site et la présence d'importantes surfaces remblayées recouvertes par la végétation ont présenté une difficulté dans la réalisation des sondages. Près de la moitié des points investigués sont concernés par cette problématique, qui gêne la réalisation des sondages et crée un biais sur l'analyse du sol sur les cinquante premiers centimètres.

La présence en profondeur de matériaux calcaires est également une limite méthodologique puisque qu'il masque la présence du fer dans les sondages. L'absence de traces d'hydromorphie sur les sondages avec un substrat calcaire ne signifie donc pas qu'il n'y a pas de zone humide. Ces sondages ont été classés comme non concluants à partir des éléments recueillis et nécessiteraient d'autres investigations de terrain plus spécifiques entre janvier et mai.

La délimitation cartographique de la zone humide pédologique est issue du croisement de différentes données provenant de différentes sources : les sondages réalisés par ETEN Environnement, l'altimétrie du site mise à disposition par l'IGN et la carte géologique de France au 1/50000^{ème} mise à disposition par le BRGM. Il a de plus été considéré une bande tampon de 10m autour des installations anthropiques (bâtiments et voiries) afin de tenir compte de leur influence sur les sondages (notamment des phénomènes de ruissellement et drainage qui ne permettent pas l'expression d'une zone humide pédologique sans biais). La réalisation de transects autour des limites de la zone humide pédologique permettrait d'affiner sa délimitation.

B. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Les mots écrits en *violet italique souligné* sont des mots trouvant une définition dans le glossaire, en fin de rapport.

I. ETAT INITIAL – CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE ET QUALITE DE L'AIR

(Source : Agence de l'eau Adour Garonne, SIEAG, SANDRE, investigations terrain)

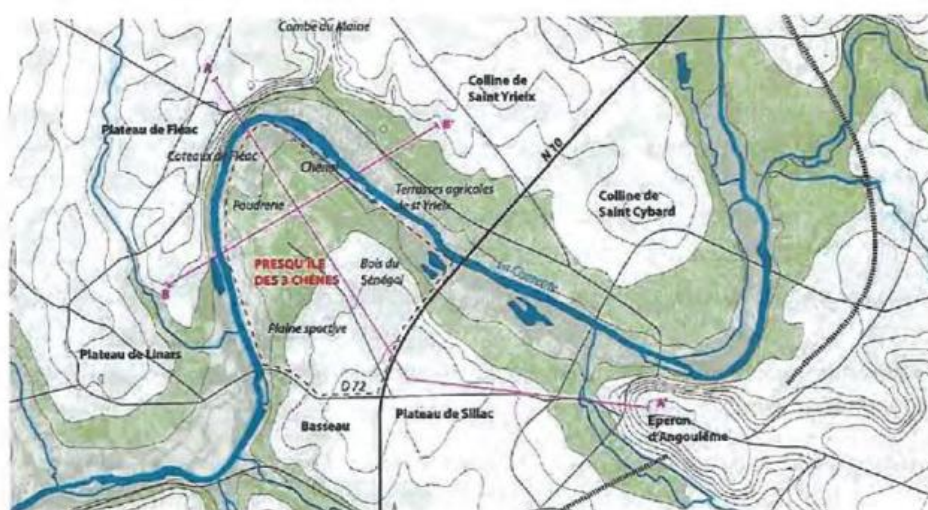
Objectifs dans le cadre de l'état initial :

- Connaître les sensibilités liées au contexte physique ;
- Préciser le milieu récepteur du projet et objectifs de qualité associés.

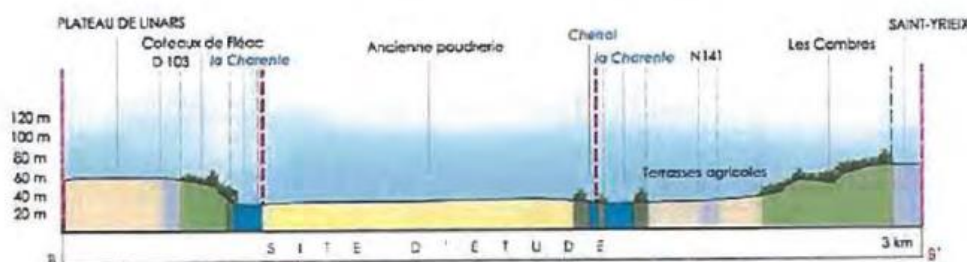
I. 1. Contexte hydrographique : situation et sensibilités

I. 1. 1. Une aire d'étude nichée dans un méandre de la Charente

La Charente, longue de 370 km, prend sa source au Mont Pavin sur les contreforts du Massif Central dans la partie ouest de la Haute Vienne, à une altitude de 260 m, et se jette dans l'Océan Atlantique au niveau de la baie d'Oléron. Le fleuve traverse la ville d'Angoulême sur 6 km, et forme des méandres où les bras d'eau découvrent des îles et une vaste dépression.

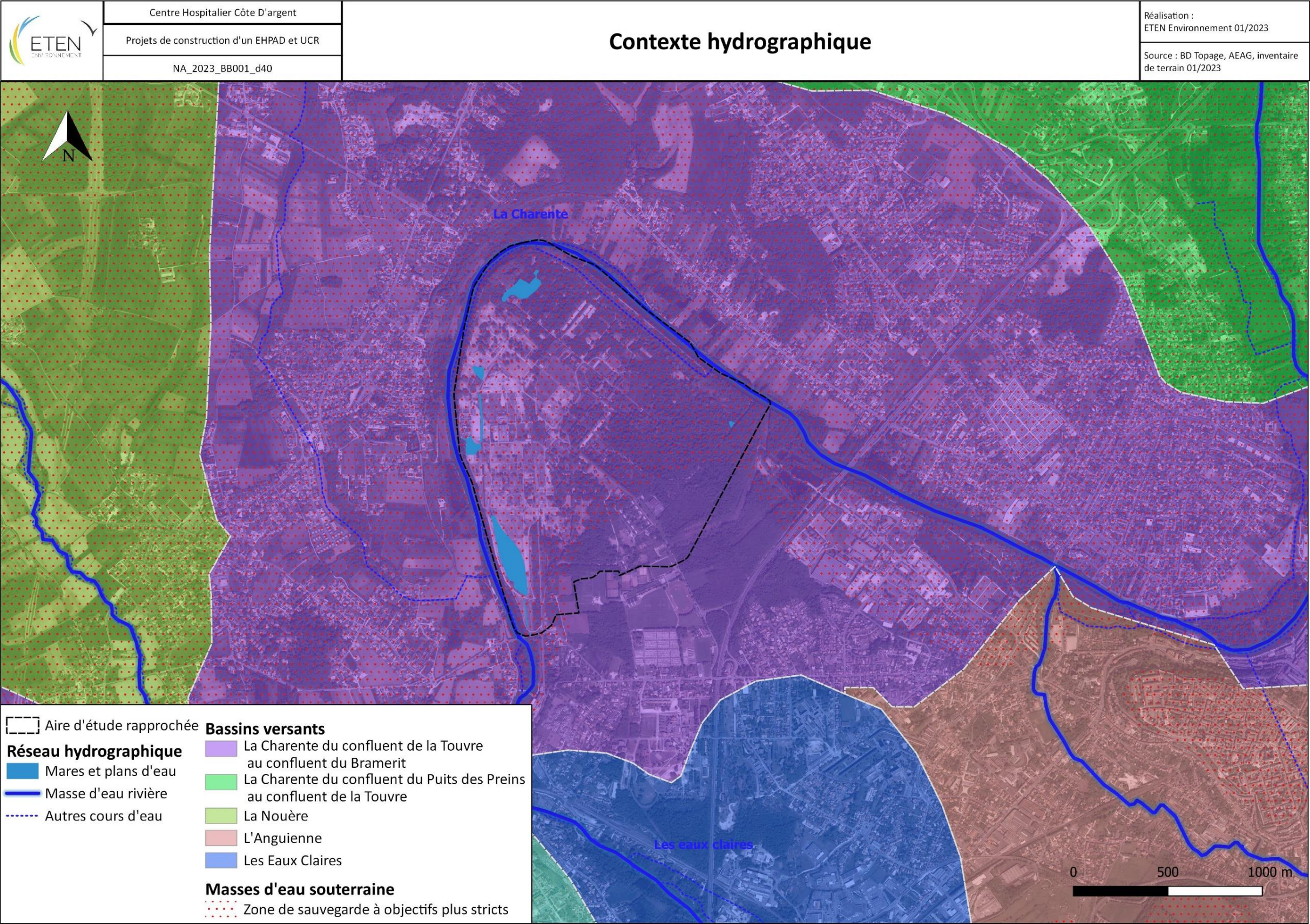


Extrait de l'étude réalisée par le géographe Gilles Bernard



Extrait de La poudrière Les 3 chênes - Diagnostic, Invariants et scénarii - COPIL 1/10/2020

Le site de la SNPE (Société Nationale des Poudres et des Explosifs) est niché dans un méandre de la Charente.



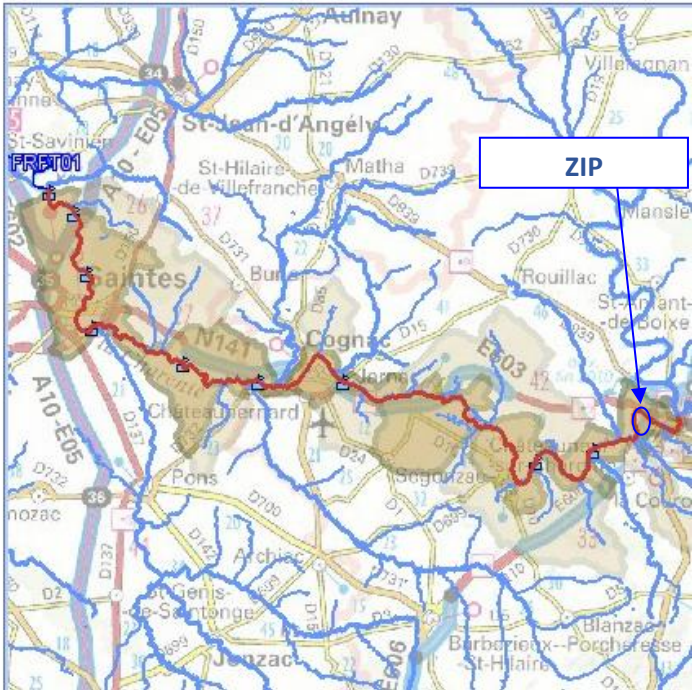
I. 1. 2. Etat et objectif de bon état de la masse d'eau superficielle associée : « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » (FRFR332)

La masse d'eau rivière concernée par le projet est donc « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » (FRFR332).

La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit

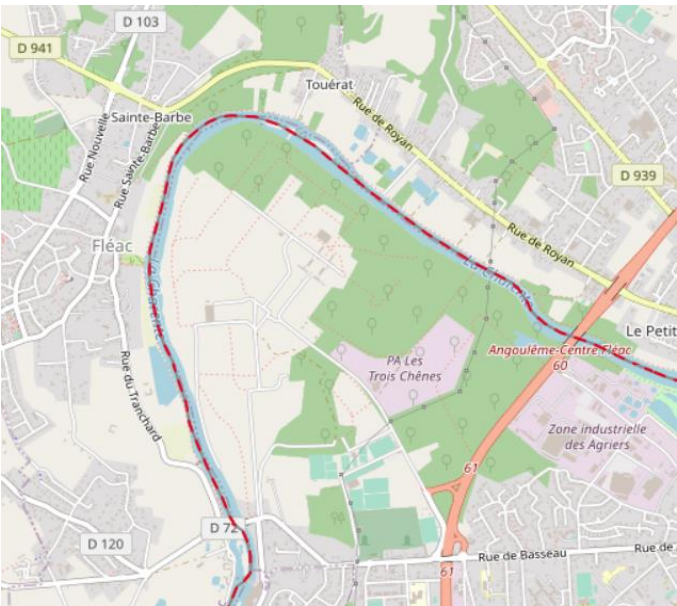
Code : FRFR332
Cours d'eau : La Charente
Type : Fortement modifiée
Longueur : 112 Km
Commission territoriale : Charente
Bassin versant de gestion : Charente aval
Département(s) : Charente, Charente-Maritime

Bassin versant élémentaire
B.V. élémentaires des affluents
Masses d'eau rivières



La masse d'eau superficielle « La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit » (FRFR332) présente un état écologique moyen et un mauvais état chimique.

Masses d'eau cours d'eau	Etat global	Etat écologique	Etat chimique
La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit	non atteinte du bon état	moyen	mauvais



ÉTAT GLOBAL

Bon état

Non atteinte du bon état

Non classé

Les pressions significatives sur cette masse d'eau sont :

- Des pressions de l'azote diffus d'origine agricole ;
- Des pressions par les pesticides ;
- Une sollicitation de la ressource par les prélèvements (irrigation) ;
- Une altération de la continuité
- Une altération de la morphologie.

Pressions de la masse d'eau (Evaluation SDAGE 2022-2027)

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations collectives :	Non significative
Degré global de perturbation des rejets de stations d'épurations industrielles pour les macro polluants :	Non significative
Indice de danger « substances toxiques » global pour les industries :	Non significative
Degré global de perturbation dû aux sites industriels abandonnés :	Non significative
Pression diffuse :	
Pression de l'azote diffus d'origine agricole :	Significative
Pression par les pesticides :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Sollicitation de la ressource par les prélèvements AEP :	Non significative
Sollicitation de la ressource par les prélèvements industriels :	Non significative
Sollicitation de la ressource par les prélèvements irrigation :	Significative
Altérations hydromorphologiques et régulations des écoulements :	
Altération de la continuité :	Elevée
Altération de l'hydrologie :	Modérée
Altération de la morphologie :	Elevée

Le SDAGE 2022-2027 a défini un objectif de bon potentiel écologique 2027 et un bon état chimique en 2039.

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)

2022-2027	Objectif de l'état écologique : Bon potentiel 2027 Eléments de qualité à l'origine de l'exemption : Indice Poisson Rivière Type de dérogation : Raisons techniques
2022-2039	Objectif de l'état chimique (Sans molécules ubiquistes) : Bon état 2039 Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Acide sulfonique de perfluoro, Sulfonate de perfluorooctane Type de dérogation : Raisons techniques

I. 1. 3. Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente

Le bassin versant de la Charente est inclus dans le périmètre du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Charente approuvé en novembre 2019.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Charente, fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine et des écosystèmes aquatiques ainsi que de préservation des zones humides. **Le projet de SAGE Charente a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 19 novembre 2019.**

Le SAGE Charente définit quatre règles :

- protéger les zones humides ;
- protéger les zones d'expansion de crues et de submersions marines ;
- limiter la création de plan d'eau ;
- **protéger les ressources souterraines stratégiques pour l'eau potable.**

L'aire d'étude est plus particulièrement concernée par cette dernière règle qui **concerne une masse d'eau souterraine présente au droit du site d'implantation du projet : la masse d'eau captive n° FRFG078**. Ces aquifères constituent un stock d'eau d'excellente qualité qui permet de disposer d'une eau de dilution, pour l'eau potable, afin de maintenir l'exploitation des ressources plus superficielles dégradées par les pollutions diffuses d'origine agricole.

Ainsi sur ces ressources, aucun nouvel ouvrage de prélèvement destiné à un autre usage que l'alimentation en eau potable n'est autorisé, sauf si le pétitionnaire démontre de façon cumulative que le nouvel ouvrage :

- vient en remplacement d'un ouvrage actif présentant des consommations effectives entre 2006 et 2015 ;
- est réalisé sur la même nappe sans augmenter la pression de prélèvements sur celle-ci ;
- remplace un ouvrage pour lequel il est démontré que la réhabilitation n'est pas pertinente d'un point de vue technico-économique.

I. 2. Contexte hydrogéologique : situation et sensibilités

I. 2. 1. Masses d'eau souterraine

Cinq masses d'eau sont présentes au droit de la ZIP :

- **Trois masses d'eau libre :**
 - FRFG017 – Alluvions de la Charente ;
 - FRFG016C – Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Charente moyenne ;
 - FRFG076 – Calcaires, grès et sables de l'Infra-Cénomaniens-Cénomaniens libre dans les bassins versants de la Charente.
- **Deux masses d'eau majoritairement captive :**
 - FRFG078A – Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain
 - FRFG080A – Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain.

I. 2. 2. Etat et objectif de bon état des masses d'eau souterraine associées à la ZIP

➤ Les masses d'eau libre au droit de la ZIP

Aucune des masses d'eau souterraine libre au droit de la ZIP n'a atteint le bon état global.

Masses d'eau eaux souterraines ⁱ	Etat global	Etat quantitatif	Etat chimique
Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Charente moyenne	non atteinte du bon état	mauvais	mauvais
Alluvions de la Charente	non atteinte du bon état	bon	mauvais
Calcaires, grès et sables de l'Infra-Cénomanién-Cénomanién libre dans les bassins versants de la Charente et de la Seudre	non atteinte du bon état	mauvais	bon

Les pressions significatives sur ces masses d'eau sont majoritairement liées à des pressions diffuses d'origine agricole.

Pression de la masse d'eau « Calcaires du Jurassique Supérieur du bassin versant de la Charente moyenne » :

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Sites industriels ou décharges :	Pas de pression
Pression diffuse :	
Nitrates d'origine agricole :	Significative
Phytosanitaire :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression Prélèvements :	Non significative

Pression de la masse d'eau « Alluvions de la Charente » :

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Sites industriels ou décharges :	Pas de pression
Pression diffuse :	
Nitrates d'origine agricole :	Significative
Phytosanitaire :	Significative
Prélèvements d'eau :	
Pression Prélèvements :	Significative

Pression de la masse d'eau « Calcaires, grès et sables de l'Infra-Cénomanién-Cénomanién libre dans les bassins versants de la Charente » :

	Pressions
Pression ponctuelle :	
Sites industriels ou décharges :	Pas de pression
Pression diffuse :	
Nitrates d'origine agricole :	Significative
Phytosanitaire :	Non significative
Prélèvements d'eau :	
Pression Prélèvements :	Significative

Leurs objectifs de bon état ont été définis par le SDAGE 2022-2027.

Objectif d'état de la masse d'eau « Calcaires du Jurassique Supérieur du bassin versant de la Charente moyenne » :

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)

2022	Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2027
2022-2027	Objectif de l'état chimique : Objectif moins strict Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Atrazine déisopropyl déséthyl, Nitrates Type de dérogation : Raisons techniques

Objectif d'état de la masse d'eau « Alluvions de la Charente » :

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)

2022	Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2015
2022-2027	Objectif de l'état chimique : Objectif moins strict Paramètre(s) à l'origine de l'exemption : Metolachlor ESA Type de dérogation : Raisons techniques

Objectif d'état de la masse d'eau « Calcaires, grès et sables de l'Infra-Cénomaniens-Cénomaniens libre dans les bassins versants de la Charente » :

Objectif d'état de la masse d'eau (SDAGE 2022-2027)

2022	Objectif de l'état quantitatif : Bon état 2027
2022	Objectif de l'état chimique : Bon état 2021

➤ **Les masses d'eau captive au droit de la ZIP**

Les masses d'eau souterraine captive au droit de la ZIP ont toutes deux atteint le bon état global.

Masses d'eau eaux souterraines ⁱ	Etat global	Etat quantitatif	Etat chimique
Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain	bon état	bon	bon
Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	bon état	bon	bon

I. 2. 3. Périmètres et zonages réglementaires du SDAGE Adour-Garonne 2022-2027

Le SDAGE est un document d'orientation de la politique de l'eau au niveau local. Les objectifs du SDAGE Adour Garonne concernant le site d'étude sont essentiellement liés à des objectifs de qualité et de gestion de la ressource en eau pour les différents usages.

Le site d'étude est concerné par les périmètres suivants.

Notamment, la ZIP se situe dans le bassin versant de gestion (BVG) défini par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2022-2027 : Charente aval.

	Type	Libellé
SDAGE 2022-2027	BVG (Bassin versant de gestion)	Charente aval
	Zone de sauvegarde (ex ZPF – Zones à Protéger pour le Futur)	Masse d'eau souterraine libre « Alluvions de la Charente »
	Parties à objectifs plus stricts (Ex ZOS - Zones à Objectifs plus Stricts)	Masse d'eau souterraine libre « Calcaires du Jurassique Supérieur du bassin versant de la Charente moyenne »
Périmètres de gestion intégrée	Contrats de rivière	Non concerné
	PGE (Plans de Gestion des Etiages)	PGE Charente
	SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)	SAGE Charente
Zonages réglementaires	AAC (Aires d'Alimentation de Captages prioritaires)	Aire d'alimentation superficielle (prise d'eau à Coulonge sur Charente)
	ZRE (Zones de Répartition des Eaux)	Concerné
	Zones vulnérables	Concerné
	Zones sensibles	Concerné

I. 3. Synthèse de l’état initial – Contexte hydrographique et qualité de l’air

Le tableau, ci-dessous, établit une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) du contexte hydrographique et de la qualité de l’air.

Tableau 6 : Contexte hydrographique et qualité de l’air : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)					
Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l’eau = évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet		Enjeu
Contexte hydrographique (source : Agence de l’eau Adour Garonne)					
Bassin versant et périmètres de gestion associés	=	L’aire d’étude, bordée par la Charente, se situe dans le bassin versant de gestion (BVG) définie par le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2022-2027 : Charente Aval . Cette partie du bassin versant est incluse dans le périmètre du Schéma d’Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Charente approuvé en novembre 2019 .	=	Révision régulière du SDAGE et du SAGE.	Fort <i>Devoir de compatibilité avec le SDAGE et le SAGE</i>
Eaux superficielles (sources : Agence de l’eau Adour Garonne, inventaire de terrain ETEN)					
Réseau hydrographique	+	L’aire d’étude rapprochée est bordée par la Charente et des plans d’eau sont également présents en son sein.	=	Pas de modification majeure du réseau hydrographique au cours du temps (zone NI du PLUi).	Fort <i>Risque d’atteinte (pollutions) par le développement urbain du site</i> <i>Risque d’inondation</i>
Masse d’eau superficielle	-	1 masse d’eau superficielle est concernée par l’aire d’étude : La Charente du confluent de la Touvre au confluent du Bramerit (FRFR332). Elle présente une non atteinte du bon état (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable., page Erreur ! Signet non défini.).	=	Les pressions significatives altérant l’état de la masse d’eau devraient se maintenir au-delà de 2027.	Fort
Eaux souterraines (source : Agence de l’eau Adour Garonne)					
Hydrogéologie - Masse d’eau souterraine	-	3 masses d’eau souterraines libres sont concernées par l’aire d’étude. Toutes présentent une non atteinte du bon état (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable., page Erreur ! Signet non défini.). FRFG017 - Alluvions de la Charente FRFG016C - Calcaires du Jurassique supérieur du bassin versant de la Charente moyenne FRFG076 - Calcaires, grès et sables de l'Infra-Cénomanién-Cénomanién libre dans les bassins versants de la Charente et de la Seudre	=	Les pressions significatives altérant l’état de la masse d’eau devraient se maintenir au-delà de 2027. Toutefois, une zone règlementaire a été définie par le SDAGE pour développer une politique publique protectrice de cette ressource à long terme.	Fort
	+	2 masses d’eau souterraines captives sont concernées par l’aire d’étude. Toutes présentent une atteinte du bon état (cf. Erreur ! Source du renvoi introuvable., page Erreur ! Signet non défini.). FRFG078A - Sables, grès, calcaires et dolomies de l'infra-Toarcien libre et captif du Nord du Bassin aquitain FRFG080A - Calcaires du Jurassique moyen et supérieur majoritairement captif du Nord du Bassin aquitain	=	Les objectifs fixés par le SDAGE visent au maintien à long terme des conditions favorables actuelles.	Modéré

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l’eau = évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet		Enjeu
Qualité de l’air	+	4 stations de mesure relèvent quotidiennement la qualité de l’air sur le territoire de GrandAngoulême. Aucune ne se situe sur l’aire d’étude rapprochée. 3 se situent en milieu urbain, à Angoulême. L’une de ces 3 stations de mesure est dédiée aux polluants du trafic routier. La quatrième station est située à La Couronne, en milieu périurbain. L’indice de qualité de l’air qui résulte des mesures quotidiennes des 4 stations montre une qualité de l’air bonne à très bonne sur plus de 80% de l’année.	=	Le développement de l’urbanisation peut être source de dégradation de la qualité de l’air.	Fort

II. ETAT INITIAL – MILIEUX NATURELS

II. 1. Les périmètres règlementaires et d'inventaires : un site Natura 2000 et une ZNIEFF bordant le site de la SNPE

(Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine, INPN)

II. 1. 1. Périmètres règlementaires : 3 sites Natura 2000 dans l'aire d'étude éloignée dont un bordant le site de la SNPE

La commission européenne, en accord avec les Etats membres, a fixé, le 21 mai 1992, le principe d'un réseau européen de zones naturelles d'intérêt communautaire. Ce réseau est nommé **Natura 2000**. L'objectif de ce réseau écologique est de favoriser **le maintien de la diversité des espèces et des habitats naturels** sur l'ensemble de l'espace communautaire en instaurant un ensemble cohérent de sites remarquables, appelés « sites Natura 2000 », tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Les sites sont désignés par chacun des pays de l'Union Européenne en application de deux directives européennes :

- La directive « Oiseaux » (2009/147/CE) propose la conservation à long terme des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union européenne avec les Zones de Protection Spéciale (ZPS).
- La directive « Habitats Faune Flore » (92/43/CE) établit un cadre pour les actions communautaires de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages ainsi que de leur habitat. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) permettent, au titre de cette directive, une protection de ces habitats et espèces menacées.

Au sein de l'aire d'étude éloignée (zone tampon de 5m autour du site de la SNPE), trois sites Natura 2000 sont présents :

- Un site au titre de la Directive « Oiseaux » : Vallée de la Charente en amont d'Angoulêmes (FR5412006) ;
- Deux sites au titre de la Directive « Habitat Faune Flore » : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) et Vallées calcaires péri-angoumoises (FR5400413).

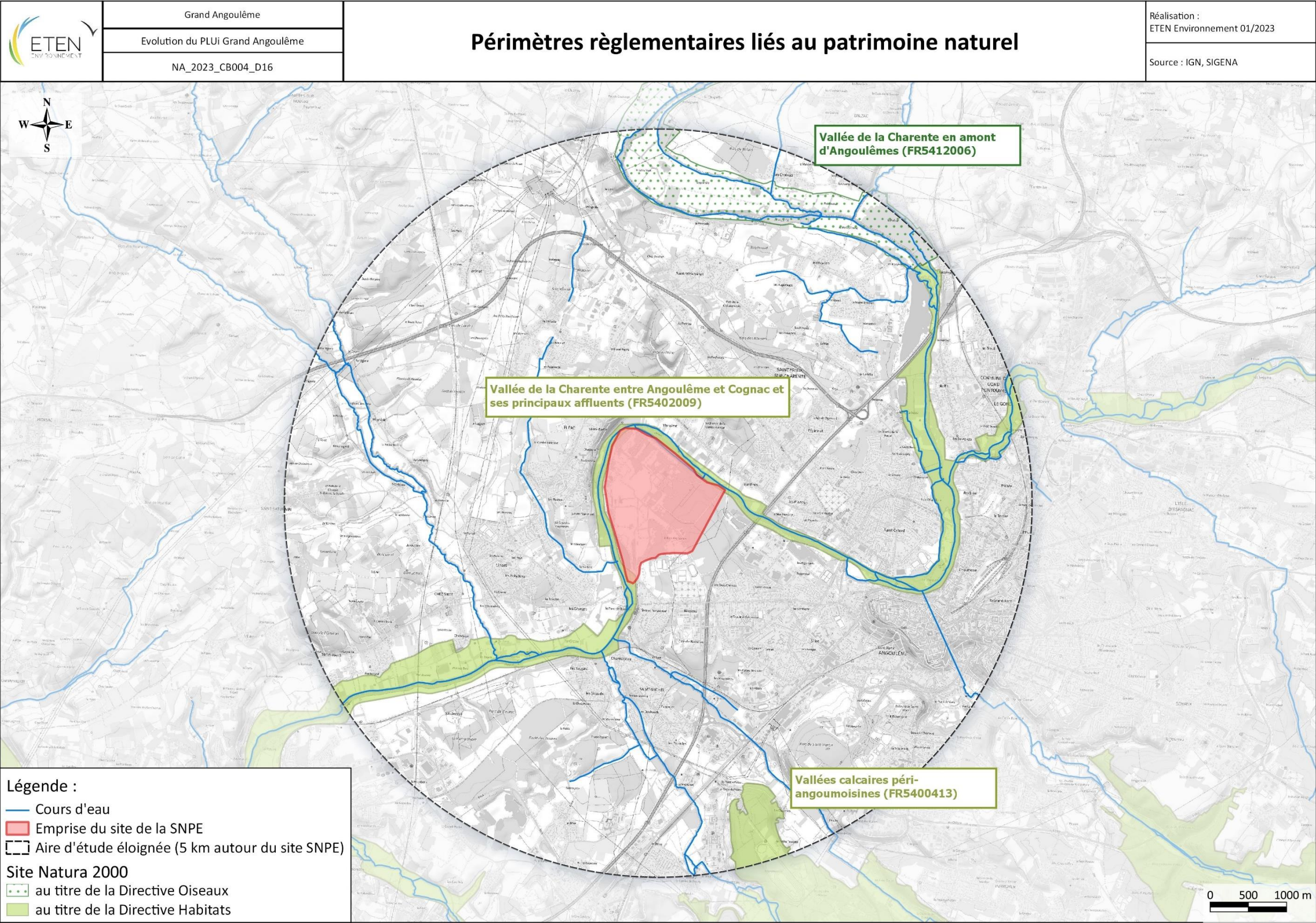
Le site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) » borde le site de la SNPE.



Zoom sur les enjeux relatifs au site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) »

D'une superficie totale de 5373 ha, l'intérêt majeur du site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, espèce d'intérêt communautaire en voie de disparition à l'échelle nationale. Le site, qui comprend le lit majeur de la Charente et certains de ses affluents - associe sur plus d'une trentaine de kilomètres de son cours moyen un ensemble de milieux originaux et des formations végétales générés par l'action des crues régulières du fleuve : prairies humides inondables à Gratiolle officinale, mégaphorbiaies à Grand Pigamon, marais tourbeux à Marisque, végétation aquatique et rivulaire des nombreux bras du réseau hydrographique, forêt alluviale à Aulne et Frêne. La vallée de l'Echelle est une petite rivière encaissée dans un paysage de collines encore fortement boisées.

La carte, page suivante, localise les sites Natura 2000 présents dans l'aire d'étude éloignée.



Carte 5 : Périmètres règlementaires liés au patrimoine naturel

II. 1. 2. Périmètres d'inventaires : 7 ZNIEFF dans l'aire d'étude éloignée dont une aire bordant le site de la SNPE

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) est un inventaire national établi à l'initiative et sous le contrôle du Ministère de l'Environnement. Il constitue un outil de connaissance du patrimoine national de la France.

Cet inventaire différencie 2 types de zones :

- **Les ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.
- **Les ZNIEFF de type 2** concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Au sein de l'aire d'étude éloignée (zone tampon de 5m autour du site de la SNPE), sept ZNIEFF sont présentes :

- Quatre ZNIEFF de type 1 : Bois de la font des noues (540003095), Bois de saint-martin (540003096), Chaumes de crages (540003108) et Gagne vie et la petite prairie (540015992) ;
- Trois ZNIEFF de type 2 : Vallées calcaires périangoumoises (540007614), Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) et Vallée de la Charente en amont d'Angoulême (540120100)

La ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) » borde le site de la SNPE.



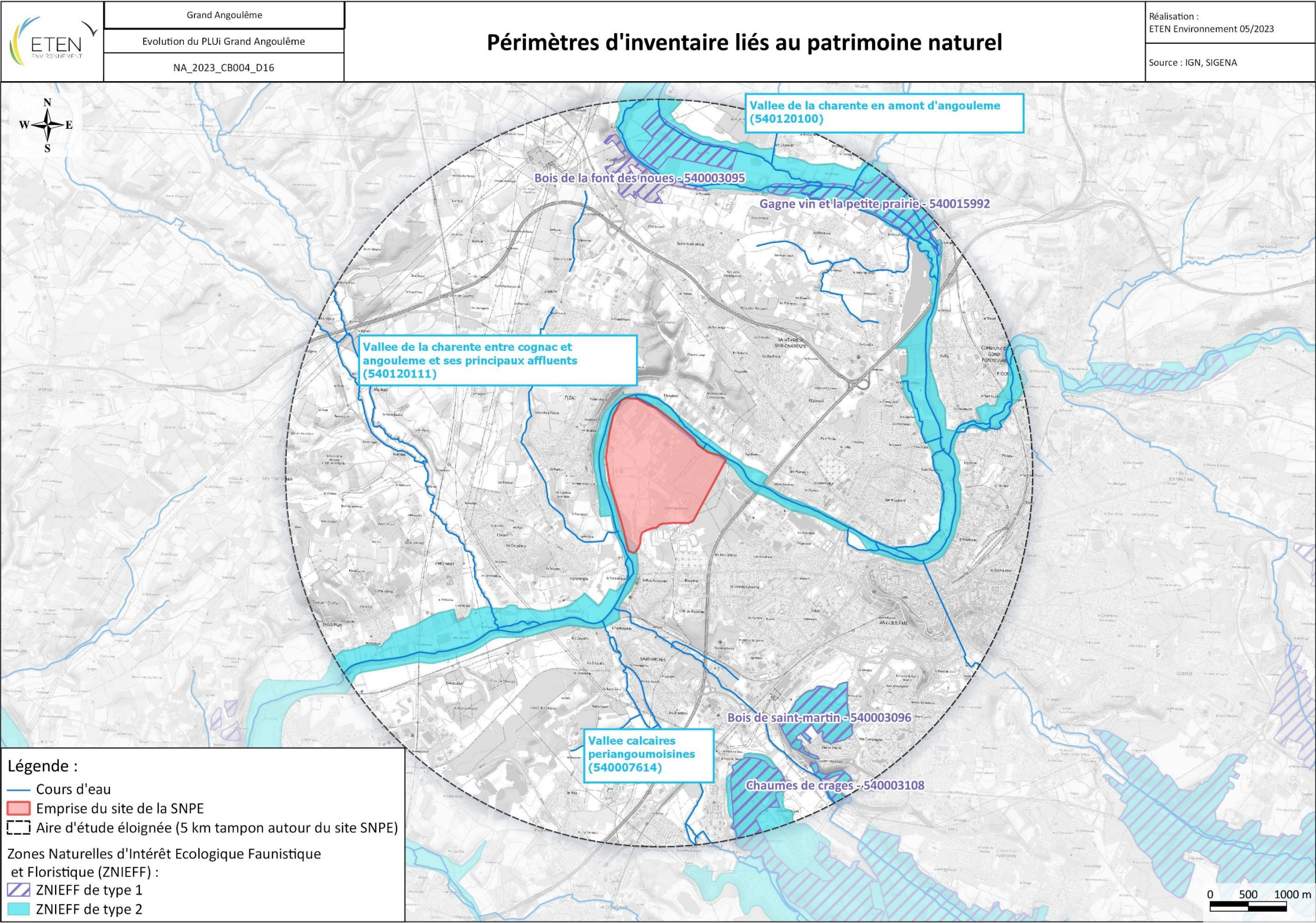
Zoom sur les enjeux relatifs à la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) »

Cette ZNIEFF de type 2, d'une superficie totale de 5 668 ha, comprend le lit majeur de la Charente et de ses affluents. Elle abrite une des dernières populations de Vison d'Europe (*Mustela lutreola*), mais aussi de nombreuses chauves-souris, des poissons migrateurs et des insectes d'intérêt communautaire ainsi que des habitats alluviaux encore bien conservés et une flore très diversifiée et remarquable.

La carte, page suivante, localise les ZNIEFF présentes dans l'aire d'étude éloignée.

» Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée est bordée par le site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) » et la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) ».



Carte 6 : Périmètres d’inventaires liés au patrimoine naturel

II. 2. Habitats naturels et anthropiques : une diversité importante de formations et d'enjeux

II. 2. 1. Occupation générale des sols

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Actuellement, l'ancien site industriel de la SNPE est occupé par des friches qui se développent sur des secteurs en remblais mais également des prairies et de secteurs boisés qui ont été préservés dans le cadre de la réhabilitation. Le long de la Charente, une ripisylve d'intérêt communautaire prioritaire est présente.

Le graphique, ci-dessus, illustre la surface et la proportion d'occupation générale des sols.

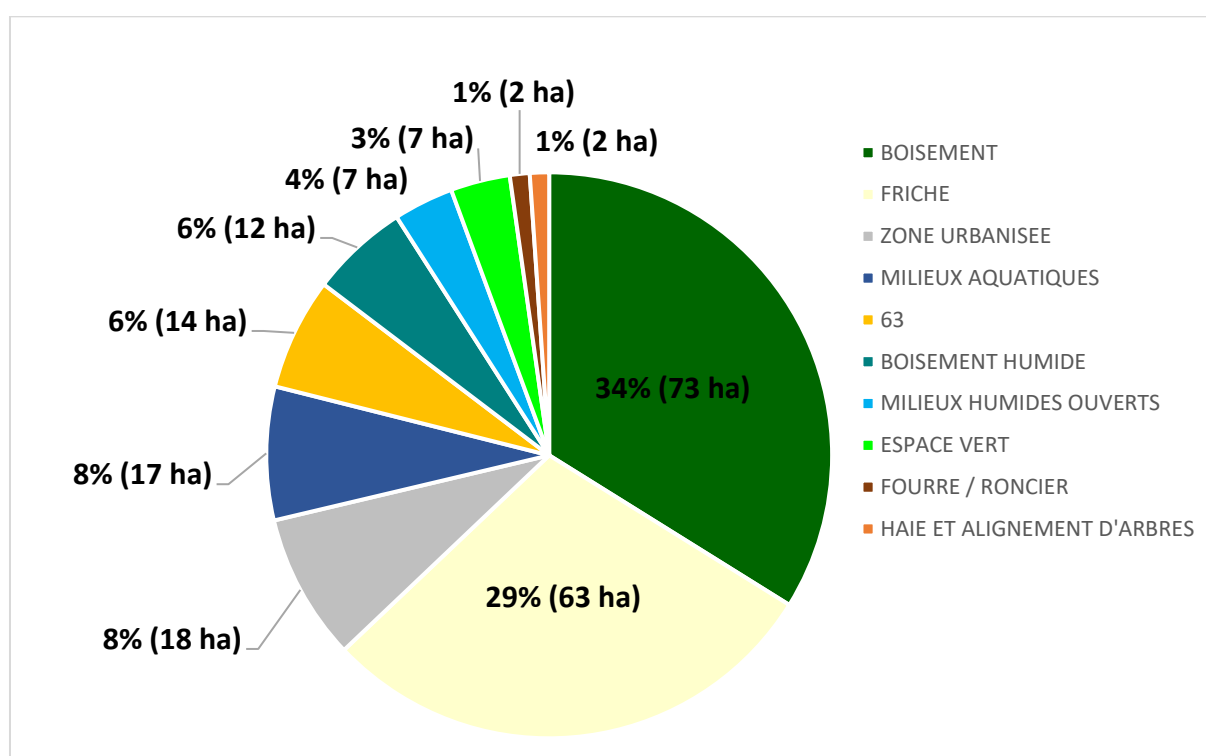


Figure 2 : Occupation du sol de l'aire d'étude (ETEN Environnement, 2023)

Les **boisements** dominent le site et représentent une surface de 73 ha, soit 34 % de l'aire d'étude. Au sud-est, il s'agit essentiellement des boisements de Chênes, de Charmes ou de Châtaigniers avec des individus parfois âgés. Au nord-est, ce sont majoritairement des **bosquets** qui sont présents et sont composés de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Ailanthé glanduleux, Robinier faux-acacia, ...). Au nord / nord-ouest de l'aire d'étude, à proximité du fleuve de la Charente, un boisement avec des Platanes très âgés est présent et de ce fait lui confère un enjeu de conservation jugé fort.

Le long du fleuve de la Charente, un **boisement humide** d'intérêt communautaire est présent. Il s'agit d'un boisement d'Aulnes, de Frênes et d'Erables avec un enjeu de conservation jugé fort. Cet habitat est décrit dans le chapitre suivant. D'autres boisements humides sont présents et sont essentiellement localisés en bordure de plan d'eau.

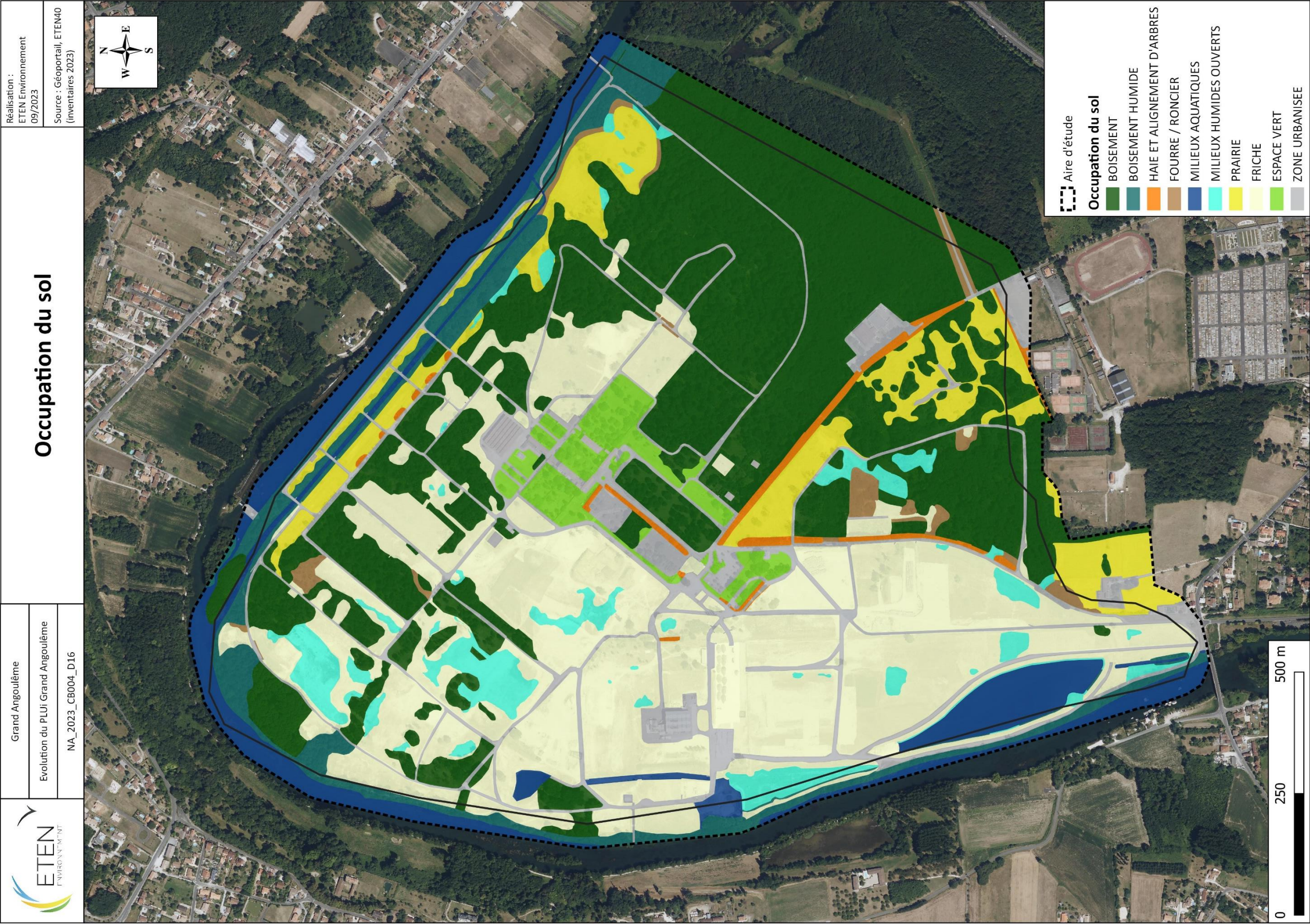
Les **friches** sont également dominantes (après les boisements) au droit de l'aire d'étude et occupent une surface de 63 ha (soit 29 % de l'emprise expertisée). Ces friches sont localisées sur les secteurs dépollués et se développent donc sur des gravats.

Les **prairies** sont présentes sur 6 % du site (14 ha). L'aire d'étude est également occupée par des **milieux humides ouverts** sur 7 ha, soit 4 % de l'aire d'étude, et de **milieux aquatiques** sur 17 ha, soit 8 % de la surface totale. Les milieux humides ouverts correspondent essentiellement à des jonchaies, prairies mésohygrophiles, phragmitaies ou bien des communautés de carex ou d'Iris des marais. Quant aux milieux aquatiques, il s'agit essentiellement du fleuve de la Charente, des plans d'eau artificielles ou bien des mares temporaires qui se forment sur des secteurs de remblais.

Les **fourrés/ronciers** ainsi que les **alignements d'arbres** représentent une faible superficie de l'aire d'étude (environ 4 ha, soit 4 % de la superficie totale).

Du fait de son caractère anthropique et activité passée, l'aire d'étude est également composée de 3 % d'**espaces verts** et de 8 % de **zones urbanisées**.

La carte d'occupation générale des sols est présente page suivante.



Carte 7 : Occupation des sols

II. 2. 2. Habitats naturels et anthropiques : 47 formations identifiées

>>> Ce qu'il est important de retenir :

47 formations d'habitats naturels et anthropiques ont été identifiées sur l'aire d'étude rapprochée.

Parmi elles, une est d'intérêt communautaire avec un enjeu de conservation très fort : La Ripisylve de la Charente (Code EUNIS : G1.221 | EUR28 : 91F0).

Deux autres habitats naturels, qui ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire, ont un enjeu de conservation important :

- Le fleuve La Charente (Code EUNIS : C2.2 | EUR28 : /), avec un très fort enjeu de conservation ;**
- Le boisement d'Aulnes, de Frênes et d'Erables (Code EUNIS : G1.411 | EUR28 : /), avec un fort enjeu de conservation.**

Lors des inventaires de terrain, 47 formations d'habitats naturels ont été identifiées.

Les 47 formations d'habitats naturels et anthropiques sont listées dans le tableau en page suivante.

Les cartes, à partir de la page 48, localisent ces habitats naturels et anthropiques contactés lors des inventaires de terrains ainsi que les enjeux de conservation de ces formations.

Tableau 7: Formations d'habitats naturels et anthropiques identifiées au sein de l'aire d'étude

Intitulé	Syntaxon	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Zone humide ¹	Rareté	État de conservation	Surface (ha)	Enjeu de conservation
Fleuve La Charente	/	C2.2	24.1	/	/	C	/	10,68	Très Fort
Ripisylve de la Charente	/	G1.222	44.42	91F0	Oui	AR	Bon à dégradé	11,9	Très Fort
Boisement d'Aulne, Frêne et Erable	/	G1.411	44.91	/	Oui	AR	Bon	1,26	Fort
Plan d'eau avec joncs et saules épars	/	C1 x D5.3	22.1 x 53.5	/	Oui	AC	Bon	1,29	Modéré
Mare à communauté de Carex riparia	/	C3.29	53.213	/	Oui	AC	Bon	0,14	Modéré
Ceinture d'Aulne	/	D5	53	/	Oui	AC	Bon	0,17	Modéré
Ceinture de joncs	/	D5	53	/	Oui	AC	Bon	0,18	Modéré
Jonchaie	/	D5	53.5	/	Oui	AC	Bon	0,08	Modéré
Jonchaie avec communauté d'Iris des marais	/	D5	53.5	/	Oui	AC	Bon	0,13	Modéré
Jonchaie avec fourré arbustif	/	D5 x F3.1	53.5 x 31.8	/	Oui	AC	Dégradé	0,09	Modéré
Jonchaie avec roncier	/	D5 x F3.131	53.5 x 31.831	/	Oui	AC	Bon	0,18	Modéré
Phragmitaie	/	D5.1	53.11	/	Oui	AC	Dégradé	0,18	Modéré
Jonchaie marécageuse	/	D5.3	53.5	/	Oui	AC	Bon	1,26	Modéré
Prairie mésohygrophile	/	E2.7	38.2	/	Pro-partie	AC	Bon	0,24	Modéré
Mégaphobiaie à <i>Urtica dioica</i>	/	E5.5	37.8	/	Oui	AC	Bon	0,16	Modéré
Fourré de Saule sur ancien site industriel avec reprise d'une friche mésophile	/	F9.21 x J2.6 x E5.14	44.92 x 86.4 x 87.1	/	Oui	AC	Bon	0,15	Modéré
Boisement de Chêne et Châtaigner	<i>Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae</i>	G1.A1	41.2	/	Pro-partie	C	Bon	16,94	Modéré
Chênaie-Charmaie	<i>Carpino betuli-Fagenalia sylvaticae</i>	G1.A1	41.2	/	Pro-partie	C	Bon	30,51	Modéré
Ceinture de Saules, Peuplier et Aulne	/	G5.1	84.1	/	Pro-partie	AC	Bon	0,08	Modéré
Bosquet sur espace vert herbacé	/	G5.2 x I2.2	84.3 x 87.2	/	Pro-partie	CC	Bon	1,16	Modéré
Bosquet avec formation de Jonc glauque	/	G5.2 x J2.6 x E3.417	84.3 x 86.4 x 37.217	/	Oui	AC	Bon	0,56	Modéré
Cour arborée	/	J1 x I2.2	86 x 85.3	/	Non	CC	Bon	0,57	Modéré
Alignement d'arbres	/	G5.1	84.1	/	Pro-partie	CC	Bon	2,13	Modéré à faible
Bosquet	/	G5.2	84.3	/	Pro-partie	CC	Bon à dégradé	20,21	Modéré à faible
Espace vert arboré	/	I2.1	84.5	/	Pro-partie	CC	Bon	3,40	Modéré à faible
Bosquet sur ancien site industriel avec reprise d'une végétation rudérale	/	G5.2 x J2.6 x E5.14	84.3 x 87.2	/	Pro-partie	CC	Bon	1,88	Modéré à très faible
Mare temporaire	/	C1.6	22.5	/	Non	C	Bon	0,55	Faible
Prairie pâturée mésophile	/	E2.1	38.1	/	Pro-partie	CC	Bon	2,68	Faible
Prairie mésophile	/	E2.7	38.2	/	Pro-partie	CC	Bon	11,20	Faible
Fourré arbustif et ronces	/	F3.1 x F3.131	31.8 x 31.831	/	Pro-partie	CC	Dégradé	0,45	Faible
Roncier	/	F3.131	31.831	/	Pro-partie	CC	Bon à dégradé	1,86	Faible
Bosquet avec roncier	/	G5.2 x F3.131	31.831 x 84.3	/	Pro-partie	CC	Bon	2,30	Faible
Formation de Jonc glauque sur friche mésohygrophile	/	J2.6 x E3.417	86.4 x 37.217	/	Oui	CC	Bon à dégradé	4,95	Faible
Ancien site industriel avec reprise d'une friche mésophile et roncier	/	J2.6 x E5.14 x F3.131	86.4 x 87.1 x 31.831	/	Pro-partie	CC	Bon	0,73	Faible
Ancien parking arboré	/	J4.2 x E5.14	86 x 85.3	/	Non	CC	Bon	1,40	Faible
Plan d'eau artificiel	/	J5.3	89.2	/	Non	CC	/	3,99	Faible
Terrain de sport	/	E2.6	81	/	Pro-partie	CC	Bon	0,63	Très faible

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Intitulé	Syntaxon	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Zone humide ¹	Rareté	État de conservation	Surface (ha)	Enjeu de conservation
Tas de terre avec friche mésophile	/	E5.14	87.1	/	Pro-partie	CC	Dégradé	0,37	Très faible
Haies	/	FA.1	84.1	/	Pro-partie	CC	Bon	0,25	Très faible
Formation de Robinier	/	G1.C3	83.324	/	Pro-partie	CC	Bon	0,28	Très faible
Espace vert herbacé	/	I2.2	85.2	/	Pro-partie	CC	Bon	2,38	Très faible
Zone urbanisée et jardin	/	J2 x I2.2	86 x 85.3	/	Non	CC	Bon	0,85	Très faible
Ancien site industriel avec reprise d’une friche mésophile	/	J2.6 x E5.14	86.4 x 87.1	/	Pro-partie	CC	Dégradé	60,85	Très faible
Zone urbanisée avec végétation rudérale	/	J4.2 x E5.14	86 x 87.2	/	Pro-partie	CC	Dégradé	2,15	Très faible
Bâtiment	/	J2	86	/	Non	CC	/	2,02	Nul
Route et chemin	/	J4.2	86	/	Non	CC	/	11,11	Nul
Tas de bois	/	/	/	/	Non	CC	/	0,37	Nul

Rareté : Très rare (RR) ; Rare (R) ; Assez Rare (AR) ; Assez commun (AC) ; Commun (C) ; Très commun (CC)

¹ Zone humide floristique au sens de l’arrêté du 24 juin 2008 modifié par l’arrêté du 1^{er} octobre 2009.

² Selon les secteurs

Légende : **Oui** = L’habitat est caractéristique des zones humides.

Pro partie = L’habitat n’est pas systématiquement ou entièrement caractéristique des zones humides (Cf. annexe IIb de l’arrêté du 24 juin 2008 modifié par l’arrêté du 1^{er} octobre 2009). Dans ce cas, la réalisation d’un relevé phytosociologique doit être réalisé pour permettre de statuer sur son caractère humide ou non. **Le résultat de ces investigations est présenté dans le chapitre relatif aux zones humides.**

II. 2. 3. Habitat naturel d'intérêt communautaire

Comme indiqué précédemment, un seul habitat naturel d'intérêt communautaire a été contacté au sein de l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit de la Ripisylve de La Charente (Code EUNIS : G1.221 | EUR28 : 91F0).

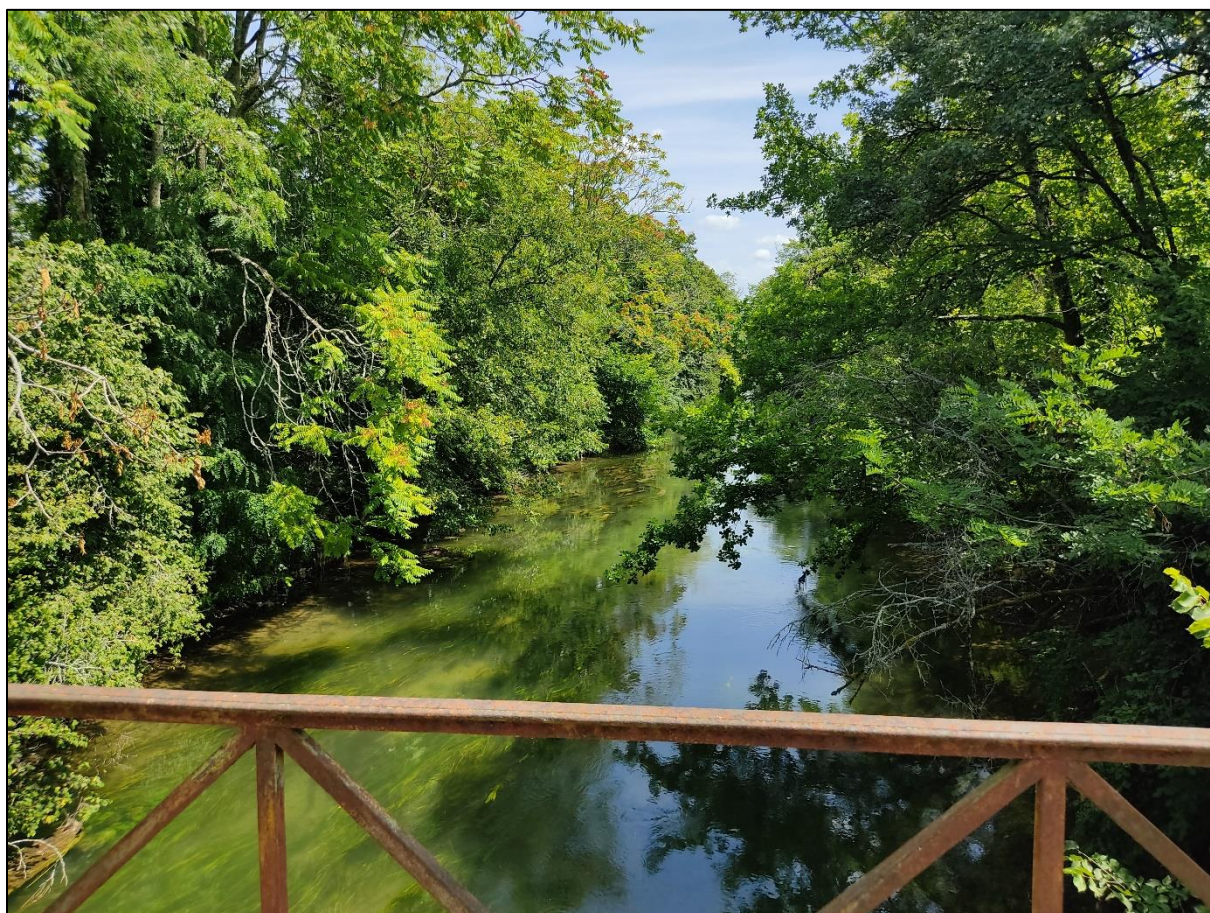
❖ *Ripisylve de La Charente (Code EUR28 : G1.221 | EUR28 : 91F0)*

Il s'agit d'un habitat naturel caractéristique des zones humides floristiques au titre de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009. Cet habitat se rencontre au niveau des sources, des ruisselets de rivières de faible importance, dont le cours d'eau est souvent relativement lent, principalement aux étages planitiaires et collinéen, sous forme de galeries étroites ou de linéaire. Il est dominé par le Frêne dans les parties basses et par le Chêne dans les parties hautes de la strate arborée. La strate arbustive est pauvre en espèces. Le tapis herbacé est, quant à lui, généralement riche en Laïches (*Carex remota*, *Carex pendula*...).

Sur l'aire d'étude rapprochée, cet habitat est présent le long du fleuve de La Charente avec un état de conservation variant de bon à dégradé. Cette ripisylve est majoritairement composée d'Aulnes, de Frênes et d'Erables.

Enjeu local

Très fort



Ripisylve de la Charente © ETEN Environnement 18/07/2023



Ripisylve de la Charente © ETEN Environnement, 05/09/2023



Carte 8 : Habitats naturels et anthropiques

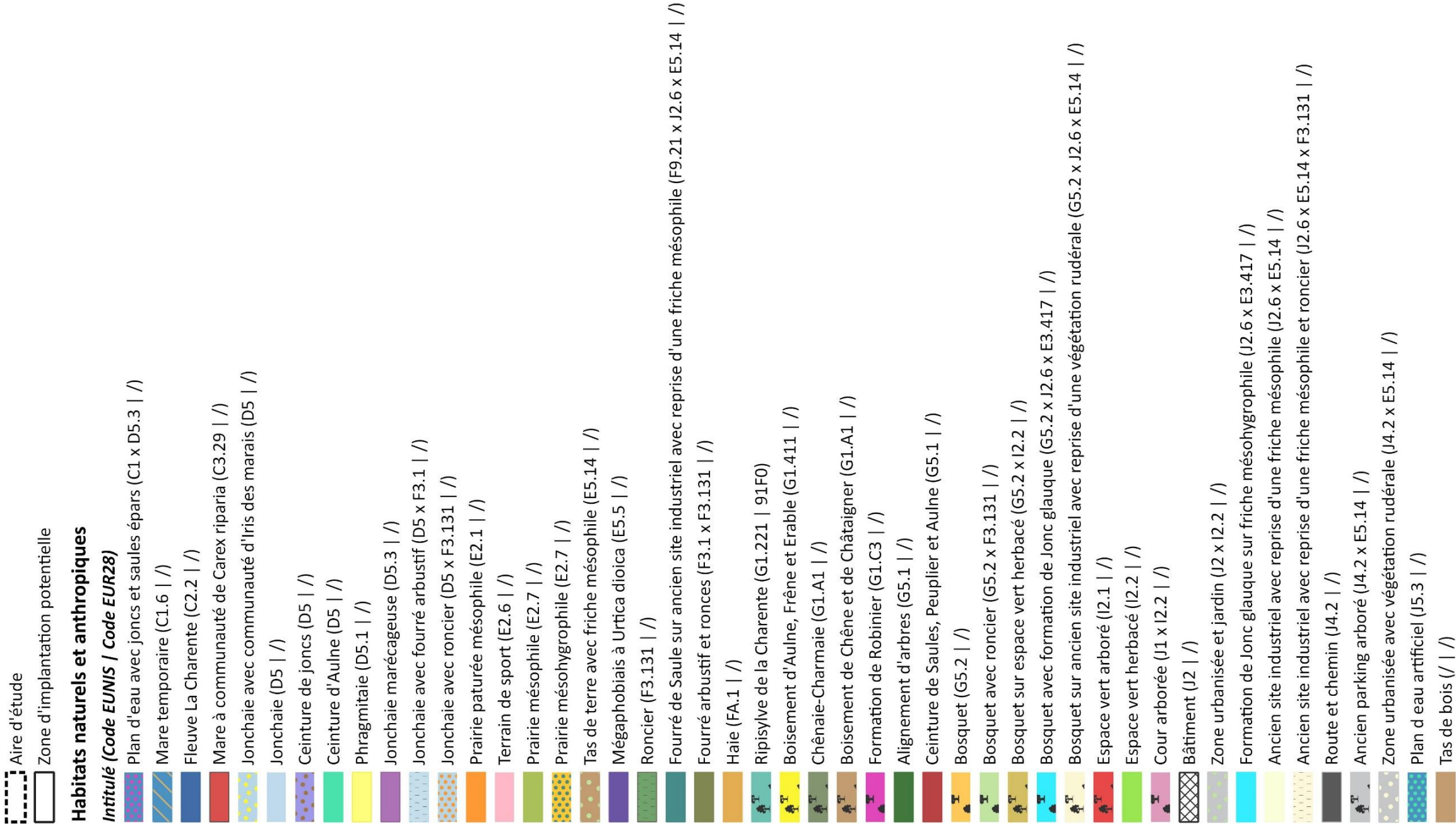
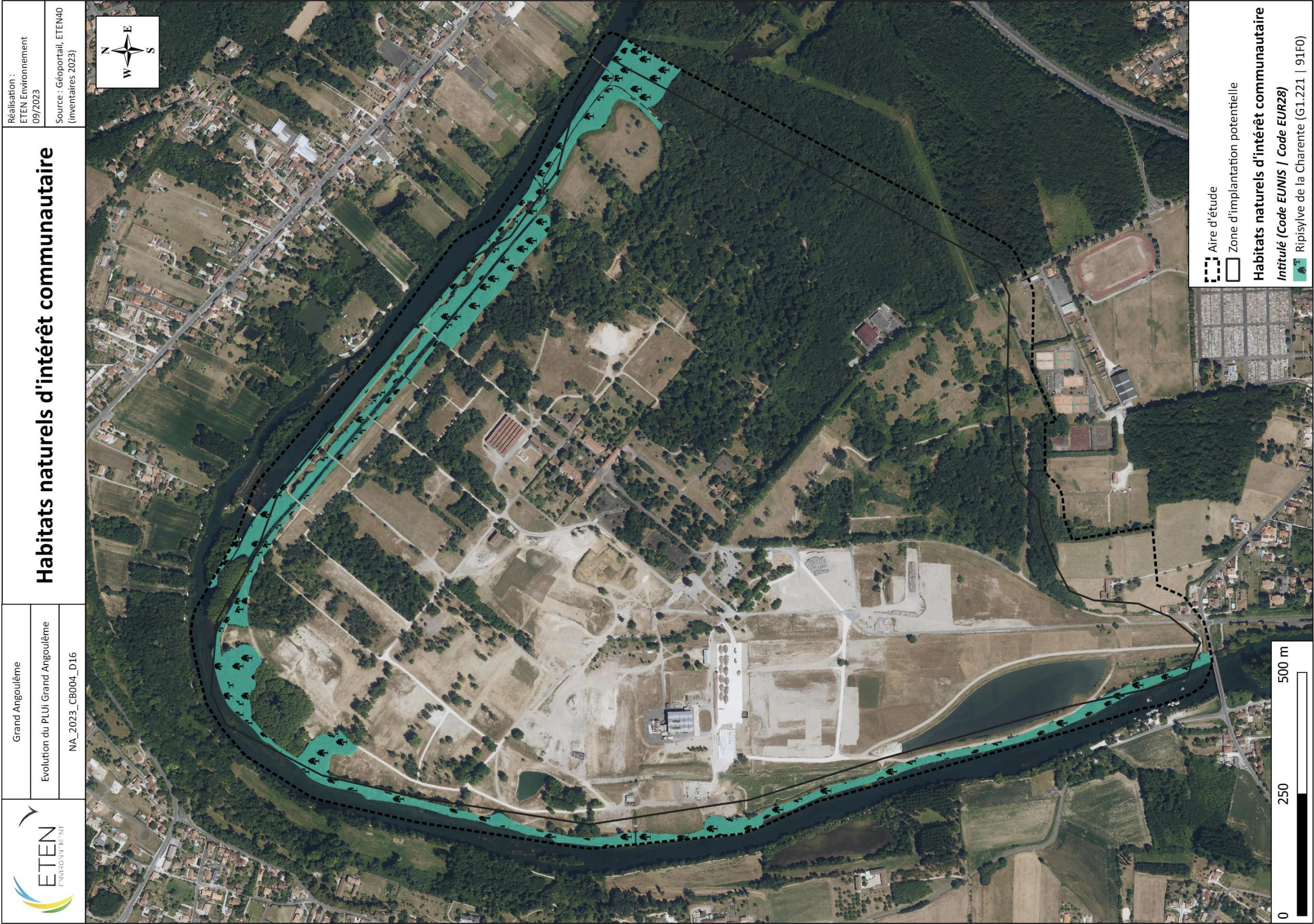
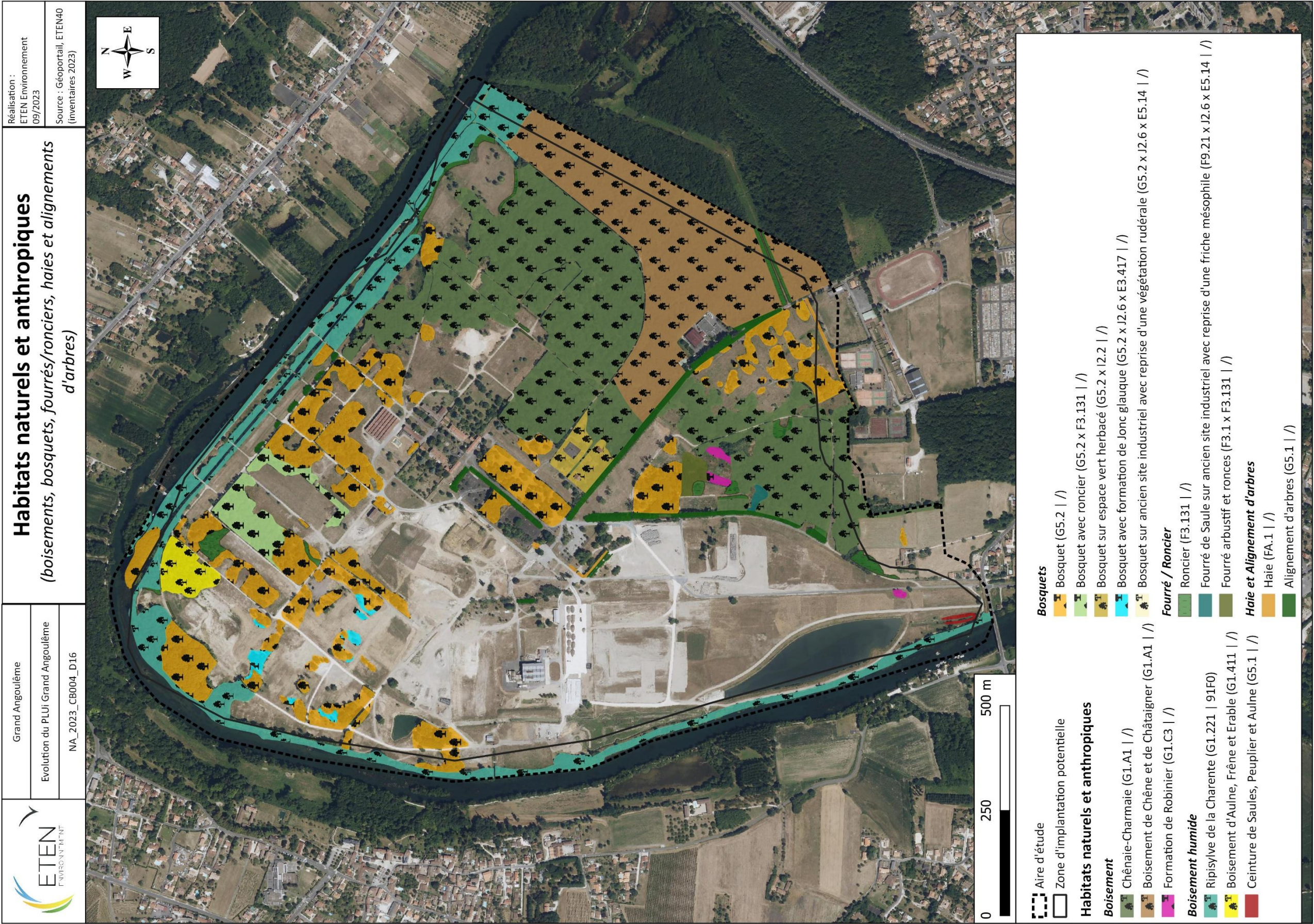
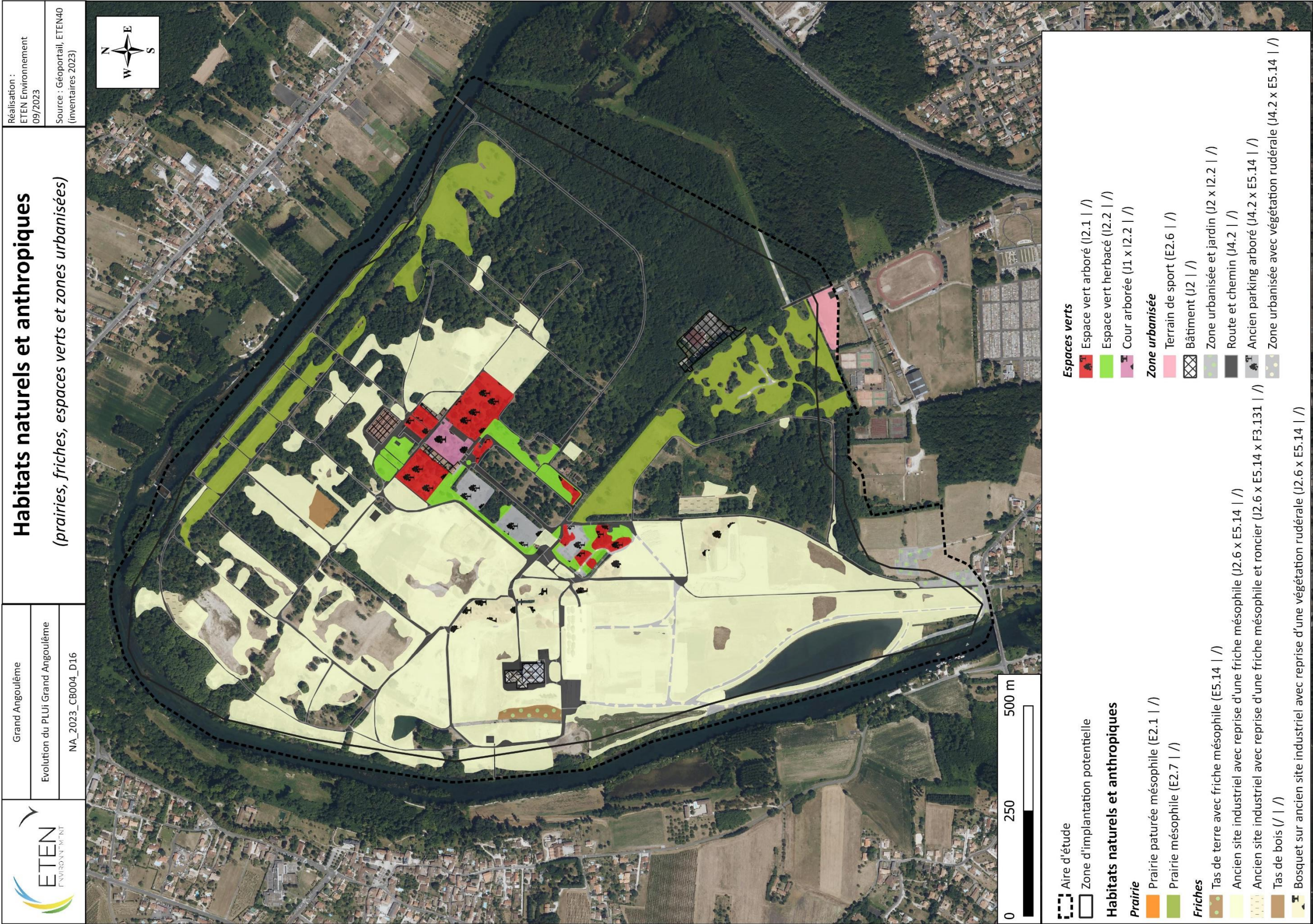


Figure 3 : Légende des habitats naturels et anthropiques

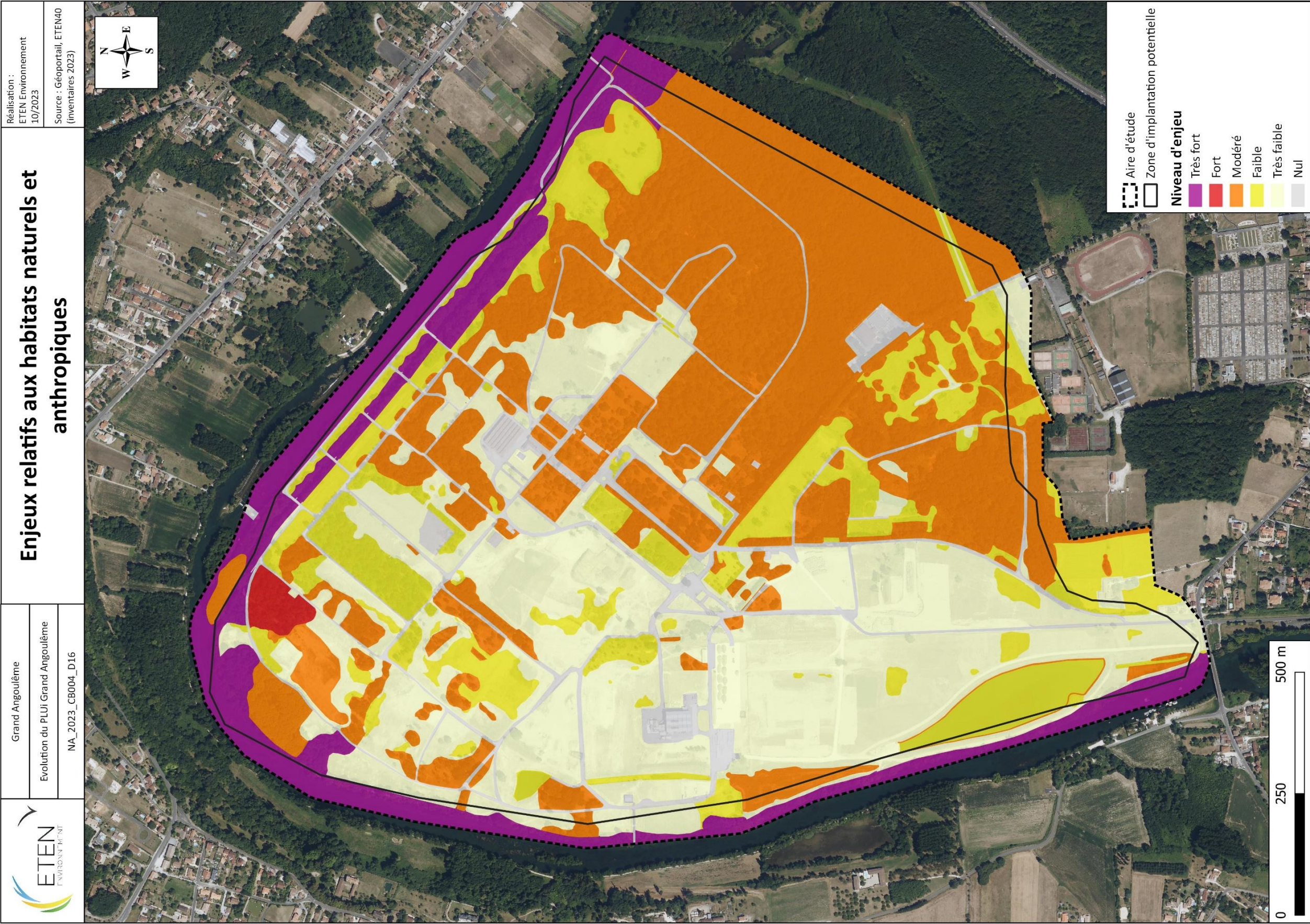


Carte 9 : Habitats naturels d’intérêt communautaire









Carte 13 : Enjeux relatifs aux habitats naturels et anthropiques

II. 3. Flore : un arbre remarquable et 33 espèces envahissantes

II. 3. 1. Analyse bibliographique

La base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) recense quatre espèces floristiques protégées dans le secteur de l'aire d'étude (4 mailles de 1 km sur 1 km). Une demande de transmission des données cartographique sur la flore patrimoniale a été émise par ETEN Environnement le 29/03/2023 et une réponse a été transmise par l'OBV le 03/05/2023.

Tableau 8 : Espèces floristiques protégées identifiées dans la bibliographie et relevées dans 4 mailles de 1 km x 1 km couvrant l'aire d'étude rapprochée - Sources : OBV-NA, consultée le 25/04/2023 et extraction du 03/05/2023

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut				Ecologie	Localisation vis-à-vis de l'aire d'étude rapprochée
		Protection	Dét. ZNIEFF	LR Fr	LR PC		
Trèfle de Boccone	<i>Trifolium bocconeii savi, 1808</i>	Régional (Ex-Poitou-Charentes)	Oui	LC	EN	Champs arides et côtes siliceuses	Hors aire d'étude
Renoncule graminée	<i>Ranunculus gramineus L., 1753</i>	Régional (Ex-Poitou-Charentes)	Oui	LC	VU	Pelouses sèches	Hors aire d'étude
Spirée obovale	<i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber, 1964</i>	Régional (Ex-Poitou-Charentes)	Oui	LC	LC	Pelouses et fourrés xérophiles basiphiles	Hors aire d'étude
Vesce de Cachoubie	<i>Vicia cassubica L., 1753</i>	Régional (Ex-Poitou-Charentes)	Oui	VU	NT	Bois, buissons et ourlets thermophiles	Hors aire d'étude

Légende : Dét. ZNIEFF = Déterminante ZNIEFF | LR Fr = Liste rouge UICN France – LR PC = Liste rouge UICN région ex-Poitou-Charentes - Liste rouge UICN : LC = Préoccupation mineure, NT = Quasi-menacée, VU = Vulnérable, EN = En danger, CR = En danger critique, DD = Données insuffisantes

Ainsi, aucune espèce protégée n'a été observée au sein de l'aire d'étude selon les données de l'Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA - www.obv-na.fr), extraction du 03/05/2023. 3 sont toutefois présentes à proximité (cf. carte page suivante):

- La Spirée obovale (*Spiraea hypericifolia subsp. obovata (Waldst. & Kit. ex Willd.) H. Huber, 1964*) observée par Charente Nature le 17/04/2014 ;
- La Vesce de Cachoubie (*Vicia cassubica L., 1753*) observée par Charente Nature le 17/04/2014 ;
- Le Trèfle de Boccone (*Trifolium bocconeii savi, 1808*) observé par une personne sans organisme le 16/07/1908.

» Ce qu'il est important de retenir :

Selon la base de données de l'Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA), quatre espèces protégées ont été observées dans la maille de 1 km x 1 km couvrant l'aire d'étude rapprochée dont trois à proximité de l'aire d'étude.

A noter que le Trèfle de Boccone (*Trifolium bocconeii savi, 1808*) a été observé par une personne sans organisme le 16/07/1908 et n'a pas été observé depuis cette date.



II. 3. 2. Inventaires de terrain

La flore présente sur l'aire d'étude est très diversifiée et reflète la grande diversité de formations d'habitats. En effet, les espèces identifiées sont caractéristiques des friches industrielles, des prairies, des espaces verts, des boisements humides et des boisements caducifoliés. De nombreuses espèces rudérales et/ou envahissantes rappellent le contexte industriel du site.

Lors des inventaires de terrain, 33 espèces exotiques envahissantes et un arbre remarquable ont été observés. Aucune flore patrimoniale n'a été contactée sur l'aire d'étude.

La liste des espèces inventoriées sur l'aire d'étude est présentée en annexe 1 (383 espèces floristiques inventoriées).

II. 3. 2. 1. Flore protégée

Aucune espèce protégée n'a été contactée lors des inventaires de terrain. Ce paragraphe est donc sans objet.

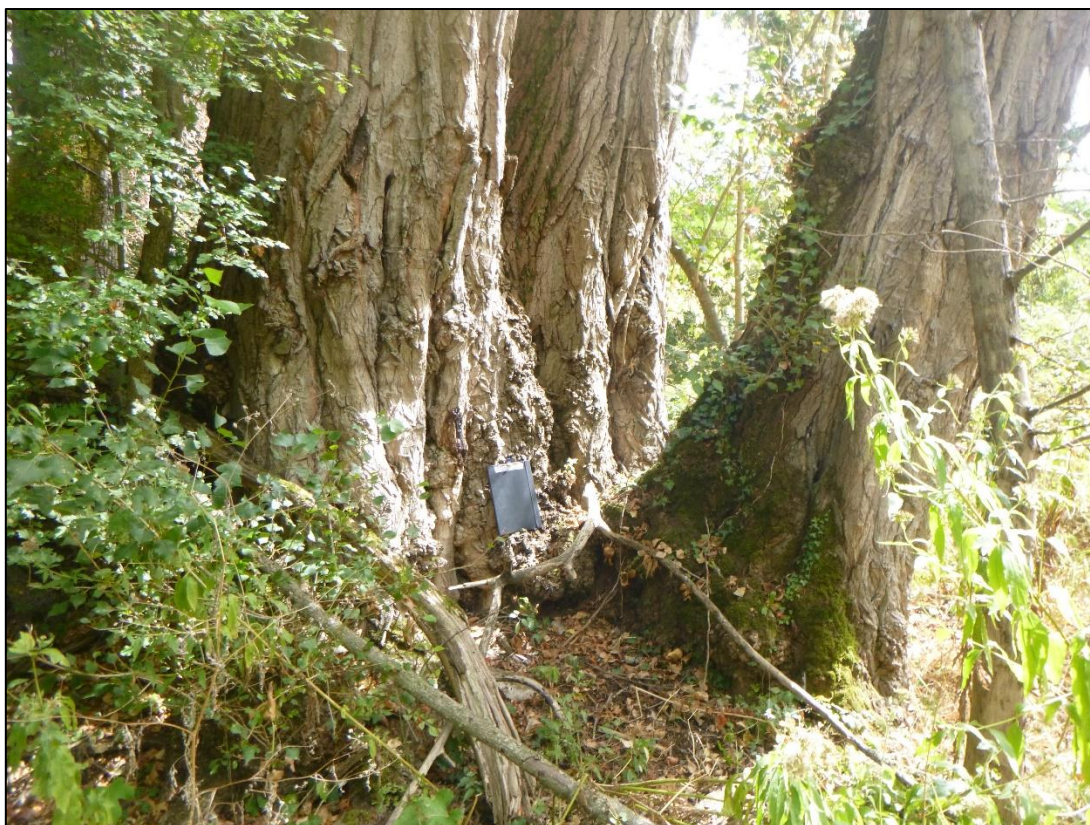
II. 3. 2. 2. Arbres remarquables

Lors des inventaires de terrain réalisés sur le site, de nombreux arbres relativement âgés ont été observés, dont un classé comme remarquable. Il s'agit d'un Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*). Même s'il s'agit d'une espèce exotique envahissante, son envergure et son âge lui confèrent un caractère remarquable avec un enjeu de conservation jugé fort.

Même si les autres arbres présents dans les bosquets, boisements et alignement d'arbres, n'ont pas été classés comme remarquables, il est nécessaire de les prendre en compte lors de la conception du projet et de les préserver au maximum.



Peuplier du Canada ©ETEN Environnement, 19/07/2023



Peuplier du Canada ©ETEN Environnement, 04/09/2023

Lors des inventaires de terrain, un arbre remarquable a été observé, il s'agit du Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*) avec un enjeu de conservation jugé fort.

La carte, page suivante, localise l'arbre remarquable identifié sur l'aire d'étude.



Carte 15 : Arbre remarquable

II. 3. 2. 3. Flore exotique envahissante

33 espèces de Plantes Exotiques Envahissantes (PEE) ont été observées sur l'aire d'étude au cours des prospections de terrain.

Parmi elles, 20 sont des PEE à impact majeur et 13 sont des PEE à impact modéré, selon la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine (CBNSA, 2022).

La présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes reflète le caractère anthropisé du site et est en lien avec les opérations de dépollution passées.



Zoom sur l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L., 1753)

Il est important de souligner la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L., 1753), dans l'aire d'étude au niveau des friches industrielles. **Cette espèce fait l'objet d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) et prescrivant sa destruction obligatoire dans le département de La Charente qui est en vigueur depuis le 30 mai 2016.**

Il sera donc nécessaire de mettre en place un protocole pour limiter le développement de cette espèce ainsi que sa propagation au sein de l'aire d'étude et au-delà de celle-ci.

Cet arrêté est en annexe 2 du document.

Le tableau suivant liste les 33 espèces exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude.

Tableau 9 : Plantes exotiques envahissantes identifiées au sein de l'aire d'étude

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable à feuilles de frêne, Érable Négondo	PEE maj.
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailanthé	PEE maj.
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambroisie à feuilles d'armoise, Ambroisie élevée, Ambroisie annuelle	PEE maj.
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	PEE maj.
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	PEE maj.
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste, Souchet éragrostide, Souchet éragrostis	PEE maj.
<i>Elaeagnus pungens</i> Thunb., 1784	Chalef piquant, Oléastre épineux	PEE maj.
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	PEE maj.
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	Ludwigie faux péplis, Jussie faux péplis, Jussie rampante, Jussie	PEE maj.
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	PEE maj.
<i>Phyllostachys bambusoides</i> Siebold & Zucc., 1843	Phyllostachys faux bambou	PEE maj.
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale	PEE maj.

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	PEE maj.
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	PEE maj.
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier, Cerisier vrai, Prunier cerisier	PEE maj.
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme	PEE maj.
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Pyracantha écarlate, Buisson ardent, Pyracantha à fleurs peu nombreuses	PEE maj.
<i>Quercus palustris</i> Münchh., 1770	Chêne des marais, Chêne à épingles	PEE maj.
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	PEE maj.
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes, Sporobole fertile, Sporobole tenace	PEE maj.
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle	PEE mod.
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	Dichanthélium acuminé, Panic acuminé	PEE mod.
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	PEE mod.
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins, Herbe-aux-taupes	PEE mod.
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe maculée, Euphorbe tachetée, Euphorbe tachée, Euphorbe de Jovet	PEE mod.
<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe, Frêne orne	PEE mod.
<i>Hypericum calycinum</i> L., 1767	Millepertuis calycinal, Millepertuis à calice, Millepertuis à grandes fleurs	PEE mod.
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélilot blanc	PEE mod.
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	PEE mod.
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir, Pin noir d'Autriche	PEE mod.
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE mod.
<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche élevée, Grande pervenche, Pervenche à grandes fleurs	PEE mod.
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca superbe	PEE mod.

PEE : Plante exotique envahissante en Nouvelle-Aquitaine selon la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » (CBNSA, 2022).

*- PEE maj. : Plante exotique envahissante à impact majeur

*- PEE mod. : Plante exotique envahissante à impact modéré



Robinier faux-acacia ©ETEN Environnement, 06/09/2023



Raisin d'Amérique ©ETEN Environnement, 06/09/2023



Vigne vierge ©ETEN Environnement, 04/09/2023



Jussie rampante ©ETEN Environnement, 06/09/2023

33 plantes exotiques envahissantes (PEE) ont été identifiées lors des inventaires de terrain. Parmi elles, 20 sont des PEE à impact majeur et 13 des PEE à impact modéré.

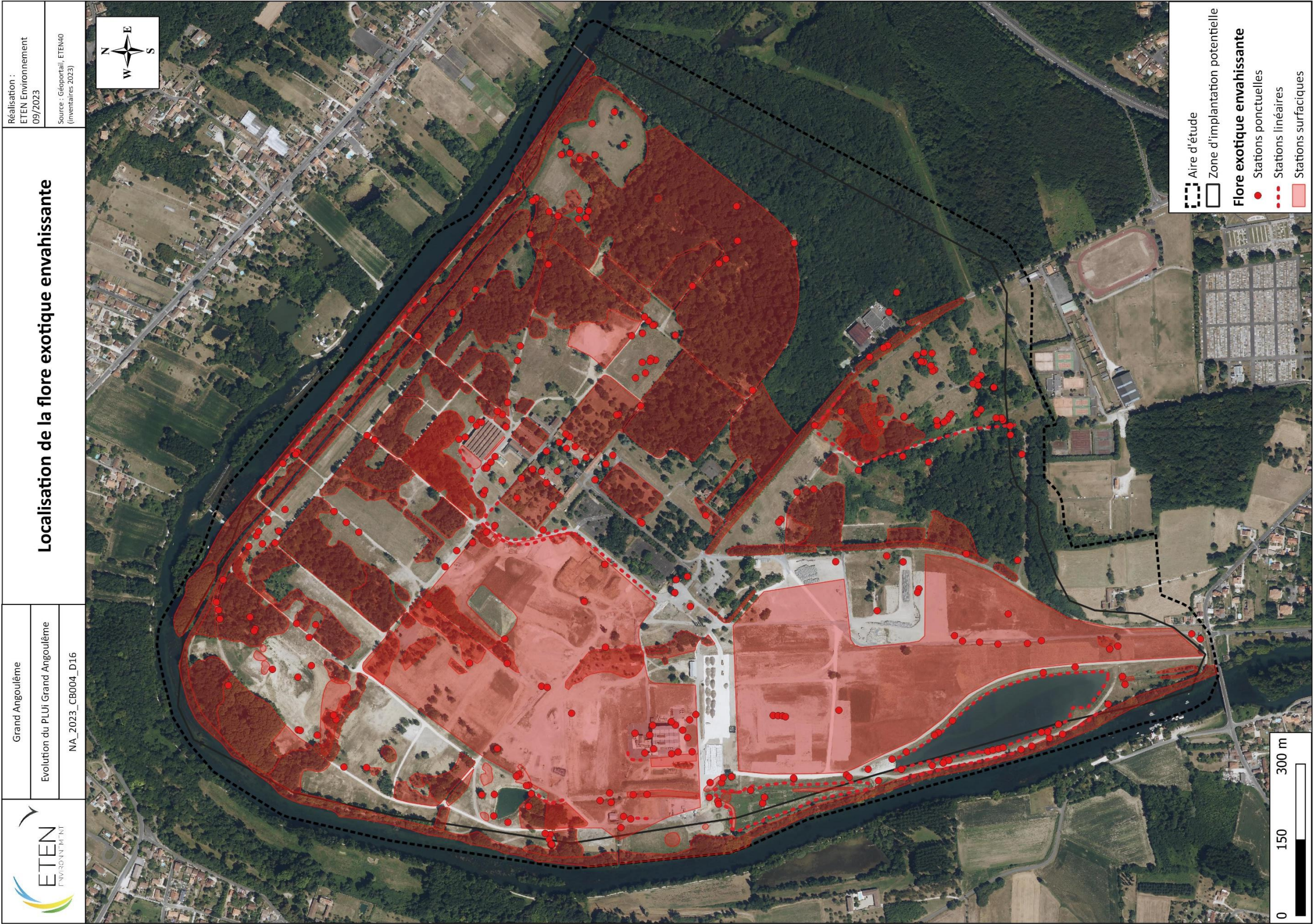
Il est important de souligner la présence de l'Ambroisie à feuilles d'armoise (*Ambrosia artemisiifolia* L., 1753), présente dans l'aire d'étude immédiate, fait l'objet d'un arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambroisie (*Ambrosia artemisiifolia*) et prescrivant sa destruction obligatoire dans le département de La Charente qui est en vigueur depuis le 30 mai 2016.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

Les inventaires de terrain ont permis d'identifier 383 espèces floristiques dans l'aire d'étude. Parmi elles, un arbre remarquable est présent dans la zone d'implantation potentielle, il s'agit d'un Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*). De plus, 33 plantes exotiques envahissantes ont été observées sur l'aire d'étude.

Aucune flore protégée n'a été identifiée.

Les cartes, pages suivantes, localisent les stations de flore exotiques envahissantes (sans et avec détail) dans l'aire d'étude.



Carte 16 : Localisation de la flore exotique envahissante





II. 4. Zones humides : 45,9 ha de zones humides floristiques et/ou pédologiques

II. 4. 1. Analyse bibliographique

Source : Agence de l'eau Adour-Garonne, SAGE Charente)

Les **Zones Humides Effectives (ZHE)** mises à disposition par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne (AEAG) sont issues d'inventaires de terrain réalisés selon les critères floristique et/ou pédologique, et correspondent à des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1er octobre.

Des ZHE sont recensées par l'AEAG dans l'aire d'étude et dans la zone d'implantation potentielle. Elles sont présentées sur la carte page suivante.

La Direction Départementale des territoires de Charente (DDT16) a mis à disposition les zones humides potentielles (prélocalisation). Selon ces données, aucune zone humide n'est potentiellement présente au sein de l'aire d'étude mais à proximité immédiate.



Figure 4 : Zones humides potentielles mises à disposition par la DDT16 (consulté le 03/05/2023)



Carte 19 : Zones humides effectives de l’Agence de l’eau Adour-Garonne

II. 4. 2. Expertise de terrain

II. 4. 2. 1. Critère floristique

Seize formations identifiées dans l'aire d'étude sont caractéristiques des zones humides au sens floristique de l'arrêté du 24 juin 2008. Ces habitats, listés dans le tableau ci-dessous, figurent en annexe II de l'arrêté listant les habitats naturels caractéristiques des zones humides.

Il est important de noter que les formations de Jonc glauque sur friche mésohygrophile (J2.6 x E3.417) et de bosquet avec formation de Jonc glauque (G5.2 x J2.6 x E3.417) se développent sur des sols composés de remblais issus de la remise en état du site (démolition / dépollution).

Ainsi, lors des épisodes pluvieux, une rétention d'eau se forme sur certains secteurs favorisant ainsi le développement du Jonc glauque (*Juncus inflexus*), caractéristique des zones humides. Ces zones humides se développent sur des remblais et ne présentent pas de fonctionnalité importante.

Tableau 10 : Formations d'habitats naturels caractéristiques des zones humides

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Surface (ha)
Ripisylve de la Charente	G1.222	44.42	91F0	11,9
Boisement d'Aulne, Frêne et Erable	G1.411	44.91	/	1,26
Plan d'eau avec joncs et saules épars	C1 x D5.3	22.1 x 53.5	/	1,29
Mare à communauté de Carex riparia	C3.29	53.213	/	0,14
Ceinture d'Aulne	D5	53	/	0,17
Ceinture de joncs	D5	53	/	0,18
Jonchaie	D5	53.5	/	0,08
Jonchaie avec communauté d'Iris des marais	D5	53.5	/	0,13
Jonchaie avec fourré arbustif	D5 x F3.1	53.5 x 31.8	/	0,09
Jonchaie avec roncier	D5 x F3.131	53.5 x 31.831	/	0,18
Phragmitaie	D5.1	53.11	/	0,18
Jonchaie marécageuse	D5.3	53.5	/	1,26
Mégaphobias à <i>Urtica dioica</i>	E5.5	37.8	/	0,16
Fourré de Saule sur ancien site industriel avec reprise d'une friche mésophile	F9.21 x J2.6 x E5.14	44.92 x 86.4 x 87.1	/	0,15
Bosquet avec formation de Jonc glauque	G5.2 x J2.6 x E3.417	84.3 x 86.4 x 37.217	/	0,56
Formation de Jonc glauque sur friche mésohygrophile	J2.6 x E3.417	86.4 x 37.217	/	4,95
Total				22,68

Seize formations d'habitats naturels sont caractéristiques des zones humides, sur une surface totale de 22,68 ha.

Des habitats naturels et anthropiques identifiés sur le site sont cotés "pro parte" dans l'annexe IIb de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1^{er} octobre 2009, soit parce que les habitats de niveau inférieur ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant d'effectuer le distinguo. Lorsqu'ils présentaient un recouvrement significatif d'espèces caractéristiques des zones humides, les habitats présentés ci-dessous ont donc nécessité la réalisation d'un relevé phytosociologique pour statuer sur leur caractère humide ou non.

Tableau 11 : Liste des formations cotées « Pro parte » dans l'aire d'étude

Intitulé	Code EUNIS	Code CORINE Biotope	Code EUR28/ Natura 2000	Surface dans l'aire d'étude (ha)	Surface identifiée comme zone humide floristique* (ha)
Prairie mésohygrophile*	E2.7	38.2	/	0,24	0,24
Boisement de Chêne et Châtaigner	G1.A1	41.2	/	16,94	/
Chênaie-Charmaie	G1.A1	41.2	/	30,51	/
Ceinture de Saules, Peuplier et Aulne*	G5.1	84.1	/	0,08	0,08
Bosquet sur espace vert herbacé	G5.2 x I2.2	84.3 x 87.2	/	1,16	/
Alignement d'arbres	G5.1	84.1	/	2,13	/
Bosquet	G5.2	84.3	/	20,21	/
Espace vert arboré	I2.1	84.5	/	3,4	/
Bosquet sur ancien site industriel avec reprise d'une végétation rudérale	G5.2 x J2.6 x E5.14	84.3 x 87.2	/	1,88	/
Prairie pâturée mésophile	E2.1	38.1	/	2,68	/
Prairie mésophile	E2.7	38.2	/	11,2	/
Fourré arbustif et ronces	F3.1 x F3.131	31.8 x 31.831	/	0,45	/
Roncier	F3.131	31.831	/	1,86	/
Bosquet avec roncier	G5.2 x F3.131	31.831 x 84.3	/	2,3	/
Ancien site industriel avec reprise d'une friche mésophile et roncier	J2.6 x E5.14 x F3.131	86.4 x 87.1 x 31.831	/	0,73	/
Terrain de sport	E2.6	81	/	0,63	/
Tas de terre avec friche mésophile	E5.14	87.1	/	0,37	/
Haies	FA.1	84.1	/	0,25	/
Formation de Robinier	G1.C3	83.324	/	0,28	/
Espace vert herbacé	I2.2	85.2	/	2,38	/
Ancien site industriel avec reprise d'une friche mésophile	J2.6 x E5.14	86.4 x 87.1	/	60,85	/
Zone urbanisée avec végétation rudérale	J4.2 x E5.14	86 x 87.2	/	2,15	/
Total				162,68	0,32

Légende : *Après la réalisation d'un relevé phytosociologique pour statuer sur leur caractère humide ou non.

Les relevés réalisés au droit de l'aire d'étude ont mis en évidence la présence de deux formations d'habitats cotés pro-parte qui sont caractéristiques des zones humides. Il s'agit de la prairie mésohygrophile (code EUNIS : E2.7), sur une surface de 0,24 ha et de la ceinture de Saules, Peuplier et Aulne (EUNIS : G5.1), sur une surface de 0,08 ha. Ainsi, 0,32 ha de formations d'habitats naturels coté pro-parte sont caractéristiques des zones humides.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

L'expertise des zones humides, selon le critère floristique, a mis en évidence la présence de 23 ha de zones humides.

La carte, page suivante, localise les zones humides floristiques identifiées dans l'aire d'étude.



Carte 20 : Zones humides floristiques

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

II. 4. 2. 2. Critère pédologique

Une expertise pédologique a été menée entre le 9 et le 11 mai 2023 ayant pour objectif :

- d'identifier les profils pédologiques caractéristiques d'éventuelles zones humides pédologiques au droit du site ;
- de connaître la structure des sols en place.

Dans le cadre de cette étude, **29 sondages pédologiques** ont été réalisés au droit de **la zone d'implantation potentielle**.

Après analyse des sondages, les différents sols observés ont été rattachés aux **classes de sol du GEPPA**, quand cela été possible, afin de savoir s'ils correspondent aux sols caractéristiques de zones humides listés dans l'annexe I de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par arrêté du 1^{er} octobre 2009. Ce rattachement est réalisé selon la présence de traits d'hydromorphie soit « **rédoxiques** » (caractéristiques d'un engorgement en eau temporaire) soit « **réductiques** » (caractéristiques d'un engorgement en eau prolongé), et de leur profondeur d'apparition. Les traits rédoxiques peuvent s'exprimer sous la forme de taches rédoxiques orangées ou de concrétions ferro-manganiques noires.

Six profils pédologiques ont été établis à partir des données des 29 sondages réalisés, et seuls huit sondages ont pu être rattachés aux classes de sol GEPPA. Les 21 autres sondages sont identifiés comme zone de remblai, ou non concluant et nécessitant des investigations complémentaires. Le détail des sondages rattachés aux classes de sol GEPPA est présenté ci-après :

❖ *Sondages non caractéristiques des zones humides*

Le **profil 1** présenté ci-dessous, correspond aux sondages S4, S6 et S21.

Il s'agit d'un sol de texture limono-sableuse, frais en surface avec la présence de petites racines et de débris végétaux, qui devient plus limoneux et plastique en profondeur (vers 55-60 cm). Aucun élément grossier, venue d'eau ou traces d'hydromorphie n'ont été observés sur ces sondages.

Ces sondages appartiennent à la classe I du GEPPA et ne sont pas caractéristiques de zones humides.

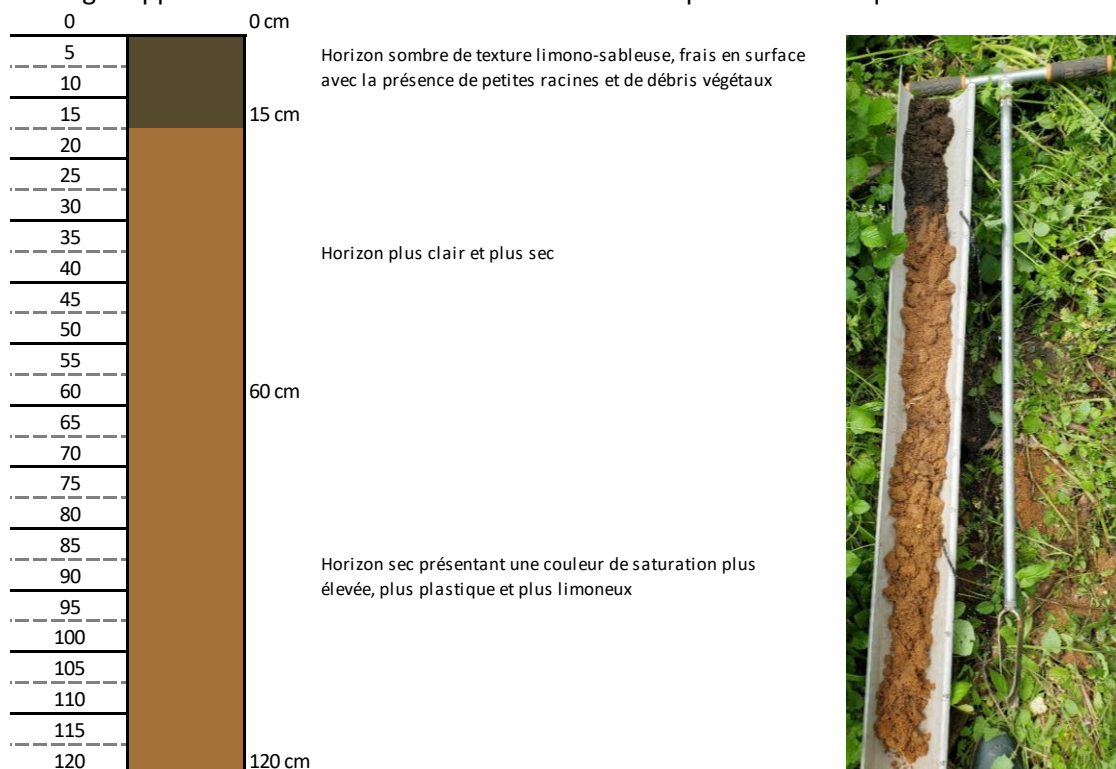


Figure 5 : Profil 1, sondage S4

❖ Sondages caractéristiques des zones humides

Le **profil 2** présenté ci-dessous correspond au sondage S19.

Sur les 15 premiers centimètres, un horizon de texture limono-sableuse avec matières organiques (racines) a été observé. Il devient plus limoneux et plus compact jusqu'à 30 cm, où apparaissent des traces ferro-manganiques supérieures à 5% de la surface de l'échantillon observé. À partir de 45 cm, l'horizon est de texture limoneuse, frais et compact, avec quelques inclusions d'un horizon plus rouge qui sera de plus en plus présent en profondeur. De petits graviers blancs crayeux sont observés à partir de 65 cm de profondeur et jusqu'à la fin du sondage. Des éléments rubéfiés sont également observés à partir de 80 cm (couleur 7.5R). À partir de 100 cm, l'horizon présente une texture limono-argileuse et une nette décoloration, bien que mélangée à l'horizon rouge supérieur. Les inclusions de cet horizon réduit de couleur sont de plus en plus visibles avec la profondeur.

Ce sondage est rattaché à la classe IVd du GEPPA, caractéristique des zones humides.

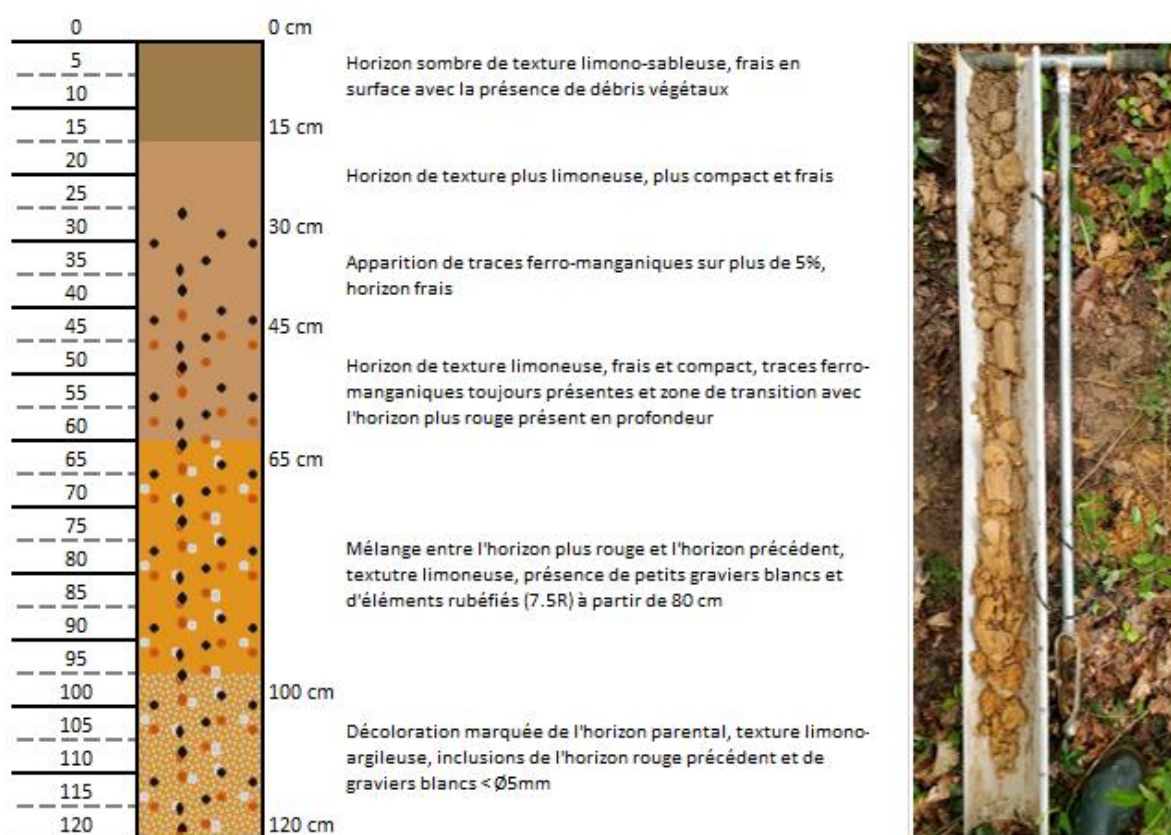


Figure 6 : Profil 2, sondage S19

Le **profil 3** présenté ci-dessous, correspond au sondage S15.

Sur les 10 premiers centimètres, un horizon de texture limono-sableuse frais avec la présence de débris végétaux est présent. Ensuite un horizon plus sec et décoloré est observé jusqu'à 50 cm de profondeur. Des traces ferro-manganiques sont présentes à partir de 20 cm et continuent en profondeur. Des graviers blancs et traces de rubéfaction (couleur 10R) sont également observés à partir de 35 cm. Les horizons sont de plus en plus rouges avec la profondeur, avec un net changement de couleur à 50 cm. L'horizon présente ensuite une texture plus limoneuse à partir de 60 cm et un autre changement de couleur vers le rouge entre 70 et 100 cm.

Ce sondage peut être rattaché aux classes Vb ou Vc du GEPPA, tous deux caractéristiques des zones humides et dépendant de la présence ou absence d'un horizon réductique entre 120 et 150 cm.

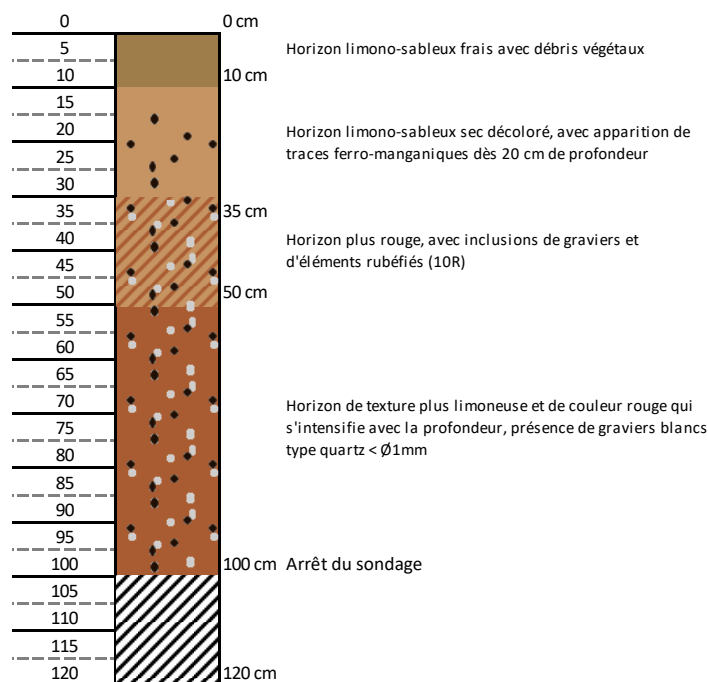


Figure 7 : Profil 3, sondage 15

Le **profil 4** présenté ci-dessous, correspond au sondage S27.

Sur les 10 premiers centimètres, un horizon de texture limono-argileuse sombre avec la présence de débris végétaux est présent. On observe également quelques traces rédoxiques rouille et ferro-manganique dès la surface. L'horizon devient plus clair, plus plastique et plus frais en profondeur, jusqu'à 35 cm. Sur 5 cm il y a un éclaircissement très marqué et une intensification des traces rédoxiques rouille. À partir de 40 cm, l'horizon redevient similaire à celui observé entre 10 et 35 cm de profondeur, jusqu'à 60 cm. Des éléments grossiers ont été observés entre 50 et 60 cm, constitués de ce qui semble être du charbon et une pierre blanche friable. Les traces d'hydromorphie sont de plus en plus visibles à partir de 60 cm, jusqu'à observer un éclaircissement de la matrice parentale à partir de 80 cm, et des traces ferro-manganiques plus présentes.

Ce sondage est rattaché à la classe Vd du GEPPA, caractéristique des zones humides.

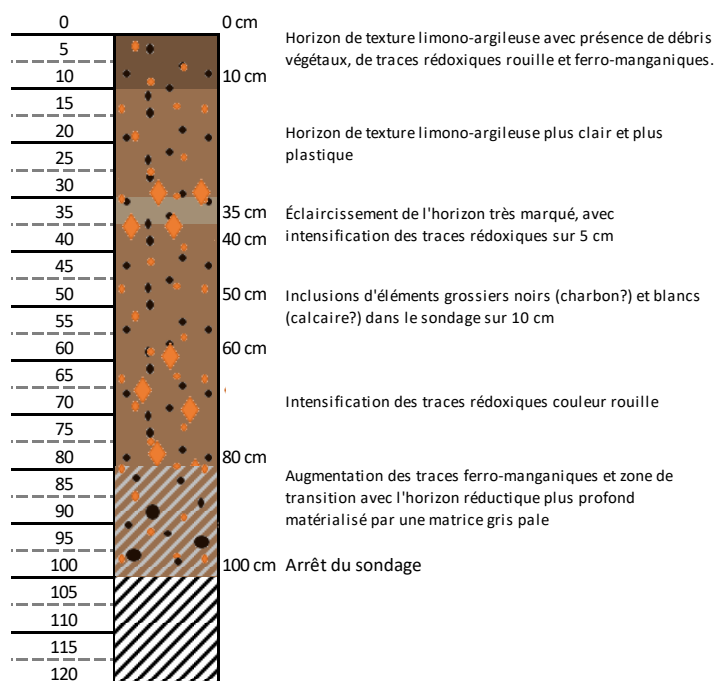


Figure 8 : Profil 4, sondage 27

Le **profil 5** présenté ci-dessous, correspond au sondage S26.

Sur les 10 premiers centimètres, un horizon de texture limoneuse sombre et humide est présent. Ensuite un horizon plus plastique et plus frais est observé. Des traces ferro-manganiques sont visibles à partir de 10 cm, puis des traces rouille à 20 cm, marquant un horizon rédoxique. À partir de 40 cm, de petits graviers blancs sont observés sur tout le reste du sondage, avec une intensification à partir de 80 cm. Un éclaircissement du matériau parental est visible à partir de 60 cm et de plus en plus marqué jusqu'à la fin du sondage à 110 cm.

Ce sondage est rattaché à la classe Vlc2 du GEPPA, caractéristique des zones humides.

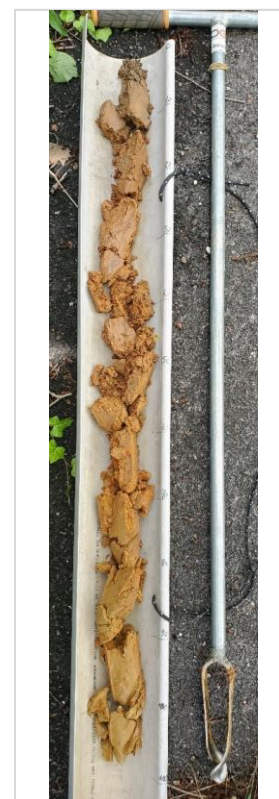
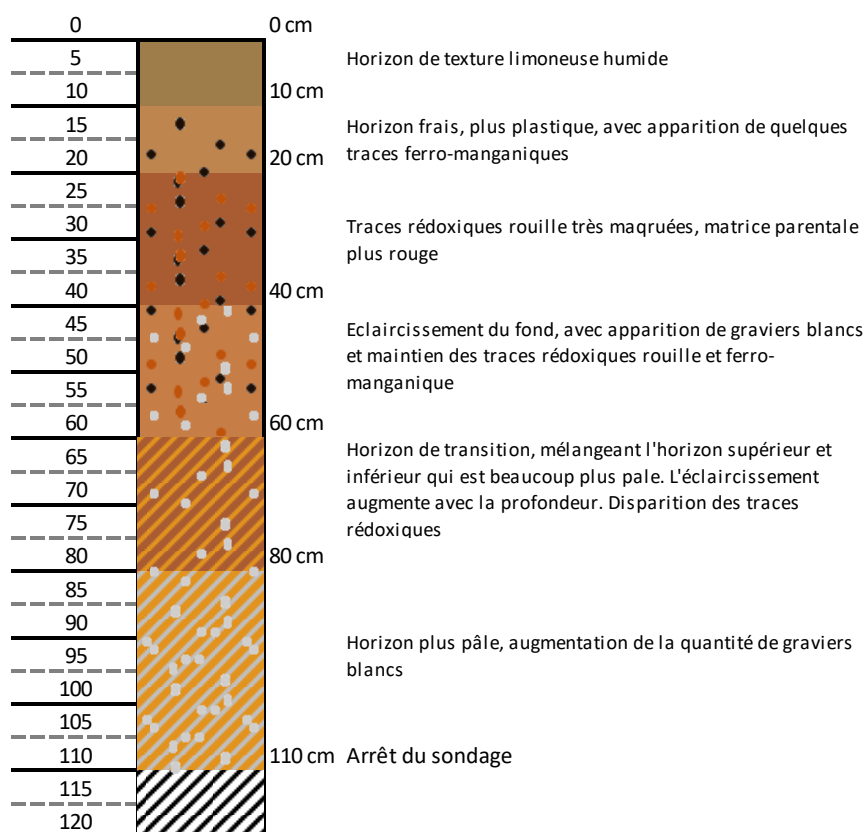


Figure 9 : Profil 5, sondage 26

Le **profil 6** présenté ci-dessous, correspond au sondage S28.

Sur les 10 premiers centimètres, un horizon de texture limoneuse frais et plastique est présent. L'horizon devient ensuite plus rouge et plus plastique, avec la présence de pierres rubéfiées. Des traces rédoxiques apparaissent à partir de 15 cm et se prolongent en profondeur. À partir de 30 cm, l'horizon devient de plus en plus pale en profondeur et est mélangé avec l'horizon inférieur.

Ce sondage est rattaché à la classe Vld du GEPPA, caractéristique des zones humides.

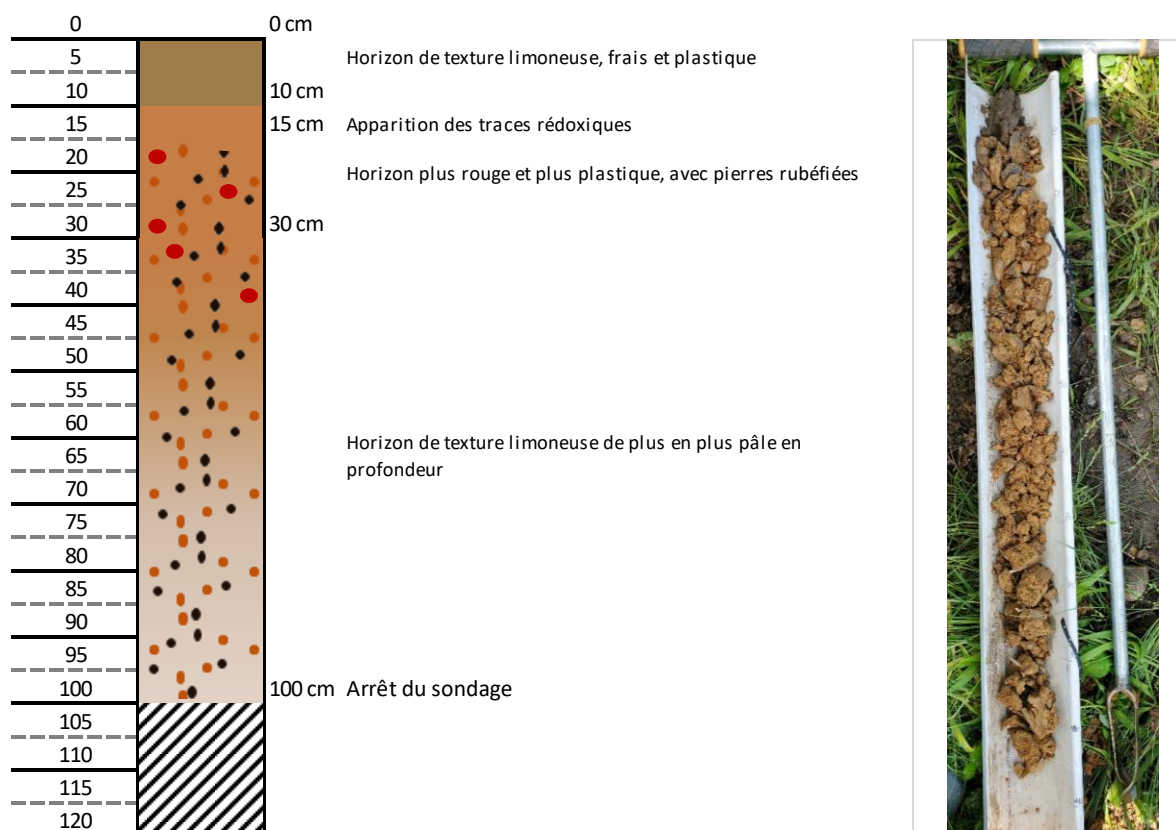


Figure 10 : Profil 6, sondage 28

Le tableau suivant caractérise les sondages pédologiques réalisés :

Tableau 12 : Caractéristiques des sondages pédologiques réalisés dans la zone d'implantation potentielle

N° de sondage	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Venue d'eau /suintements	Profondeur d'arrêt du sondage (cm)	Classe GEPPA	Sol caractéristique des zones humides
01	/		/	85		?
02	/		/	50		NON
03	/		/	35		R
04	/		/	120	I	NON
05	/		/	5		?
06	/		/	65	I	NON
07	/		/	35		R
08	/		/	10		R
09	/		/	70		?
10	/		/	50		?
11	/		/	20		R
12	/		/	20		R
13	/		/	20		R
14	/		/	5		R
15	Apparition à 20 cm		/	100	Vb ou Vc	OUI
16	/		/	80		?

N° de sondage	Traits rédoxiques	Traits réductiques	Venue d'eau /suintements	Profondeur d'arrêt du sondage (cm)	Classe GEPPA	Sol caractéristique des zones humides
17	/		/	65		?
18	/		/	5		R
19	Apparition à 30 cm	À partir de 100 cm	/	120	IVd	OUI
20	/		/	40		R
21	/		/	120	Ia	NON
22	/		/	25		R
23	/		/	5		R
24	/		/	20		R
25	/		/	45		?
26	Apparition à 10 cm	À partir de 60 cm	/	110	VIc2	OUI
27	Apparition dès la surface	À partir de 80 cm	/	100	Vd	OUI
28	Apparition à 15 cm	À partir de 30 cm	/	100	VIId	OUI
29	/		/	20		R

? : impossibilité de conclure à partir des éléments recueillis

R : présence de remblais en surface du sondage

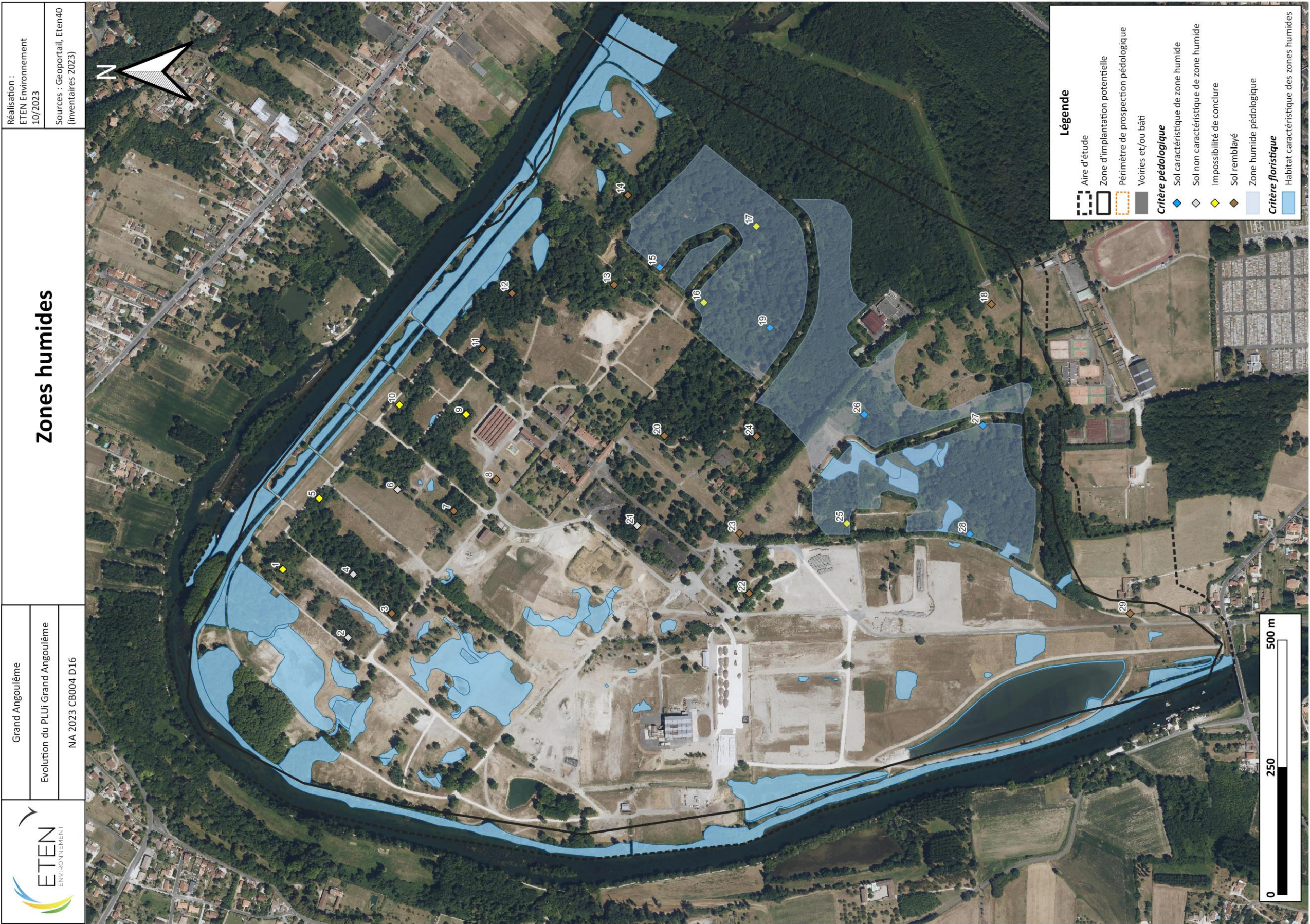
L'expertise pédologique a mis en évidence la présence de sols caractéristiques des zones humides pédologiques dans des secteurs en retrait des zones de remblais, dans des secteurs plus boisés et à différentes altimétries. Ces zones humides s'étalent sur une superficie de 22,9 ha.

La carte page suivante présente la localisation des sondages pédologiques réalisés et de la zone expertisée, et la carte suivante la localisation des zones humides pédologiques et floristiques.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

L'expertise des zones humides a mis en évidence la présence de zones humides sur une surface de 45,9 ha selon les critères floristiques et pédologiques.





II. 5. Faune : un ancien site industriel riche en diversité

II. 5. 1. Synthèse bibliographique

Plusieurs bases de données officielles ont été consultées afin de cibler les espèces à enjeu potentiellement présentes dans le secteur d'étude, à savoir la base de données FAUNA, les bases de données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) et en particulier les Formulaires Standards de Données (FSD) des sites Natura 2000 et ZNIEFF suivantes :

- ZNIEFF de type 2 : VALLEE DE LA CHARENTE ENTRE COGNAC ET ANGOULEME ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS (540120111) à **proximité directe de l'aire d'étude** ;
- Site Natura 2000 : Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) à **proximité directe de l'aire d'étude**.

Un pré-diagnostic a également été réalisé en mai et juin 2020 par le bureau d'études Eliomys. Les données d'inventaires ont également été prises en compte dans l'analyse bibliographique et dans le reste de l'analyse.

Les espèces présentant des enjeux modérés à forts (espèces d'intérêt communautaire, espèces vulnérables Liste Rouge Nationale ou Régionale...) potentiellement présentes dans l'aire d'étude rapprochée ont été synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Liste des espèces à enjeux potentiellement présentes dans les aires d'étude (bases de données consultées en mars 2023)

Groupe taxonomique	Espèce	Source (Base de données consultée)
Mammifères (hors chiroptères)	Crossope aquatique	INPN (ZNIEFF)
	Loutre d'Europe	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Vison d'Europe	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Campagnol amphibie	FAUNA
	Ecureuil roux	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Hérisson d'Europe	FAUNA
Chiroptères	Oreillard gris	INPN (ZNIEFF)
	Murin de Natterer	INPN (ZNIEFF)
	Noctule commune	INPN (ZNIEFF)
	Oreillard roux	INPN (ZNIEFF)
	Pipistrelle de Kuhl	INPN (ZNIEFF)
	Murin à moustaches	INPN (ZNIEFF)
	Minioptère de Schreibers	INPN (N2000)
	Barbastelle d'Europe	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Murin à oreilles échancrées	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Petit Rhinolophe	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Grand Murin	INPN (N2000)
	Grand Rhinolophe	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Verdier d'Europe	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
Oiseaux	Chardonneret Elégant	PRE-DIAG ELIOMYS
	Serin Cini	PRE-DIAG ELIOMYS
	Alouette des champs	PRE-DIAG ELIOMYS
	Grebe huppé	PRE-DIAG ELIOMYS
	Pic épeichette	PRE-DIAG ELIOMYS
	Petit Gravelot	PRE-DIAG ELIOMYS
	Pie-grièche écorcheur	INPN (ZNIEFF)
	Locustelle luscinoïde	INPN (ZNIEFF)

Groupe taxonomique	Espèce	Source (Base de données consultée)
	Moineau soulcie	INPN (ZNIEFF)
	Canard chipeau	FAUNA
	Fuligule milouin	FAUNA
	Martin pêcheur	FAUNA ; INPN ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Engoulevent d'Europe	INPN (ZNIEFF)
	Pic noir	FAUNA
	Sarcelle d'hiver	FAUNA
	Tourterelle des bois	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Faucon hobereau	INPN (ZNIEFF); PRE-DIAG ELIOMYS
	Hirondelle de rivage	INPN (ZNIEFF)
	Busard des roseaux	INPN (ZNIEFF)
	Busard cendré	INPN (ZNIEFF)
	Milan noir	INPN (ZNIEFF), PRE-DIAG ELIOMYS
	Chevalier combattant	INPN (ZNIEFF)
	Grande aigrette	FAUNA
	Grue cendrée	FAUNA
	Bondrée apivore	INPN (ZNIEFF)
	Petit duc scops	INPN (ZNIEFF)
	Blongios nain	INPN (ZNIEFF)
	Butor étoilé	INPN (ZNIEFF)
	Torcol fourmilier	INPN (ZNIEFF)
	Cédicnème criard	PRE-DIAG ELIOMYS
	Chevalier guignette	INPN (ZNIEFF)
Amphibiens	Crapaud calamite	INPN (ZNIEFF)
	Alyte accoucheur	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Rainette méridionale	FAUNA
	Rainette ibérique	INPN (ZNIEFF)
	Crapaud épineux	FAUNA
	Salamandre tachetée	FAUNA
	Grenouille agile	FAUNA
	Grenouille verte	PRE-DIAG ELIOMYS
	Triton palmé	FAUNA
Reptiles	Cistude d'Europe	FAUNA ; INPN (N2000)
	Couleuvre helvétique	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Couleuvre verte et jaune	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Lézard des murailles	FAUNA ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Lézard à deux raies	FAUNA
Odonates	Cordulie à corps fin	INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Agrion de mercure	FAUNA ; INPN (N2000) ; INPN (ZNIEFF)
	Agrion blanchâtre	FAUNA
	Gomphe de Graslin	FAUNA; INPN (N2000); INPN (ZNIEFF); PRE-DIAG ELIOMYS
Rhopalocères	Damier de la succise	INPN (N2000)
Coléoptères	Grand capricorne	INPN (N2000) ; PRE-DIAG ELIOMYS
	Rosalie des alpes	INPN (N2000)

Une attention particulière a été portée sur ces espèces dans le cadre des inventaires de terrain.

II. 5. 2. Inventaires de terrain

❖ Oiseaux

L'aire d'étude présente des habitats riches et diversifiés permettant la présence tant de cortèges forestiers que de milieux ouverts.

Au total, **72 espèces d'oiseaux** ont été contactées à l'échelle de l'aire d'étude. Parmi ces espèces, 9 espèces patrimoniales (espèce classée en annexe I de la Directive Oiseaux) fréquentent l'aire d'étude :

- Le **Martin-pêcheur d'Europe** pour la nidification ;
- Le **Milan noir** pour la nidification ;
- L'**Œdicnème criard** pour la nidification ;
- La Bondrée apivore pour le transit et l'alimentation en migration ;
- L'Aigrette garzette pour le transit et l'alimentation en migration ;
- L'Alouette lulu pour le transit et l'alimentation ;
- Le Circaète Jean-le-Blanc pour le transit et l'alimentation en migration ;
- La Cigogne blanche pour le transit et l'alimentation en migration ;
- Le Faucon pèlerin pour le transit et l'alimentation en migration.

Plusieurs espèces sensibles (« Vulnérables » sur la liste rouge nationale des oiseaux nicheurs) utilisent les boisements pour la reproduction. Il s'agit par exemple de la Tourterelle des bois, du Verdier d'Europe, du Chardonneret élégant, du Pic épeichette ou du Serin cini (présence potentielle).

D'autres espèces des milieux ouverts utilisent les jonchaies et prairies pour la nidification telles que la Cisticole des joncs, l'Alouette des champs ou le Tarier pâtre. Ces milieux ouverts servent également de zone de transit et d'alimentation à plusieurs espèces patrimoniales en période de migration (Bondrée apivore, Circaète-Jean-le-blanc, Faucon pèlerin, etc.).

Au sein de l'aire d'étude, les espaces verts, ainsi que les boisements occupés par de nombreux vieux arbres, constituent des habitats de reproduction pour des espèces communes sensibles (Serin cini, Chardonneret élégant, Verdier d'Europe) et pour le Milan noir. Un couple d'Œdicnème criard a également été observé en reproduction au niveau de prairies rases (ancien remblais). L'aire d'étude rapprochée présente ainsi un fort enjeu de conservation pour l'avifaune.	Enjeu local associé aux oiseaux
	Fort



Faucon pèlerin (à gauche) et Milan noir (à droite) sur l'aire d'étude ©ETEN Environnement



Habitat de nidification (en haut) et individu d'Ædicnème criard (en bas) sur l'aire d'étude ©ETEN Environnement

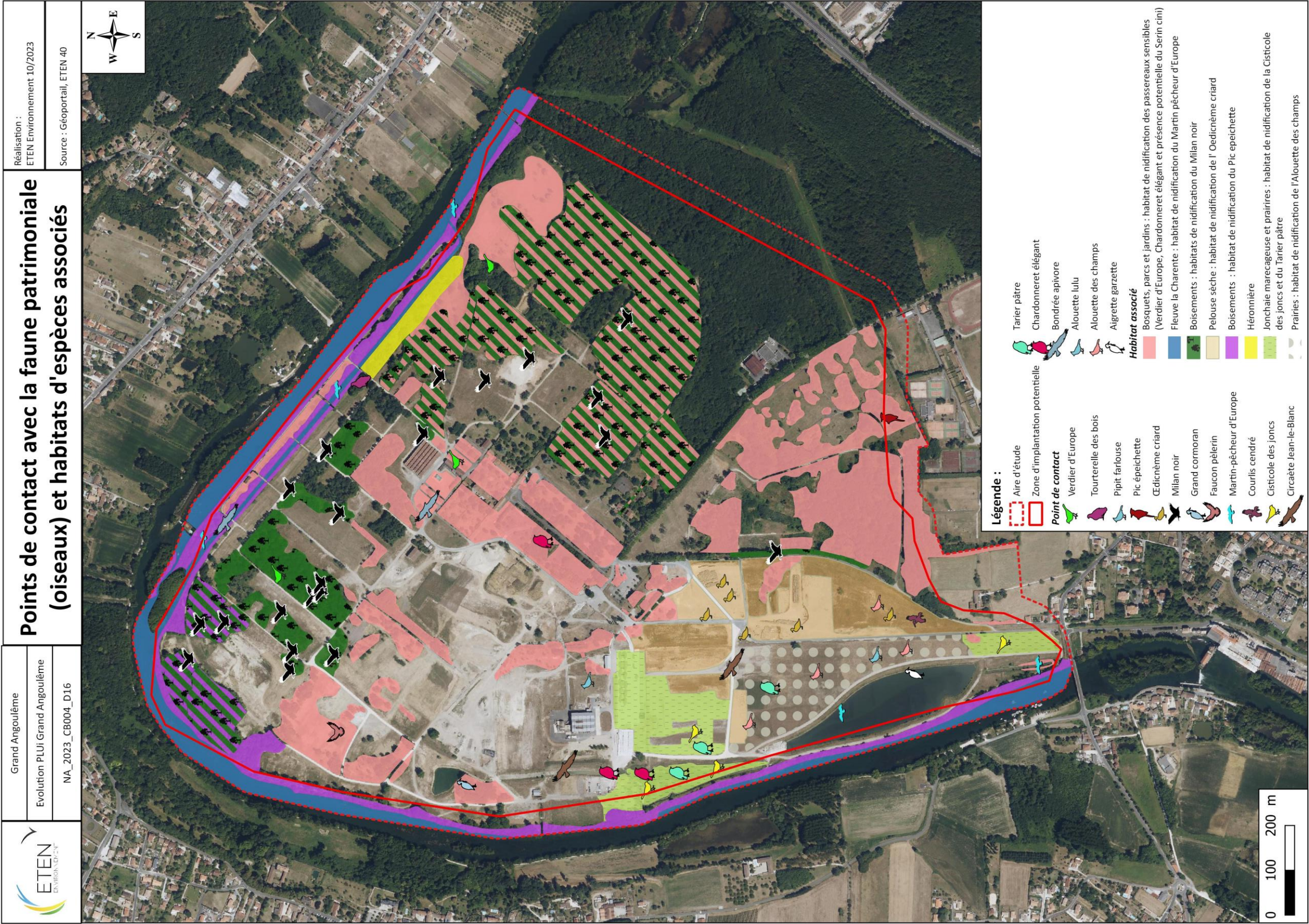
Une **héronnière** est également présente en bordure du canal de la Charente. Elle compte plus d'une vingtaine d'individus.

Un dortoir à **Grand cormoran** est également présent sur l'aire d'étude en bordure de la Charente. L'espèce utilise également le plan d'eau le plus au sud pour la chasse au même titre que les hérons et le Martin-pêcheur d'Europe.



Héronnière sur l'aire d'étude rapprochée ©ETEN Environnement 2023

La carte suivante présente les points de contact et les habitats d'espèces patrimoniales.



Carte 23 : Points de contacts avec les oiseaux patrimoniaux et habitats associés

A – METHODES UTILISEES

B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

❖ *Mammifères (hors chiroptères)*

Au total, huit espèces communes ont été observées sur l'aire d'étude. Parmi elles, le Sanglier, le Blaireau, le Chevreuil, le Renard roux, la Marte des pins et deux espèces protégées : l'**Ecureuil roux** et la **Loutre d'Europe**. Le Ragondin, espèce exotique envahissante, est également présent au sein de l'aire d'étude.

Les espaces verts et boisés de l'aire d'étude sont des habitats favorables à la reproduction de l'Ecureuil roux.

Des traces de présence (épreintes) de Loutre d'Europe ont été observées au sein de l'aire d'étude entre la Charente et le plan d'eau artificiel le plus au sud. L'espèce est susceptible d'utiliser ce plan d'eau pour la chasse (présence de poissons et d'écrevisses). La Charente est, quant à elle, potentiellement utilisée comme habitat de reproduction.

Au sein de l'aire d'étude, la mosaïque d'habitats ouverts et boisés sert à la reproduction de plusieurs espèces communes dont l'Ecureuil roux. La Loutre d'Europe utilise également les plans d'eau artificiels pour le transit et l'alimentation. L'aire d'étude immédiate présente ainsi un enjeu modéré de conservation pour les mammifères.

**Enjeu local
associé aux
mammifères
terrestres et
semi-
aquatiques**

Modéré



Epreinte de Loutre d'Europe sur l'aire d'étude © ETEN environnement



Renard roux et Blaireau sur l'aire d'étude © ETEN environnement

❖ Chiroptères

L'aire d'étude présente plusieurs habitats favorables aux chiroptères pour l'accomplissement de leur cycle biologique complet (bâtiments, vieux arbres, ponts, lisières et milieux ouverts).

L'ensemble des investigations spécifiques a permis d'inventorier 17 espèces dont 8 espèces gîtent de façon certaine ou probable. Il s'agit :

- Du **Grand rhinolophe**, au niveau des bâtiments (caves) ;
- Du **Murin de Beschtein**, probablement au niveau de cavités arboricoles ;
- Du **Murin de Daubenton**, probablement au niveau de ponts (canal) ;
- Du **Murin de Natterer**, probablement au niveau de ponts (canal) ;
- De la **Noctule commune**, probablement au niveau de boisements ou bâtiments ;
- De la **Pipistrelle commune**, au niveau des bâtiment (toiture),
- De la **Noctule de Leisler**, probablement au niveau de cavités arboricoles (en période de **Swarming**) ;
- De l'**Oreillard (espèce indéterminée)**, probablement au niveau de cavités arboricoles bâtiments ex : caves (en période de Swarming).

Outre la présence de conditions favorables au gîte, la présence d'un cours d'eau et des milieux en mosaïque (lisière boisée, habitations et prairies) engendre la fréquentation de plusieurs autres espèces pour le transit et la chasse. Les espèces suivantes sont concernées :

- **Barbastelle d'Europe** ;
- **Murin de grande taille** (Petit ou Grand murin) ;
- **Minioptère de Schreibers** ;
- **Murin à moustaches** ;
- **Petit rhinolophe** ;
- **Pipistrelle de Kuhl** ;
- **Sérotine commune** ;
- **Murin à oreilles échancrées** ;
- **Pipistrelle pygmée**.

Enfin, la présence de nombreuses traces de guano dans certains bâtiments témoigne d'une occupation probable en hiver également.



Habitats favorables au gîte des chiroptères sur l'aire d'étude © ETEN Environnement 2023



**Habitat d'hivernage (cave) et individus de Grand rhinolophe observé sur l'aire d'étude ©L. PRATS
ETEN Environnement 2023**

Les bâtiments dits « Balzac » de l'aire d'étude présentent des conditions favorables aux gîtes des chiroptères (combles, caves abandonnées). Certains boisements (vieux arbres, ripisylve et alignement de platanes), riches en lierre et cavités, sont, quant à eux, favorables au gîte des espèces arboricoles. Les lisières de bosquets et les milieux ouverts de l'aire d'étude sont également favorables à la chasse et au transit des chiroptères. L'aire d'étude rapprochée offre une diversité de milieux de qualité et accueille ainsi une grande diversité d'espèces (17). Elle présente donc, de manière générale, un fort enjeu de conservation pour les chauves-souris. Les espèces à plus forts enjeux sont : le Minioptère de Schreibers, le Murin de Bechstein, la Noctule commune et la Noctule de Leisler.	Enjeu local associé aux chiroptères Fort
--	---

La carte, page suivante, présente les points de contact et les habitats d'espèces patrimoniales.

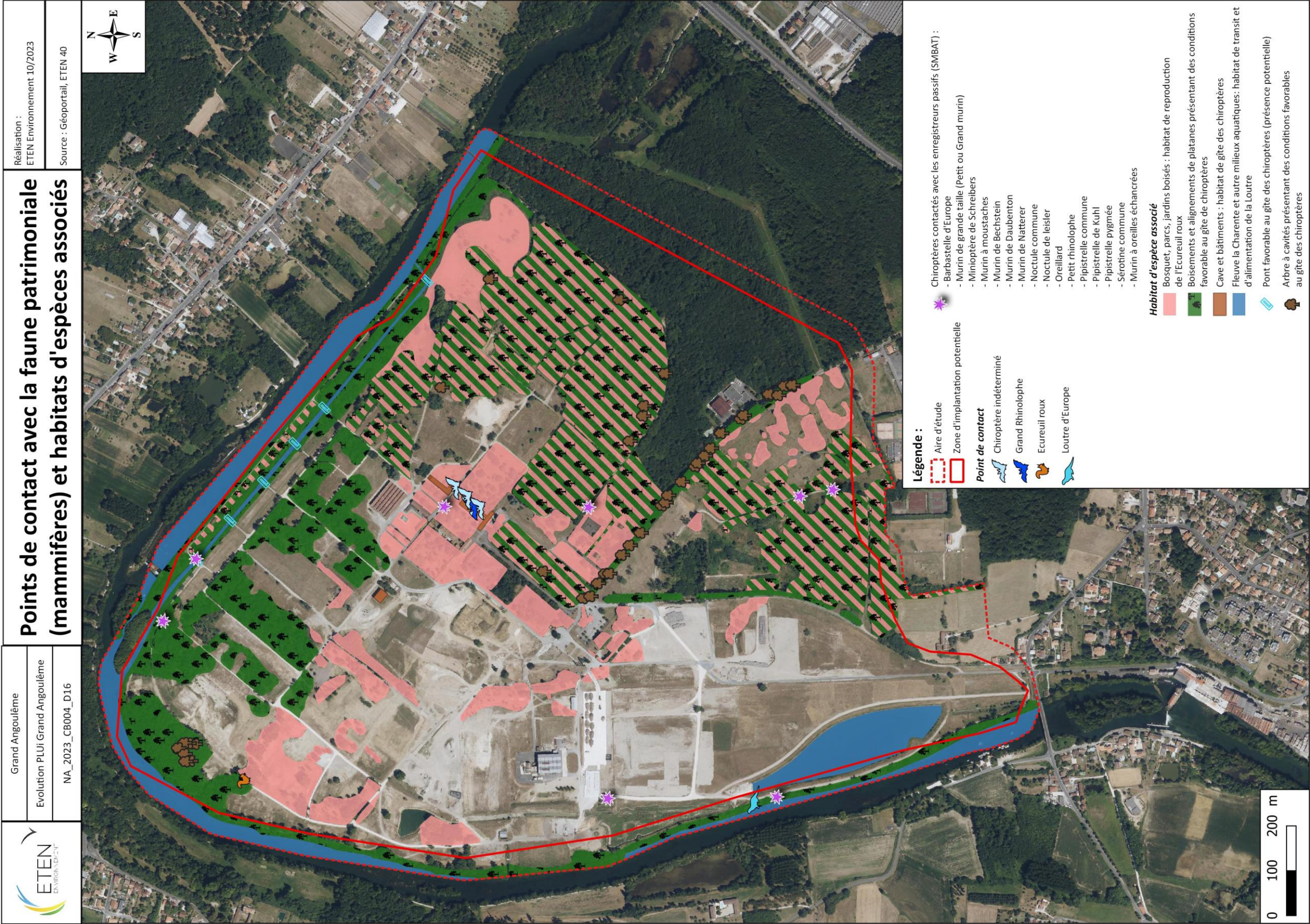


Figure 11 : Points de contacts avec les mammifères patrimoniaux et habitats associés

❖ Amphibiens

Les nocturnes spécifiques aux amphibiens ont permis d'observer 5 espèces communes sur l'aire d'étude rapprochée : la **Grenouille verte**, le **Crapaud épineux** (plusieurs individus retrouvés piégés dans les caves de bâtiments), la **Grenouille agile**, la **Rainette méridionale** et la **Salamandre tachetée**.

Plusieurs habitats sont favorables à l'accomplissement de leur cycle biologique, notamment certains plans d'eau temporaires, la jonchaie marécageuse de l'aire d'étude (utile à la reproduction) et les zones plus fraîches et humides notamment la ripisylve de la Charente (utile au repos des amphibiens).

L'Alyte accoucheur, potentiellement présent et identifié par Eliomys en 2020, n'a pas été observé lors des inventaires de 2023.



***Crapaud épineux piégé dans une cave et habitat de reproduction des amphibiens sur l'aire d'étude
©ETEN Environnement 2023***

Certains plans d'eau temporaires ainsi que la jonchaie marécageuse sont favorables à la reproduction des amphibiens. La ripisylve de la Charente permet, quant à elle, le repos d'amphibiens. L'aire d'étude rapprochée présente ainsi un enjeu de conservation modéré pour les amphibiens.	Enjeu local associé aux amphibiens
	Modéré

❖ Reptiles

Seul le **Lézard des murailles**, espèce très commune et ubiquiste, a été identifié sur l'aire d'étude. Celui-ci se reproduit au niveau milieux secs, des bâtiments et murets de l'aire d'étude.

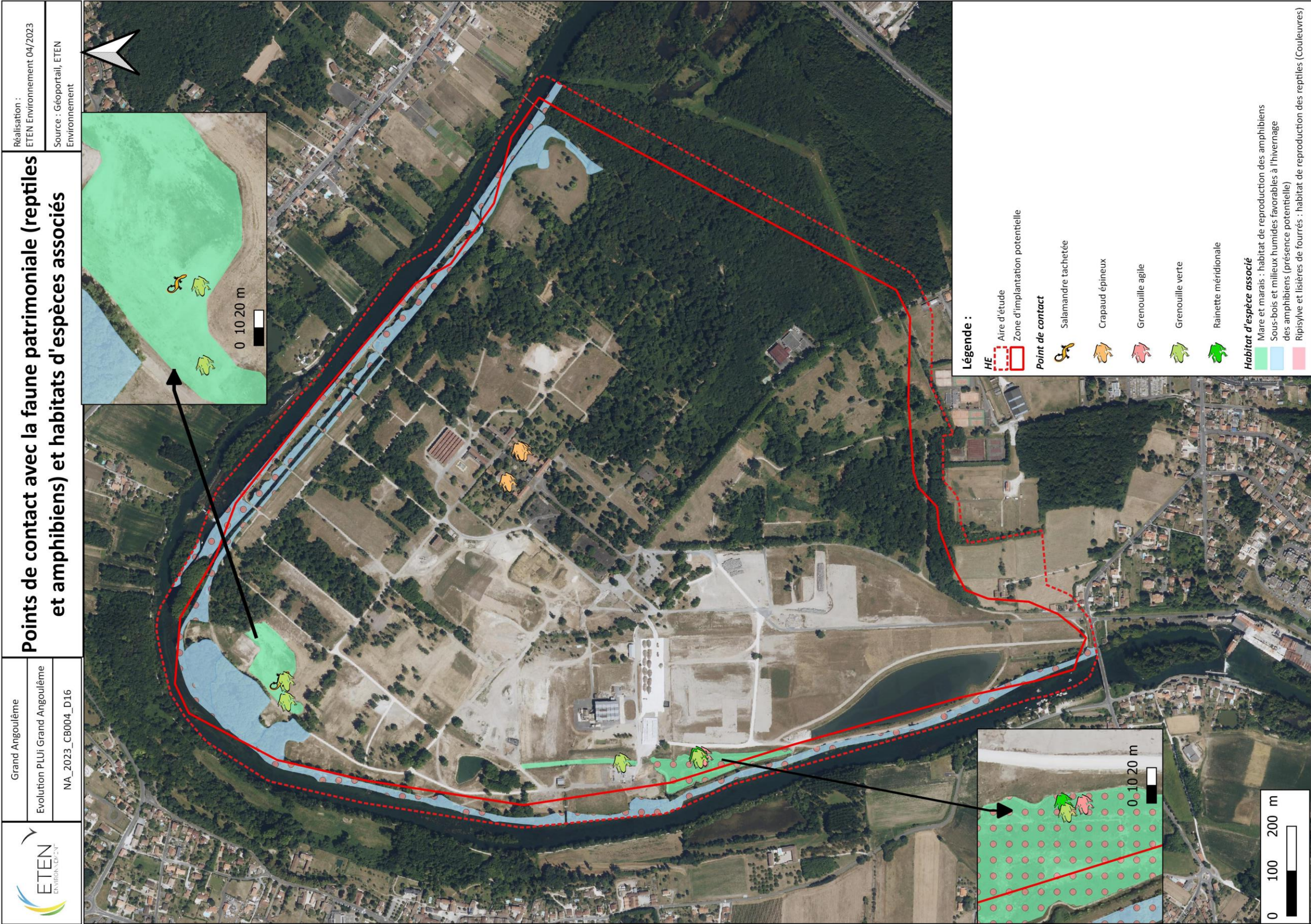
L'aire d'étude présente également des habitats favorables (fourrés, ripisylve de la Charente et du canal) à l'accueil d'espèces protégées communes. Observées par Eliomys en 2020, elles n'ont pas été contactées sur l'aire d'étude en 2023 : la Couleuvre helvétique et la Couleuvre verte et jaune. Toutefois, ce groupe est difficilement observable et l'absence de contact cette année ne permet pas

d'affirmer que ces espèces n'utilisent plus l'aire d'étude.

Aucune Cistude d'Europe n'a été observée sur les plans d'eau de l'aire d'étude. Ceux-ci ne semblent pas favorables à l'accueil de l'espèce. En revanche, des Tortues de Floride, espèce exotique envahissante, y ont été observées.

L'aire d'étude rapprochée accueille le Lézard des murailles et probablement deux espèces communes de couleuvres pour la réalisation de leur cycle biologique mais n'est pas favorable à la présence d'espèces patrimoniales. L'aire d'étude présente ainsi un faible enjeu de conservation pour les reptiles.	Enjeu local associé aux reptiles
	Faible

La carte suivante présente les points de contact et les habitats d'espèces patrimoniales.



❖ Insectes

L'aire d'étude rapprochée est composée d'une mosaïque de milieux (boisés, prairiaux, aquatiques) favorables à divers cortèges d'insectes (odonates, rhopalocères, coléoptères, etc.) dont la diversité d'espèces est certaine.

Coléoptères

L'aire d'étude est notamment composée de boisements et de vieux arbres d'essences variées dont des chênes sénescents présentant de nombreux individus avec traces de présence (traces d'émergence) du **Grand capricorne**, espèce d'intérêt communautaire et protégée à l'échelle nationale. Par ailleurs, de nombreux jeunes individus prédatés de **Lucane cerf-volant**, espèce d'intérêt communautaire, ont été observés. En revanche, aucune Rosalie des Alpes n'a été contactée lors des inventaires de terrain réalisés en période favorable et sur les habitats où sa présence était suspectée.



Arbre avec traces d'émergence du Grand capricorne, sur l'aire d'étude © ETEN Environnement



Cadavres de Lucane cerf-volant sur l'aire d'étude © ETEN Environnement 2023

Rhopalocères

L'aire d'étude est également composée de grandes étendues ouvertes, milieux favorables aux rhopalocères (papillons de jour). Les inventaires ont permis d'inventorier **43 espèces** de rhopalocères. Parmi elles, une espèce patrimoniale protégée dont la plante hôte (l'Origan) est largement présente sur l'aire d'étude : **l'Azuré du Serpolet**.

Une autre espèce sensible (« en danger » à l'échelle régionale) a également été observée sur l'aire d'étude. Il s'agit de **l'Argus frêle**. Plusieurs plantes hôtes (*Anthyllis vulneraria*, *Melilotus albus*, *Melilotus officinalis*) sont présentes au niveau de prairies sèches et permettent potentiellement l'accomplissement de son cycle biologique au sein de l'aire d'étude.

Ces deux espèces sont déterminantes ZNIEFF et l'Argus frêle fait l'objet d'un Plan Régional d'Action en cours.



Azuré de serpolet sur l'aire d'étude © ETEN Environnement 2023

Odonates

Au total, 16 espèces d'odonates ont été inventoriées au sein de l'aire d'étude.

Le cours d'eau (Charente et canal) présente des habitats favorables aux odonates patrimoniaux et notamment la Cordulie à corps fin et le Gomphe de Graslin (observé en 2020 par Eliomys). Toutefois, ces espèces n'ont pas été observées lors des inventaires de 2023.

Plusieurs espèces sensibles (présentant un fort enjeu à l'échelle régionale) ont été observées sur l'aire d'étude au sein de laquelle elles se reproduisent (au niveau de la Charente et de son canal). Il s'agit du **Gomphe semblable** et du **Leste de bois**. Ces espèces sont déterminantes ZNIEFF.

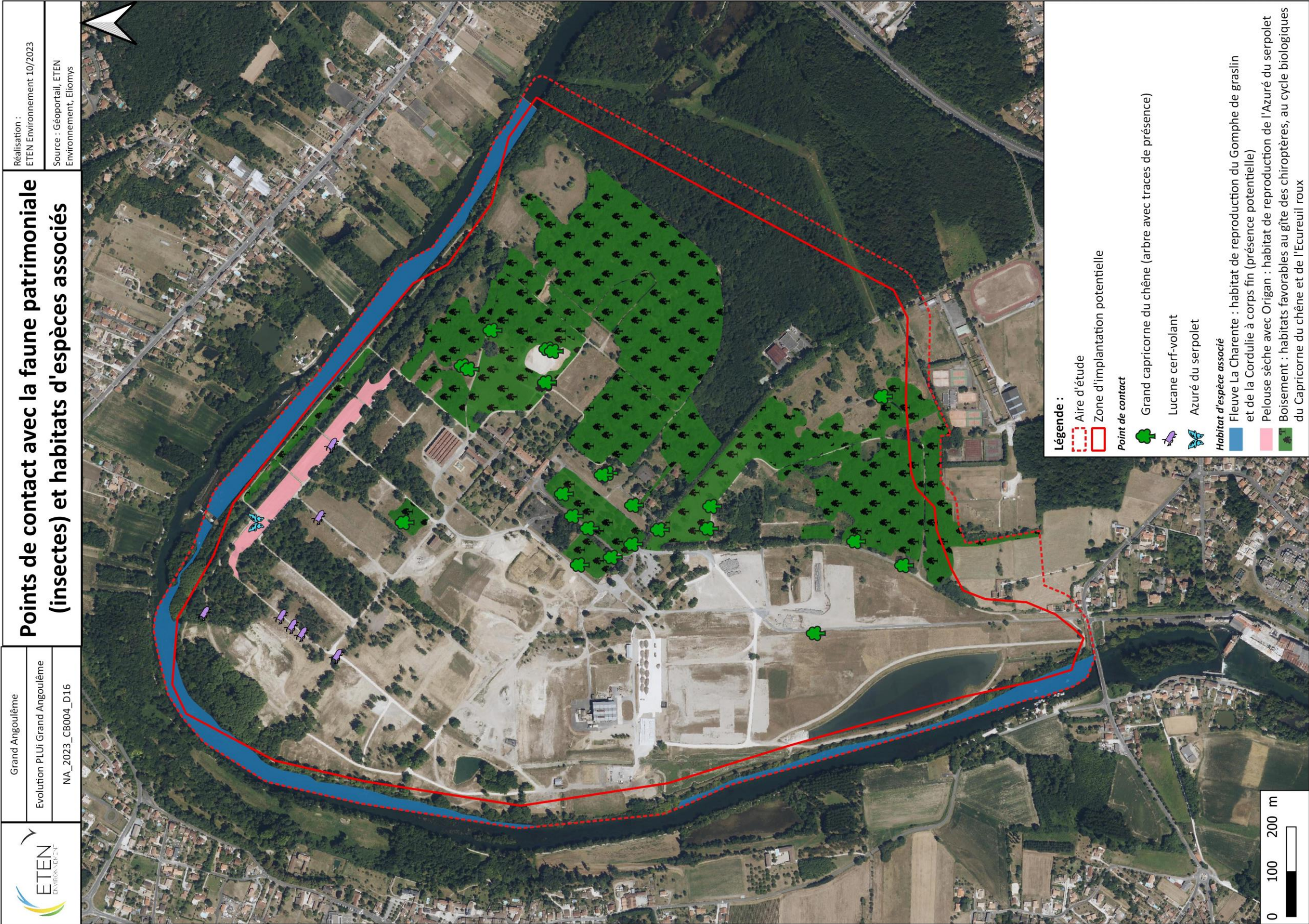
L'aire d'étude rapprochée présente des habitats favorables à une diversité d'insectes. En effet, celle-ci accueille plusieurs espèces sensibles et patrimoniales pour la reproduction tant dans les milieux boisés (coléoptères) que dans les milieux ouverts (rhopalocères) ou encore aquatiques (odonates). L'aire d'étude présente ainsi un enjeu de conservation modéré pour ces groupes.	Enjeu local associé aux insectes
	Modéré

La carte suivante présente les points de contact et les habitats d'espèces patrimoniales.

>>> Ce qu'il est important de retenir :

L'aire d'étude rapprochée abrite une importante diversité faunistique. La surface conséquente d'espaces naturels bien conservés (principalement les boisements), la mosaïque de biotopes, la proximité de la vallée de la Charente et l'absence de fréquentation du site SNPE (espace clôturé) durant de nombreuses années expliquent cette forte biodiversité.

Les plus forts enjeux du site retrouvent au niveau de la Charente et sa ripisylve, mais aussi en partie sur les pelouses sèches (habitat de reproduction de l'Ædicnème criard), et au niveau des boisements (habitat de reproduction du Milan noir). Les bâtiments présentent également un des principaux enjeux de l'aire d'étude immédiate, avec la présence de chiroptères.



Carte 25 : Points de contacts avec les reptiles et amphibiens patrimoniaux et habitats associés

❖ Bioévaluation

Le tableau, ci-après, synthétise les enjeux associés aux espèces faunistiques identifiées ou potentiellement présentes au sein de l’aire d’étude.

Tableau 14 : Bioévaluation de la faune patrimoniale au sein de l’aire d’étude

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (oiseaux nicheurs) / LR Régionale (autres taxons)	Enjeu régional (Nouvel-Aquitaine) oiseaux nicheurs et autres groupes taxonomiques	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
		PN	Berne	DO/DH							
Oiseaux											
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Art. 3	An. III	An. I	VU	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Boisements	Faible
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	Art. 3	An. II	An. I	LC	LC	Fort	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Plan d'eau et berges	Faible
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	Art. 3	An. III	An. I	NT	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Prairies	Faible
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	Art. 3	An. III	An. I	EN	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Ensemble de l'aire d'étude	Faible
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	Art. 3	An. II	An. I	CR	LC	Fort	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Ensemble de l'aire d'étude	Faible
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	Art. 3	An. II	An. I	NT	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Prairies	Faible
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	Art. 3	An. II	An. I	NT	VU	Fort	Avérée	Nicheur possible	Berges de canal et la Charente	Modéré
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	Art. 3	An. III	An. I	LC	LC	Modéré	Avérée	Nicheur certain	Boisements alluviaux et arbres isolés	Fort
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	Art. 3	An. II	An. I	NT	LC	Très fort	Potentielle	Nicheur possible	Pelouses sèches	Fort
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	Art. 3	An. III	/	NT	VU	Fort	Avérée	Nicheur certain	Jonchaie marécageuse	Modéré
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	NT	VU	Fort	Avérée	Nicheur certain	Parcs et jardins arborés	Modéré
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Art. 3	An. II	/	NT	VU	Fort	Avérée	Nicheur possible	Boisements rivulaires	Modéré
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	/	An. III	An. II/2	VU	NT	Fort	Avérée	Nicheur certain	Prairie	Modéré
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	Art. 3	An. II	/	NT	VU	Fort	Potentielle	Nicheur possible	Parcs et jardins arborés	Modéré
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	An. III	An. II/2	VU	VU	Fort	Avérée	Nicheur possible	Boisements	Modéré
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	NT	VU	Fort	Avérée	Nicheur probable	Parcs et jardins arborés	Modéré
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	Art. 3	An. II	/	NT	NT	Fort	Avérée	Nicheur probable	Prairies	Modéré
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Art. 3	An. III	/	VU	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation, repos (dortoir)	Certains secteurs du boisement rivulaire de la Charente	Modéré
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	Art. 3	An. II	/	NT	NT	Fort	Avérée	Transit, alimentation	Prairies	Faible
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	NT	Fort	Avérée	Transit, alimentation	Prairies	Faible

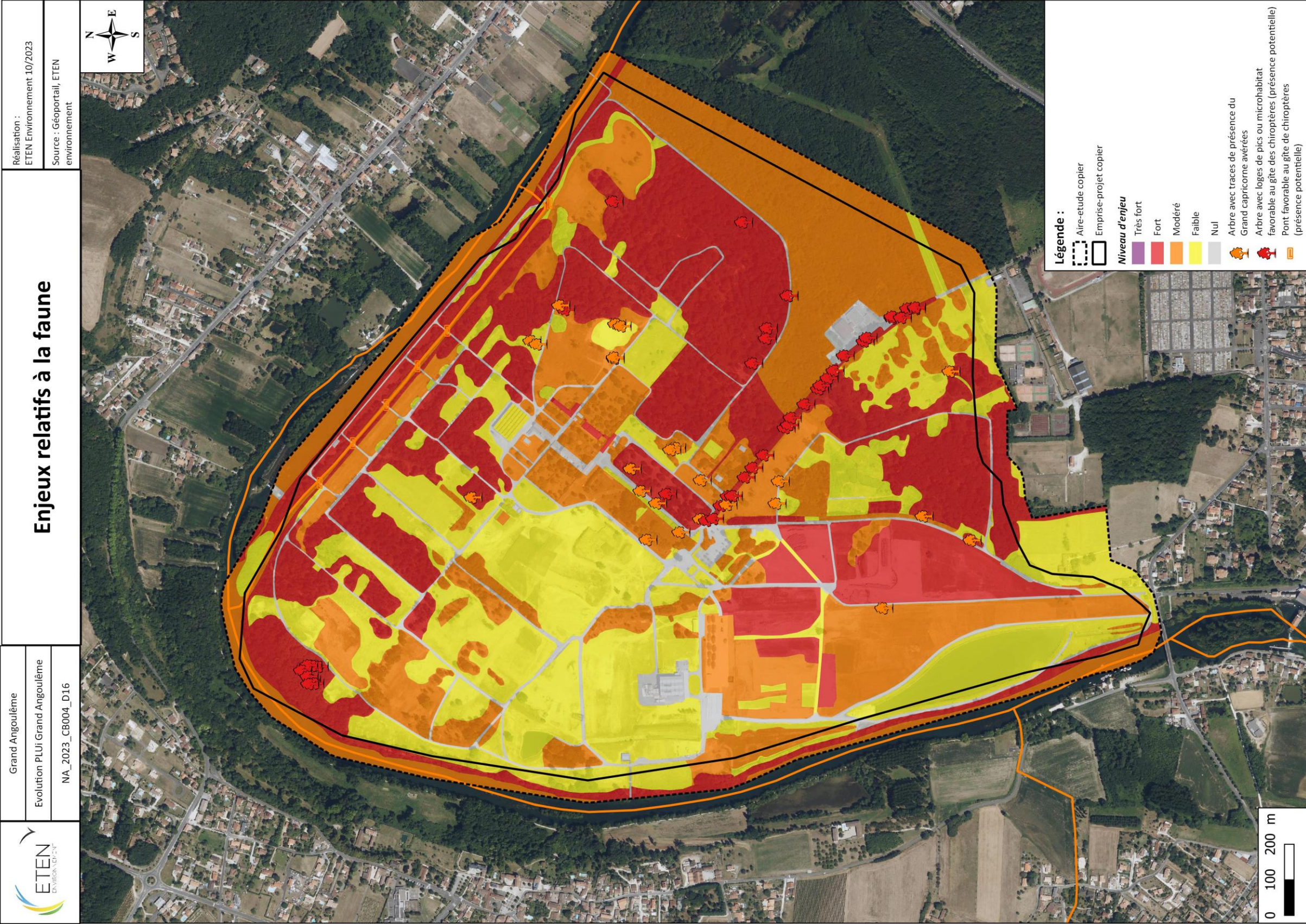
Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (oiseaux nicheurs) / LR Régionale (autres taxons)	Enjeu régional (Nouvel-Aquitaine) oiseaux nicheurs et autres groupes taxonomiques	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
		PN	Berne	DO/DH							
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	Art. 3	An. III	/	NT	NT	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Prairies	Faible
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	Art. 3	An. II	/	EN	VU	Fort	Avérée	Migrateur et hivernant possible	Prairies	Faible
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	/	An. III	An. II/2	EN	VU	Très fort	Avérée	Transit, alimentation (migration)	Prairies humides	Faible
Mammifères											
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/	LC	LC	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Parcs et jardins arborés	Faible
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Art. 2	An. II	An. II et IV	LC	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Milieux aquatiques et ripisylve de la Charente	Modéré
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV	VU	LC	Fort	Avérée	Gîte (d'hiver)	Cave	Fort
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Art. 2	An. II	An. II et IV	LC	LC	Modéré	Avérée	Transit, alimentation	Ripisylve de la Charente et du canal	Fort
<i>Myotis GT</i>	Murin de grande taille (Petit ou Grand murin)	Art. 2	An. II	An. II et IV	/	/	Notable à Fort	Avérée	Transit, alimentation	Boisements et bocages	Modéré
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	Art. 2	An. II	An. II et IV	CR	VU	Majeur	Avérée	Transit, alimentation	Ripisylve de la Charente et du canal, vieux boisements	Fort
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Modéré	Avérée	Transit	Ripisylve de la Charente et du canal	Faible
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	NT	Fort	Avérée	Gîte possible	Cavité arboricole	Fort
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	Art. 2	An. II	An. IV	EN	LC	Notable	Avérée	Gîte possible	Ponts du canal	Faible
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Notable	Avérée	Gîte possible	Ponts du canal	Faible
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	Art. 2	An. II	An. IV	DD	VU	Fort	Avérée	Gîte possible	Cavité arboricole / bâtiments	Fort
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillard indéterminé	Art. 2	An. II	An. IV	/	/	Modéré à Notable	Avérée	Gîte possible (swarming)	Cavité arboricole / bâtiments	Faible
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV	/	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Boisements et bocages	Faible
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV	NA	NT	Notable	Avérée	Gîte avéré	Toiture de bâtiment	Modéré
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV	DD	LC	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Ensemble de l'aire d'étude	Faible
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV	NT	NT	Notable	Avérée	Transit, alimentation	Lisières et milieux ouverts	Faible
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV	/	NT	Fort	Avérée	Gîte possible (swarming)	Boisements	Fort
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	Art. 2	An. II	An. II et IV	LC	LC	Modéré	Avérée	Transit	Lisières et boisements	Faible
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Art. 2	An. II	An. IV	NT	LC	Autre	Avérée	Transit	Ensemble de l'aire d'étude	Faible
Reptiles											
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Modéré	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Milieux secs, murets, bâtiments	Faible
<i>Natrix helvetica</i>	Couleuvre helvétique	Art. 2	An. III	/	LC	LC	Notable	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	Lisières	Faible

Nom Latin	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (oiseaux nicheurs) / LR Régionale (autres taxons)	Enjeu régional (Nouvel-Aquitaine) oiseaux nicheurs et autres groupes taxonomiques	Utilisation avérée ou potentielle	Statut biologique au sein de l'aire d'étude	Habitat utilisé	Enjeu de conservation sur l'aire d'étude
		PN	Berne	DO/DH							
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 3	An. II	An. IV	LC	LC	Modéré	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	Lisières	Faible
Amphibiens											
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	LC	Notable	Avérée	Reproduction et hivernage possibles	Mares et sous-bois	Modéré
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Notable	Avérée	Reproduction et hivernage possibles	Mares et sous-bois	Modéré
<i>Pelophylax sp.</i>	Grenouille "verte"	Art. 4	An. III	An. V	/	/	/	Avérée	Reproduction certaine et hivernage possible	Mares végétation et sous-bois	Faible
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Modéré	Avérée	Reproduction et hivernage possibles	Mares et sous-bois	Faible
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	LC	Notable	Avérée	Reproduction certaine et hivernage possible	Mares et sous-bois	Modéré
<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	Notable	Potentielle	Reproduction et hivernage possibles	Mares et sous-bois	Modéré
Insectes											
Odonates											
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	/	/	/	NT	LC	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	La Charente et canal	Modéré
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	/	/	/	EN	LC	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	La Charente et canal (zones stagnantes)	Modéré
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant	/	/	/	LC	LC	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	La Charente et canal	Modéré
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	Art. 2	An. II	II et IV	NT	LC	Fort	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	La Charente	Modéré
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	Art. 2	An. II	II et IV	NT	LC	Fort	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	La Charente	Modéré
Rhopalocères											
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	Art. 2	An. II	An. IV	NT	LC	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Pelouse sèche avec Origan	Modéré
<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	/	/	/	EN	LC	Fort	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Pelouse sèche	Modéré
Coléoptères											
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	/	NT	/	Avérée	Ensemble du cycle biologique	Chênes sénescents	Modéré
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	/	An. III	An. II	/	NT	/	Potentielle	Ensemble du cycle biologique	Chênes sénescents	Modéré

La carte, page suivante, localise les enjeux liés à la faune.

PN : Protection nationale
Oiseaux : Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat
Reptiles
Art. 1 : Espèce protégée dont l'aire de répartition dépasse celle d'un département (1999)
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat (2007)

Art. 3 : Espèce protégée (2007)
Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite (2007)
Amphibiens
Art. 1 : Espèce protégée dont l'aire de répartition dépasse celle d'un département (1999)
Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat (2007)
Art. 3 : Espèce protégée (2007)
Berne : Convention de Berne
An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat
An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée
DO : Directive Oiseaux
An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution
An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces
DH : Directive Habitats
An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire
An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte
An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces
LR : Liste rouge
Espèces menacées de disparition
CR : En danger critique
EN : En danger
VU : Vulnérable
Autres catégories
NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)
LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)
DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)
NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle)
NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



Carte 26 : Synthèse des secteurs à enjeux pour la faune

II. 6. Trame verte et bleue : des boisements et un réseau hydrographique jouant un rôle de corridors écologiques

Les interactions, échanges intra et interspécifiques ou encore les flux de matières et d'espèces sont essentiels pour un fonctionnement optimal des écosystèmes.

Les corridors biologiques ont un rôle essentiel dans ce domaine, étant donné qu'ils assurent la continuité entre les différents réservoirs de biodiversité.

Toutefois, lorsque la configuration spatiale du territoire a été en grande partie façonnée par l'Homme, le principe de continuité écologique n'est pas toujours respecté.

Bien souvent, la connexion entre les différents réservoirs de biodiversité est discontinue voire inexistante lorsque les éléments fonctionnels ont été supprimés (cas des plaines agricoles intensives) ou interrompus par la création de barrières écologiques.

La figure suivante présente les différents corridors biologiques ou écologiques pouvant être rencontrés et permet une meilleure compréhension des fonctionnalités écologiques au sein d'un territoire donné.

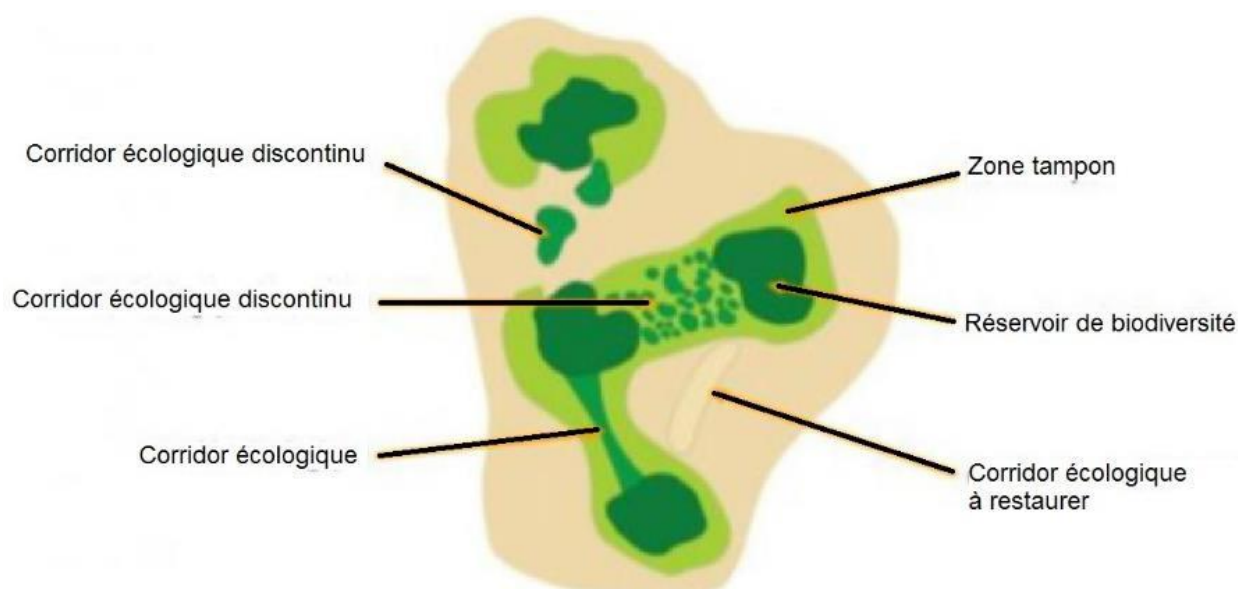


Figure 12 : Représentation schématique des continuités écologiques (TVB)

Hormis les flux locaux des petites espèces, flux présents sur la totalité de l'aire d'étude, un principal flux a pu être mis en évidence :

- les flux migratoires de chiroptères ;
- les flux migratoires de l'avifaune ;
- les flux des amphibiens et des insectes inféodés au milieux humides/aquatiques ;

II. 6. 1. La trame verte et bleue régionale

N.B : L'analyse de la Trame verte est bleue s'est appuyée en partie sur le schéma régional de cohérence écologique de l'ancienne région Poitou-Charentes dont les données ont été intégrées au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

Le SRCE de l'ancienne région Poitou-Charentes, aujourd'hui annulé et repris dans l'actuel SRADDET, a pour objectif la préservation des réseaux écologiques permettant le déplacement des espèces entre les réserves de biodiversité à grande échelle. La trame verte et bleue permet de mettre en évidence ces « couloirs écologiques » afin d'assurer la migration de population et les échanges génétiques nécessaire à leur survie.

Selon le SRCE annulé, l'aire d'étude rapprochée se situe dans une zone dite de corridor diffus en bordure du tissu urbain de l'agglomération angoumoise et bordée par une continuité biologique des vallées (milieux aquatiques), correspondant au site Natura 2000.

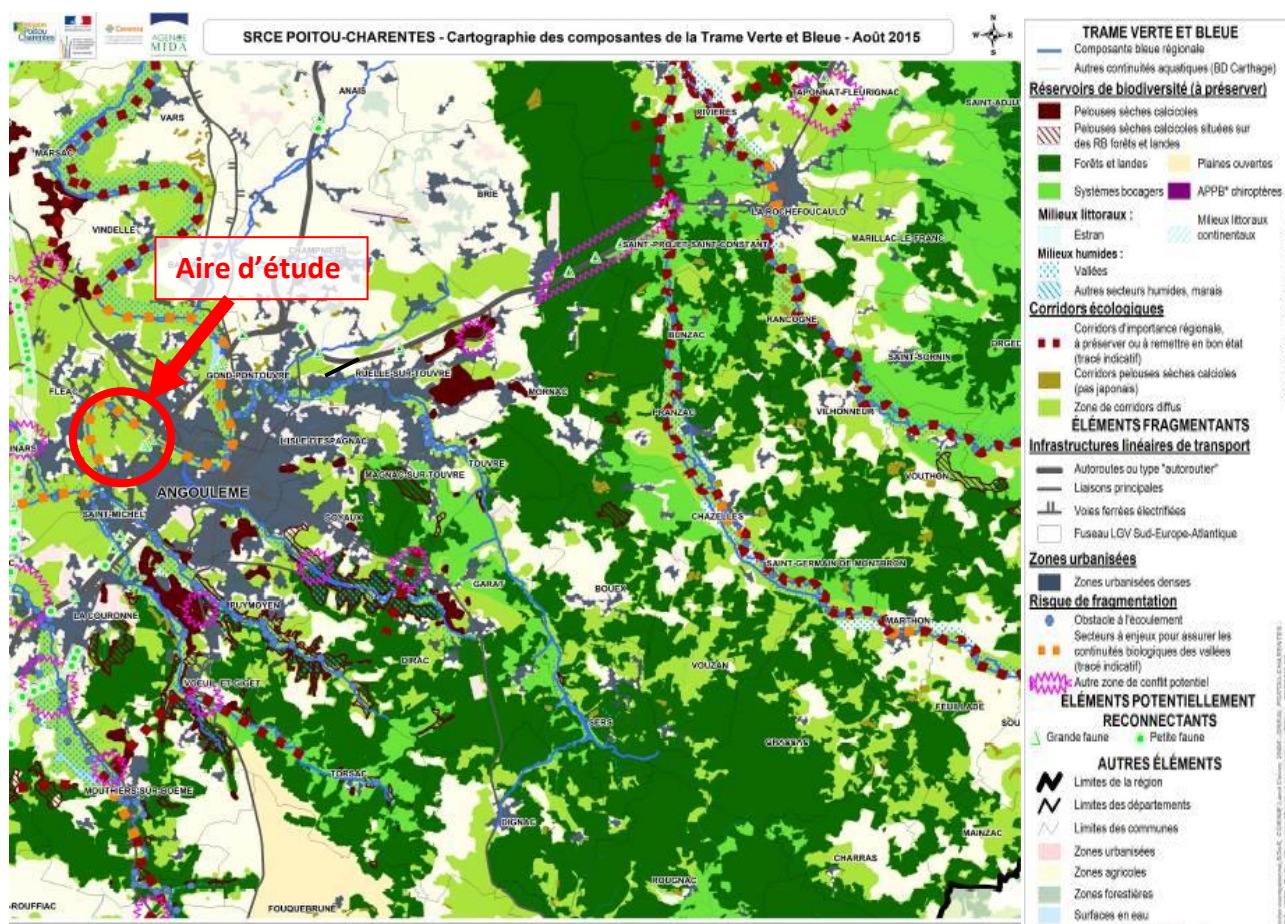
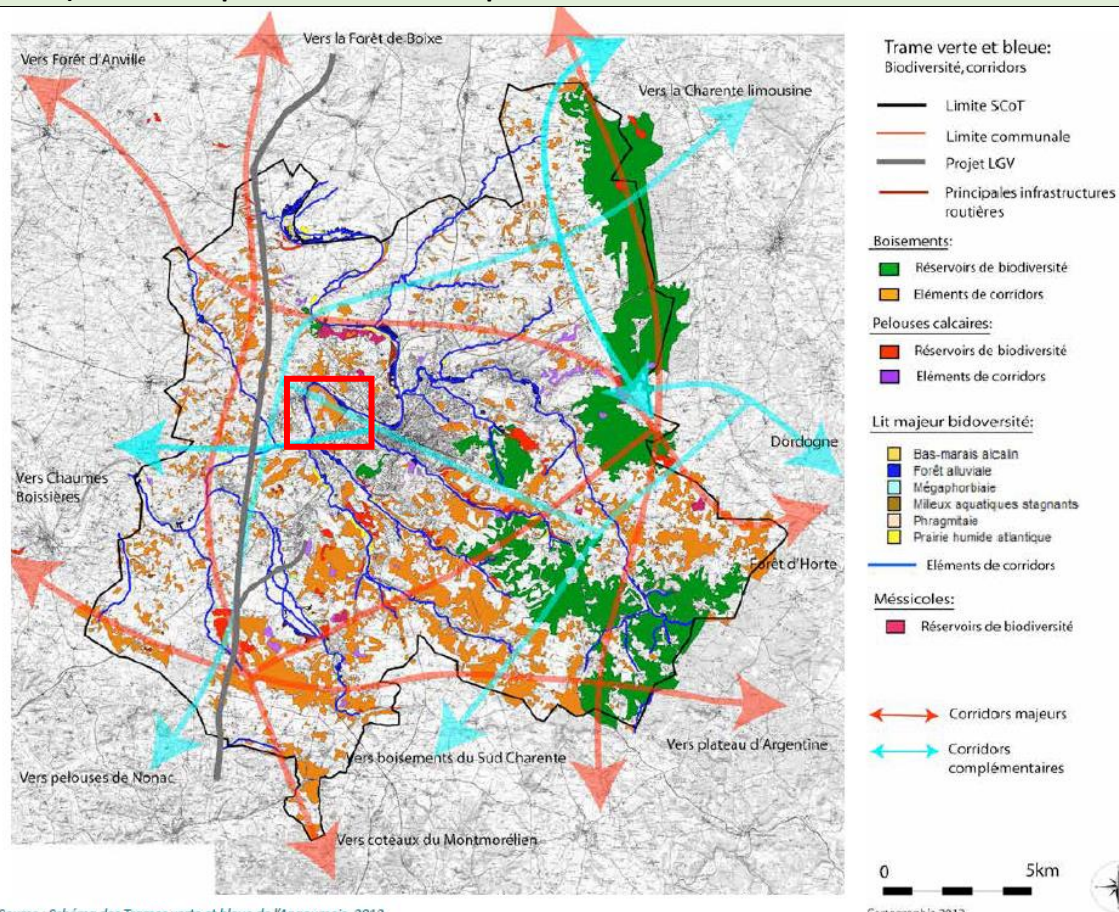


Figure 13 : Aire d'étude vis-à-vis de la trame verte et bleue (Source : SRCE Poitou-Charentes annulé)

II. 6. 2. Intégration des aires d'étude dans la trame verte et bleue locale : SCOT et PLUi-H

Lors de l'élaboration du SCoT de l'Angoumois, des éléments de la trame verte et bleue ont été identifiés dont des éléments de rupture des corridors écologiques qui sont principalement l'urbanisation et les infrastructures.

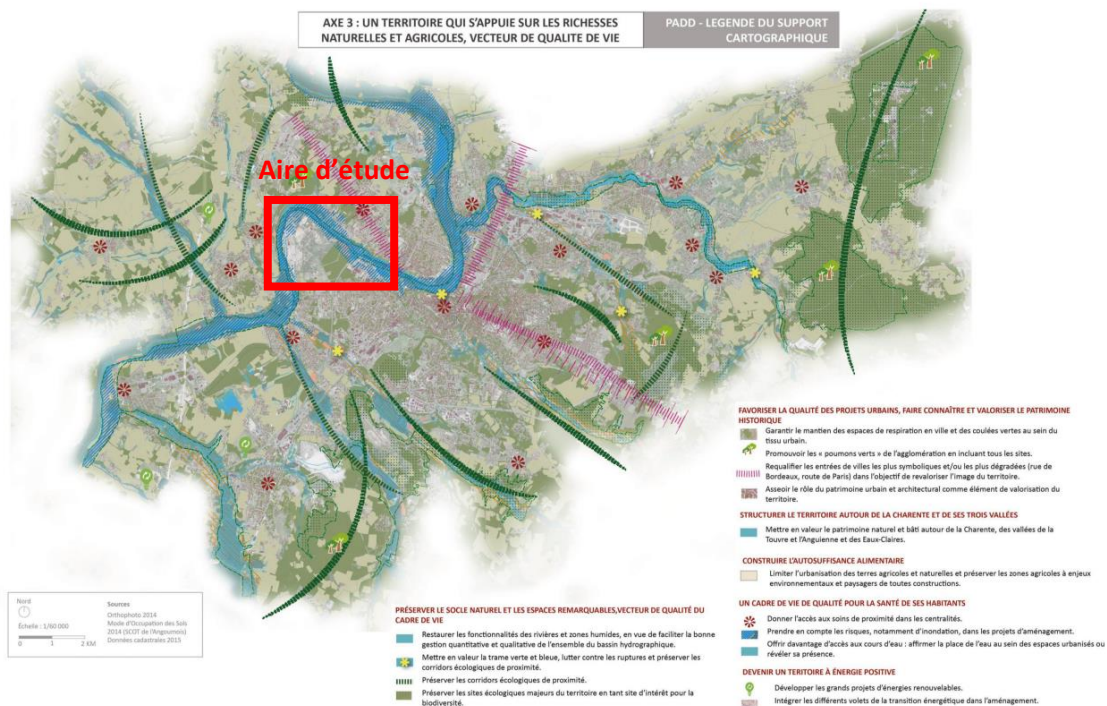
Lors de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Grand Angoulême, l'aire d'étude rapprochée est en partie identifiée en tant qu'élément de corridor boisé bordée d'un lit majeur de biodiversité (forêt alluviale de la Charente) et traversé par des corridors complémentaires.



Source : Schéma des Trames verte et bleue de l'Angoumois, 2012

Figure 14 : Carte de synthèse des corridors écologiques (Source : SCOT, 2013).





Carte 27 : Carte de synthèse enjeux environnementaux du PLUi partiel du GrandAngoulême

(Source : PADD, PLUi GrandAngoulême).

À travers son axe 3, le PLUi indique plusieurs orientations concernant l'aire d'étude liées principalement à la Charente et aux boisements :

- Restaurer les fonctionnalités des rivières et zones humides, en vue de faciliter la bonne gestion quantitative et qualitative de l'ensemble du bassin hydrographique.
- Préserver les sites écologiques majeurs du territoire en tant que site d'intérêt pour la biodiversité.
- Mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti autour de la Charente
- Offrir d'avantage d'accès aux cours d'eau : affirmer la place de l'eau au sein des espaces.
- Etc.

» Ce qu'il est important de retenir :

Au regard du contexte écologique, il apparaît opportun de préserver une perméabilité du site (limiter les infrastructures clôturées) et de conserver au maximum les boisements, les zones humides et aquatiques annexes à la Charente et les arbres patrimoniaux.

Le maintien de la continuité écologique le long de la Charente afin de conserver les flux d'espèces liées aux zones humides entre ces points d'eau et le réservoir de zone humide adjacent au site.

II. 6. 3. Trame verte et bleue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

L'aire d'étude est un ancien site industriel dépollué aujourd'hui renaturé et sans activité humaine. Ce site se trouve dans une anse de la Charente et est composé de milieux boisés et ouverts permettant à de nombreuses espèces de s'y déplacer et d'y trouver un refuge dans un contexte urbain.

La Charente est un réservoir de biodiversité et un corridor écologique principal pour la faune aquatique (trame bleue). Le site est entièrement clôturé et offre une zone de quiétude pour la faune. En revanche, cette clôture limite les flux de grands mammifères terrestres.

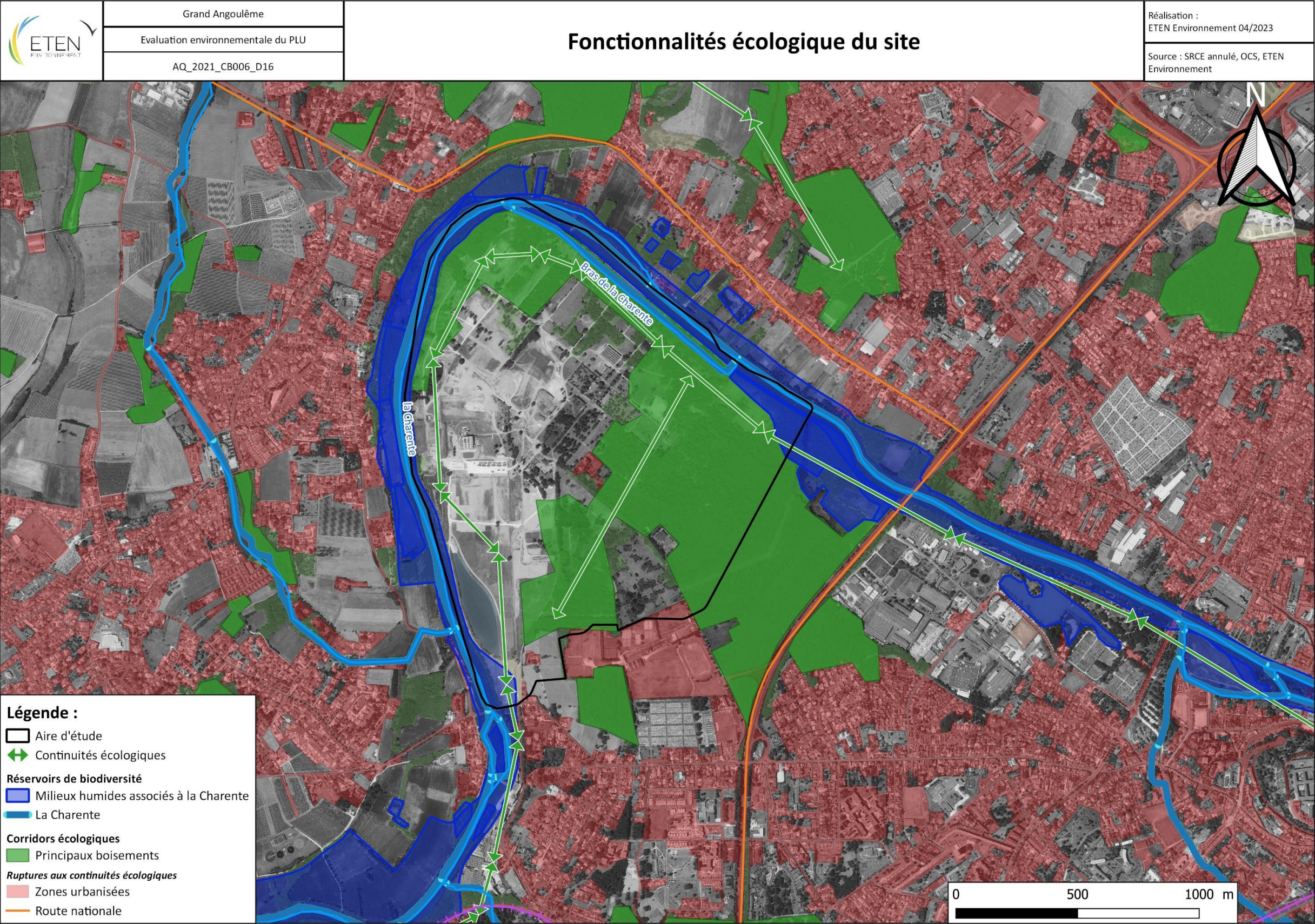
Le principal axe routier (N10) à l'est, ainsi que les habitations autour constituent les principaux obstacles aux déplacements des espèces. Ces éléments limitent les flux de grands et petits mammifères.

L'Azuré du Serpolet, présent sur l'aire d'étude, appartient à la liste des espèces proposées pour la cohérence nationale des SRCE. Les milieux ouverts (pelouses) de l'aire d'étude jouent donc un rôle important pour les flux d'espèces à faible capacité de dispersion telle que l'Azuré du Serpolet.

Les milieux naturels de l'aire d'étude peuvent donc être considérés comme un espace de relai et de transit pour la faune jouant un rôle dans la trame verte.

» Ce qu'il est important de retenir :

Au regard du contexte écologique, il apparaît opportun de préserver au maximum les arbres bordant la Charente jouant un rôle dans la trame verte pour les espèces forestières et certaines prairies importantes pour le transit et la chasse de l'entomofaune (rhopalocères, odonates).



Carte 1 : Trame verte et bleue

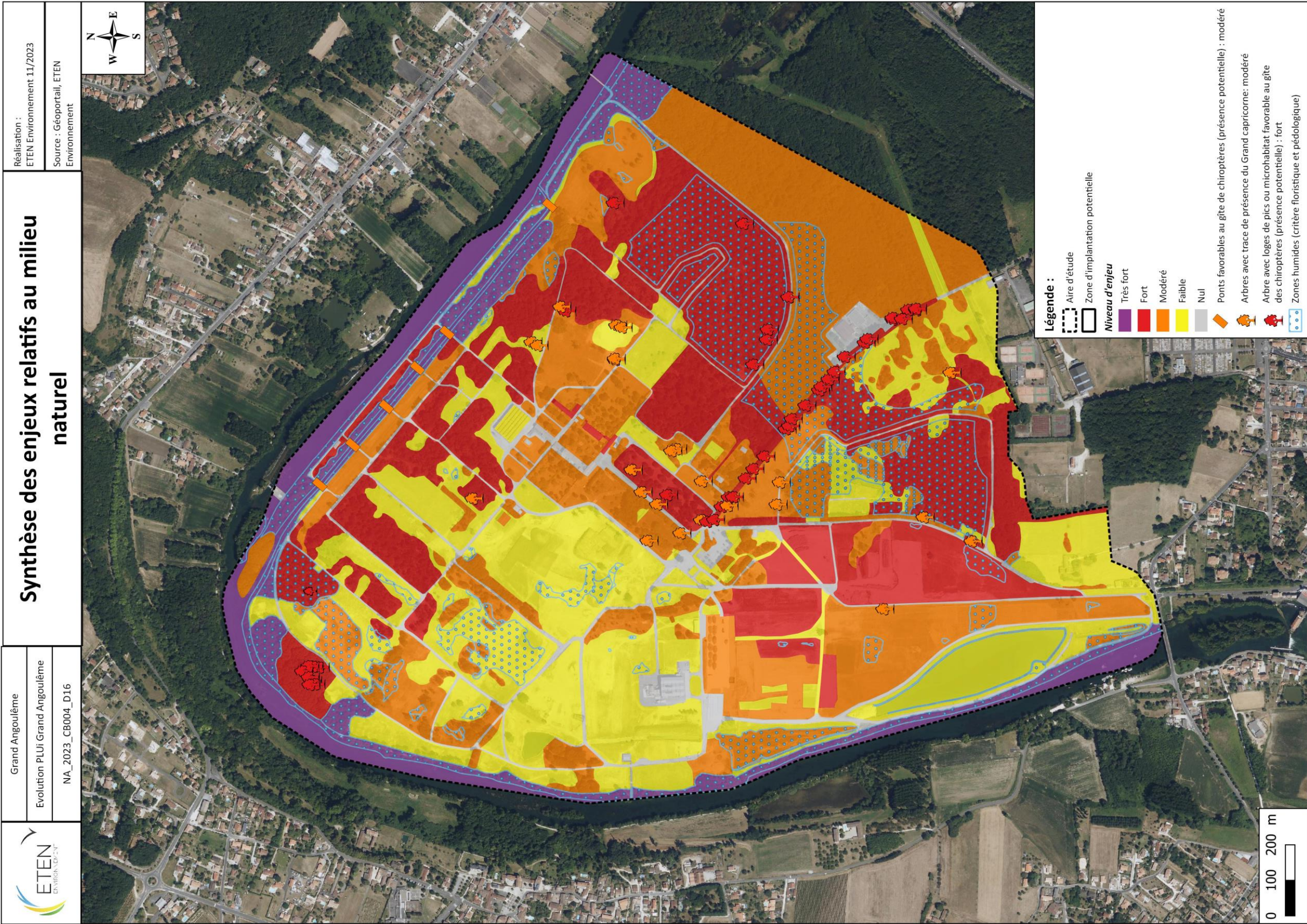
II. 7. Synthèse de l’état initial – Milieux naturels : Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

Le tableau, ci-dessous, établit une synthèse des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces (AFOM) du milieu naturel.

Tableau 15 : Synthèse de l’état initial des Milieux naturels : Analyse « AFOM »

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l’eau = évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet		Enjeu	Sensibilité de l’enjeu à l’échelle de la ZIP
Contexte réglementaire	+	L’aire d’étude rapprochée est bordée par le site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) » et la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) ».	=	Maintien des conditions actuelles.	Fort	Modérée
Habitats naturels	+	Présence d’un habitat naturel d’intérêt communautaire : Ripisylve de la Charente (Code EUNIS : G1.221 EUR28 : 91F0). Présence d’habitats à forts enjeux : - fleuve La Charente (Code EUNIS : C2.2 EUR28 : /), avec un enjeu de conservation très fort ; - boisement d’Aulnes, de Frênes et d’Erables (Code EUNIS : G1.411 EUR28 : /), avec un enjeu de conservation jugé fort.	=	Maintien des conditions actuelles.	Fort	Modérée
Flore patrimoniale	+	Présence d’un arbre remarquable : Un Peuplier du Canada (<i>Populus x canadensis</i>)	=	Maintien de l’habitat favorable au Séquoia à feuilles d’if	Fort	Modérée
Flore exotique envahissante	-	Présence de 33 espèces exotiques envahissantes, dont 20 à impact majeur.	↗	La prolifération des espèces exotiques envahissantes va se poursuivre.	Modéré	Modérée
Zones humides	+	Présence de 45,9ha de zones humides	=	Maintien des conditions favorables aux zones humides	Modéré	Forte
Faune	Oiseaux					
	+	Présence de prairie servant à la reproduction de l’Œdicnème criard et espèces sensibles des milieux ouverts (Cisticole des joncs, Alouette des champs, Trier pâtre)	↘	Risque de fermeture du milieu et de dégradation de l’habitat de reproduction	Fort	Forte
	+	Présence de boisements servant à la nidification du Milan noir et d’oiseaux sensibles (Pic épeichette, Verdier d’Europe, Chardonneret élégant et Tourterelle des bois).	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de nidification.	Fort	Faible
	Insectes					
	+	Présence d’odonates patrimoniaux et sensibles se reproduisant au niveau de la Charente et canal (présence potentielle du Gomphe de Graslin et de la Cordulie à corps fin, présence avérée du Gomphe semblable et de la Leste des bois).	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de reproduction	Modéré	Faible
	+	Présence de boisements et arbres isolés abritant des coléoptères patrimoniaux : le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant	↗	Maintien et vieillissement des boisements, amélioration des habitats de reproduction	Modéré	Faible
	+	Présence de prairie servant à la reproduction de l’Azuré du serpolet et de nombreuses espèces communes	↘	Risque de fermeture du milieu et de dégradation de l’habitat de reproduction	Modéré	Forte
	Mammifères (hors chiroptères)					
	+	Présence de parcs boisements favorables à la reproduction de l’Ecureuil roux	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de reproduction	Faible	Faible
	+	Présence de plans d’eau favorables au transit et à l’alimentation de la Loutre d’Europe	=	Conservation des conditions favorables au maintien des habitats de transit et alimentation	Modéré	Faible
	Chiroptères					
	+	Présence de zone de gîte (bâtiments, ponts, alignements de platanes et boisements)	↗	Maintien et amélioration des habitats de reproduction (vieillissement des boisements, dégradation progressive du bâti créant de nouveaux habitats)	Fort	Forte

Thématiques	Principales caractéristiques - Situation actuelle		Tendances au fil de l’eau = évolution probable de l’environnement en l’absence de mise en œuvre du projet		Enjeu	Sensibilité de l’enjeu à l’échelle de la ZIP
	Reptiles					
	+	Présence d’habitats favorables aux reptiles communs	=	Maintien des conditions actuelles.	Faible	Faible
	Amphibiens					
	+	Présence de zone de repos et de reproduction d’amphibiens sur l’aire d’étude	=	Maintien des conditions actuelles.	Modéré	Modérée
Trame verte et bleue	+	Présence de réservoirs et corridors écologiques principaux	=	Maintien des conditions actuelles. Conservation en milieu naturels.	Modéré	Modérée



III. SYNTHÈSE DE L’ETAT INITIAL : HIERARCHISATION DES SENSIBILITES ET PRECONISATIONS ASSOCIEES

Les sensibilités favorables, fortes, modérées et faibles mises en évidence à l’état initial et relatives au projet sont hiérarchisées dans le tableau ci-après. Des préconisations associées y sont également proposées.

Tableau 16 : Hiérarchisation des sensibilités et préconisations associées

SENSIBILITES HIERARCHISEES A L’ECHELLE DE LA ZIP	MILIEU CONCERNE	THEMATIQUE CONCERNEE	PRECISIONS	PRECONISATIONS ASSOCIEES, <i>En lien avec la séquence ERC (Eviter - Réduire - Compenser)</i>	
FORTE	CONTEXTE HYDROGRAPHIQUE	Bassins versants et périmètres de gestion associés	L’aire d’étude, bordée par la Charente, se situe dans le bassin versant de gestion (BVG) définie par le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour Garonne 2022-2027 : Charente Aval. Elle se trouve nichée dans un méandre de la Charente et est concernée par plusieurs masses d’eau superficielle et souterraine. Cette partie du bassin versant est incluse dans le périmètre du Schéma d’Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) Charente approuvé en novembre 2019.	ETRE COMPATIBLE	Ne pas faire entrave aux orientations et objectifs du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE Charente. Gérer de façon cohérente et adaptée les eaux usées et eaux pluviales accumulées sur les surfaces imperméabilisées du projet.
		Zones humides	Présence de 45,9 ha de zones humides	EVITER, REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Eviter les zones humides (pas d’imperméabilisation, remblais ou mise en eau)
	NATUREL	Faune (Oiseaux)	Présence de prairie servant à la reproduction de l’Œdicnème criard Présence de boisements servant à la reproduction du Milan noir	EVITER, REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Exister les prairies rases dénudés et boisements
		Faune (entomofaune)	Présence d’habitats favorables à la reproduction d’odonates patrimoniaux et sensibles Présence d’habitats favorables à la reproduction de rhopalocères patrimoniaux et sensibles Présence d’habitats favorables à la reproduction de coléoptères patrimoniaux	EVITER OU REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Préserver le cours d’eau (Charente et canal) ainsi que sa ceinture de végétation. Préserver les prairies sèches à Origan et les boisements (principalement de chênes)
		Faune (chiroptères)	Présence de plusieurs espèces en gîte	EVITER, REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Eviter les bâtiments, ponts et arbres à lierre ou cavité.
MODEREE	NATUREL	Contexte réglementaire	L’aire d’étude rapprochée est bordée par le site Natura 2000 « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents (FR5402009) » et la ZNIEFF de type 2 « Vallée de la Charente entre cognac et Angoulême et ses principaux affluents (540120111) ».	EVITER	Prendre en compte et protéger les milieux naturels à forte valeur écologique ayant entraîné l’identification de la zone est nécessaire.
		Habitats naturels	Présence d’un habitat naturel d’intérêt communautaire : Ripisylve de la Charente (Code EUNIS : G1.221 EUR28 : 91F0). Présence d’habitats à forts enjeux : - fleuve La Charente (Code EUNIS : C2.2 EUR28 : /), avec un enjeu de conservation très fort ; - boisement d’Aulnes, de Frênes et d’Erables (Code EUNIS : G1.411 EUR28 : /), avec un enjeu de conservation jugé fort.	EVITER	Tout aménagement visant à ouvrir au public les abords de la Charente devra se faire dans le respect des enjeux écologiques identifiés.
		Flore patrimoniale	Présence d’un arbre remarquable : Un Peuplier du Canada (<i>Populus x canadensis</i>)	EVITER	Préserver l’arbre remarquable avec une mise en défend en cas de travaux à proximité
		Flore exotique envahissante	Présence de 33 espèces exotiques envahissantes.	REDUIRE	Prévoir des mesures de lutte contre la propagation des espèces envahissantes, en phase chantier et en phase exploitation.
		Faune (amphibiens)	Présence d’habitats favorables à la reproduction et au repos d’amphibiens.	EVITER OU REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Préserver le cours d’eau et la végétation humide (ripisylve)

SENSIBILITES HIERARCHISEES A L'ECHELLE DE LA ZIP	MILIEU CONCERNE	THEMATIQUE CONCERNEE	PRECISIONS	PRECONISATIONS ASSOCIEES, <i>En lien avec la séquence ERC (Eviter - Réduire - Compenser)</i>	
				EVITER OU REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Préserver les arbres et haies, jonchaie marécageuse et prairies
				EVITER OU REDUIRE	Préserver des zones de passages et de quiétude vers les milieux en eau annexe à la Charente.
				EVITER	Préserver les fonctionnalités écologiques locales en évitant les pelouses et préservant la trame boisée.
FAIBLE	NATUREL	Faune (oiseaux)	Présence d’habitats favorables à la reproduction d’oiseaux sensibles des milieux boisés (Pic épeichette, Verdier d’Europe, Chardonneret élégant, Tourterelle des bois) Présence d’habitats favorables à la reproduction d’oiseaux sensibles des milieux ouverts (Cisticole des joncs, Alouette des champs, Trier pâtre)	EVITER OU REDUIRE ou à défaut COMPENSER	Préserver les boisements et bosquets ainsi que la ripisylve.
		Faune (mammifères)	Présence de plans d’eau favorables au transit et à l’alimentation de la Loutre d’Europe		
		Trame verte et bleue	Présence de réservoirs et corridors écologiques principaux		
		Faune (reptiles et mammifères)	Présence de reptiles communs et de l’Ecureuil roux		
		Faune (tous groupes)	Présence de biodiversité commune	Préserver les arbres et prévoir un phasage des travaux en commençant les travaux les plus lourds entre octobre et février.	

BIBLIOGRAPHIE

Documents réglementaires

ARRETE du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.

COMMISSION EUROPEENNE DG XI (1999) – Manuel d'interprétation des Habitats de l'union européenne Version EUR 15/2. Direction Générale « Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile ».

DECRET n°2005-935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. Journal Officiel du 5 août 2005.

DECRET n°2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural. Journal officiel du 9 novembre 2001.

DECRET n°2001-1216 du 20 décembre 2001 relatif à la gestion des sites Natura 2000. Journal officiel du 21 décembre 2001.

DIRECTIVE 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

Directive 97/62/CE du Conseil du 27 octobre 1997 portant adaptation au progrès technique et scientifique de la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne.

DIRECTIVE 2006/105/CE DU CONSEIL du 20 novembre 2006 portant adaptation des directives 73/239/CEE, 74/557/CEE et 2002/83/CE dans le domaine de l'environnement, en raison de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie. Journal Officiel de l'Union européenne du 20 décembre 2006.

DIRECTIVE 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Journal Officiel de l'Union européenne du 26 janvier 2010.

LOI n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et son décret d'application n°77-1141 du 12 octobre 1977 modifié par l'ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2001) – Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets

Programmes d'infrastructure et d'aménagement sur les sites Natura 2000. Application de l'article L.414-4 du code de l'environnement (chapitre IV, section I). 94 p.

ORDONNANCE n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de Directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Journal officiel n°89 du 14 avril 2001.

Documents nationaux

ANONYME (1995) – Inventaire des plantes protégées de France. *AFCEV, Paris*.

ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E. (2019) – Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine – *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*. 108 pages + annexes.

CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q. (2022) – Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine. – *Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique (coord.), Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées*. 116 p. + annexes.

DANTHON PH. Et BAFFRAY M. (1995) – Inventaire des plantes protégées en France. *Nathan, Paris*. 293 p.

GEROUDET P. (2010) – Les passereaux d'Europe. *Delachaux*.

GRANGE J.-L., (2002). Liste commentée des Oiseaux des Pyrénées occidentales et du Sud des Landes *in* GOPA, 2002. Le Casseur d'Os, p 84-133.

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (2003) – Les cahiers d'Habitats Natura 2000.

MULLER S. (coord.) (2004) - Plantes invasives en France. *Publications scientifiques du Muséum, Patrimoines Naturels*, 62. Paris, 168 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Inventaire de la Faune de France. Editions Nathan. 415 p.

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (1995) – Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Edition Nathan. 176 p.

ROCAMORA G., YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) – Oiseaux menacés et à surveiller en France.

SOCIETE BOTANIQUE DE FRANCE (coord. TISON JM & De FOUCAULT) (2014) - Flora Gallica - Flore complète de la France. *Editions Biotope*. Env. 1400 p

THEILLOUT A. & Collectif Faune-Aquitaine (2015) - Atlas des Oiseaux nicheurs d'Aquitaine. *LPO Aquitaine, Delaschaux & Niestlé*, 511 p.

UICN, 2015. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre reptiles et amphibiens de France métropolitaine.

UICN, 2008. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Oiseaux nicheurs de France métropolitaine.

UICN, 2017. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre mammifères continentaux de France métropolitaine.

UICN, 2009. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Poissons de France métropolitaine.

UICN, 2012. Liste rouge des espèces menacées en France. Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine.

YEATMAN-BERTHELOT D. & JARRY G. (1994) – Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. *Société ornithologique de France*, 776 p.

Sites Web/logiciel

Agence de l'Eau Adour Garonne

<http://www.eau-adour-garonne.fr/>

FAUNA

<https://observatoire-fauna.fr/>

Géoportail

www.geoportail.gouv.fr/

INPN, Inventaire national du Patrimoine naturel (MNHN)

<http://inpn.mnhn.fr/>

LégiFrance

<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Le Réseau Natura 2000

<http://natura2000.environnement.gouv.fr>

Observatoire de la Biodiversité Végétale de Nouvelle-Aquitaine (OBV-NA) :

<https://obv-na.fr/>

Tela Botanica

<http://www.tela-botanica.org/>

[Logiciel FloreNUM, Jean-Claude MELET. BIOTOPE Editions, 2.2.4.0](#)

Faune Aquitaine

<https://www.faune-aquitaine.org/>

GLOSSAIRE



Les mots écrits en ***violet italique souligné*** au sein de l'état initial de l'environnement sont des mots trouvant une définition dans ce glossaire.

Mot	Définition
Bassin versant de gestion (BVG)	Le bassin versant de gestion est l'échelle de travail pertinente pour les diagnostics territoriaux, construite et proposée par les MISEN en lien avec les structures de gestion. Ces bassins versants de gestion sont composés d'un nombre fini de bassins versants de masses d'eau. Les contours de ces territoires peuvent être amenés à évoluer en fonction de l'évolution de la gouvernance sur les territoires, en particulier lié à la mise en place de la GEMAPI.
Masse d'eau	Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surface, telles qu'un lac, un réservoir, une rivière, un fleuve ou un canal, une partie de rivière, de fleuve ou de canal, une eau de transition ou une portion d'eaux côtières. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE-2000/60/CE) introduit la notion de « masses d'eaux souterraines » qu'elle définit comme « un volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères ». Selon cette même Directive Cadre, un aquifère représente « une ou plusieurs couches souterraines de roches ou d'autres couches géologiques d'une porosité et d'une perméabilité suffisantes pour permettre soit un courant significatif d'eau souterraine, soit le captage de quantités importantes d'eau souterraine ». La délimitation des masses d'eaux souterraines est fondée sur des critères hydrogéologiques, puis éventuellement sur la considération de pressions anthropiques importantes. Ces masses d'eau sont caractérisées par six types de fonctionnement hydraulique, leur état (libre/captif) et d'autres attributs. Afin de simplifier l'identification des masses d'eau et de palier les manques de connaissances sur les aquifères, le terme « captif » est assimilé à « sous couverture ».
Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)	Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale, il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités d'un territoire. Délimité selon des critères naturels, il concerne un bassin versant hydrographique ou une nappe. Il repose sur une démarche volontaire de concertation avec les acteurs locaux. Il est un instrument essentiel de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE). A ce titre, 68 SAGE ont été identifiés comme nécessaires par les SDAGE approuvés en 2009 (période 2010-2015) et 62 SAGE ont été identifiés comme nécessaires par les SDAGE approuvés en 2015 (période 2016-2021) pour respecter les orientations fondamentales et les objectifs fixés par la DCE.
Swarming	Les Chauves-souris se regroupent à l'automne dans des sites dits de « swarming » pour s'accoupler. Ce phénomène assure le brassage génétique des populations.

ANNEXES

I. Annexe 1 : Liste des espèces végétales identifiées lors des prospections de terrain en 2023

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acéraille	
<i>Acer negundo</i> L., 1753	Érable negundo, Érable frêne, Érable à feuilles de frêne, Érable Négondo	PEE maj.
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore, Grand Érable, Érable faux platane	
<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus, Millefeuille, Chiendent rouge	
<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	Capillaire de Montpellier, Cheveux-de-Vénus, Capillaire cheveux-de-Vénus, Adiante cheveux-de-Vénus	ZNIEFF
<i>Aegonychon purpureocaeruleum</i> (L.) Holub, 1973	Fausse buglosse pourpre bleu, Grémil pourpre bleu, Thé d'Europe	
<i>Aesculus hippocastanum</i> L., 1753	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	
<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine eupatoire, Francormier	
<i>Agrostemma githago</i> L., 1753	Nielle des blés, Lychnis nielle, Lychnide nielle	ZNIEFF
<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Agrostide géante, Fiorin, Agrostis géante	
<i>Agrostis stolonifera</i> L., 1753	Agrostide stolonifère, Traînasse, Agrostis stolonifère	
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailante glanduleux, Faux vernis du Japon, Ailante, Ailante	PEE maj.
<i>Alcea rosea</i> L., 1753	Rose trémière, Passerose, Alcée rose	
<i>Alisma plantago-aquatica</i> L., 1753	Plantain-d'eau commun, Grand plantain-d'eau, Alisme plantain-d'eau	
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale	
<i>Allium</i> L., 1753	Ail	
<i>Allium schoenoprasum</i> L., 1753	Civette, Ciboulette, Ciboule, Ail civette	
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux, Verne, Vergne	
<i>Althaea cannabina</i> L., 1753	Guimauve faux chanvre, Guimauve chanvrine, Guimauve à feuilles de chanvre	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L., 1753	Ambrosie à feuilles d'armoise, Ambrosie élevée, Ambrosie annuelle	PEE maj.
<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Anacamptide pyramidale, Orchis pyramidal, Anacamptide en pyramide	
<i>Angelica sylvestris</i> L., 1753	Angélique sylvestre, Angélique sauvage, Impératoire sauvage	
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile, Anisanthe stérile	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante	
<i>Anthriscus cerefolium</i> (L.) Hoffm., 1814	Anthriscus cerfeuil, Cerfeuil cultivé, Cerfeuil commun	
<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Anthyllis vulnéraire, Trèfle des sables, Vulnéraire, Thé des Alpes	
<i>Arbutus andrachne</i> L., 1759	Arbousier andrachné, Arbousier de Chypre	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane, Bardane commune, Bardane élevée, Bardane à gros capitules, Bardane à grosses têtes	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane, Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénausse, Ray-grass français	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Artemisia annua</i> L., 1753	Armoise annuelle	PEE mod.
<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone des champs, Armoise rouge	
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune, Herbe de feu	
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie	
<i>Arum</i> L., 1753	Gouet, Arum	
<i>Arum maculatum</i> L., 1753	Gouet tacheté, Arum maculé, Arum tacheté, Gouet maculé	
<i>Asplenium adiantum-nigrum</i> L., 1753	Doradille noire, Capillaire noire	
<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Doradille scolopendre, Scolopendre, Scolopendre officinale, Langue-de-cerf	
<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Doradille des murailles, Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge	
<i>Avena fatua</i> L., 1753	Avoine folle, Folle avoine	
<i>Avena strigosa</i> Schreb., 1771	Avoine rude, Avoine maigre	
<i>Barbarea vulgaris</i> W.T.Aiton, 1812	Barbarée commune, Herbe de Sainte-Barbe	
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace, Pâquerette	
<i>Berberis aquifolium</i> Pursh, 1814	Mahonia à feuilles de houx, Mahonie à feuilles de houx, Faux houx, Épine-vinette à feuilles de houx	
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau pleureur, Bouleau verruqueux, Boulard	
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau pubescent, Bouleau blanc	ZNIEFF
<i>Bidens frondosa</i> L., 1753	Bident feuillé, Bident à fruits noirs, Bident feuillu	PEE maj.
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Blackstonie perfoliée, Chlorette, Chlore perfoliée	
<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné	
<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des forêts, Brachypode des bois, Brome des bois	
<i>Bryonia dioica</i> Jacq., 1774	Bryone dioïque	
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia de David, Buddleia du père David, Arbre-à-papillon, Arbre-aux-papillons	PEE maj.
<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce	
<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille	
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés, Cresson des prés, Cressonnette	
<i>Carduus nutans</i> L., 1753	Chardon penché	
<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses	
<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Laïche écartée	
<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque	
<i>Carex hirta</i> L., 1753	Laïche hérissée	
<i>Carex otrubae</i> Podp., 1922	Laïche cuivrée	
<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante	
<i>Carex pseudocyperus</i> L., 1753	Laïche faux souchet	
<i>Carex riparia</i> Curtis, 1783	Laïche des rives	
<i>Carex spicata</i> Huds., 1762	Laïche en épi	
<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois	
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun, Charme, Charmille	
<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	Carthame laineux, C, Faux safranentaurée laineuse	
<i>Castanea sativa</i> Mill., 1768	Châtaignier cultivé, Châtaignier, Châtaignier commun	
<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Catapode rigide, Pâturin rigide, Desmazérie rigide	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Cedrus atlantica</i> (Endl.) Manetti ex Carrière, 1855	Cèdre de l'Atlas	
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette	
<i>Centaurea nigra</i> L., 1753	Centaurée noire	
<i>Centaureum erythraea</i> Rafn, 1800	Érythrée petite-centaurée	
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré, Oreille de souris	
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Cerfeuil enivrant, Cerfeuil penché, Chérophylle penché, Couquet	
<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrilla à tige de jonc, Chondrilla effilée, Chondrilla jonc, Chondrilla jonciforme	
<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée sauvage, Chicorée amère, Barbe-de-capucin	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide	
<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux	
<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode népéta, Calament népéta, Sarriette népéta	
<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Clinopode commun, Calament clinopode, Sarriette commune, Grand basilic	
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret, 1886	Conopode dénudé, Grand conopode, Conopode élevé, Noisette de terre	
<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron	
<i>Convolvulus sepium</i> L., 1753	Liseron des haies, Liset, Calystégie des haies	
<i>Cornus mas</i> L., 1753	Cornouiller mâle, Cornouiller sauvage	
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine, Cornouiller femelle	
<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille variée, Coronille changeante, Coronille bigarrée, Sécurigère bigarrée, Sécurigère variée	
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun, Noisetier, Coudrier, Avelinier	
<i>Cotoneaster dammeri</i> C.K.Schneid., 1906	Cotonéaster de Dammer	
<i>Crataegus laevigata</i> (Poir.) DC., 1825	Aubépine à deux styles, Aubépine lisse, Noble épine	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai, Aubépine monogyne	
<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépis capillaire	
<i>Cruciata laevipes</i> Opiz, 1852	Croisette commune, Gaillet croisette	
<i>Cupressus</i> L., 1753	Cyprès	
<i>Cupressus sempervirens</i> L., 1753	Cyprès toujours vert, Cyprès d'Italie, Cyprès de Montpellier	
<i>Cupressus x leylandii</i> A.B.Jacks. & Dallim., 1926	Cyprès de Leyland	
<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule	
<i>Cyperus eragrostis</i> Lam., 1791	Souchet vigoureux, Souchet robuste, Souchet éragrostide, Souchet éragrostis	PEE maj.
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link, 1822	Cytise à balais, Genêt à balais, Sarothamne à balais, Juniesse	
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	
<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte	
<i>Dichanthelium acuminatum</i> (Sw.) Gould & C.A.Clark, 1979	Dichanthélium acuminé, Panic acuminé	PEE mod.
<i>Digitalis purpurea</i> L., 1753	Digitale pourpre, Gantelée, Gant de Notre-Dame	
<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage	
<i>Draba muralis</i> L., 1753	Drave des murs, Drave des murailles	
<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière	
<i>Dryopteris filix-mas</i> (L.) Schott, 1834	Dryoptéride fougère-mâle, Fougère-mâle, Dryoptéris fougère-mâle	
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	
<i>Elaeagnus pungens</i> Thunb., 1784	Chalef piquant, Oléastre épineux	PEE maj.
<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante	
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Épilobe à tige carrée, Épilobe à quatre angles, Épilobe tétragone	
<i>Equisetum fluviatile</i> L., 1753	Prêle des eaux, Prêle des cours d'eau, Prêle des rivières, Prêle des bourbiers, Prêle des fanges	
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse	
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle, Prêle d'ivoire	
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Desf., 1804	Érigéron annuel, Vergerette annuelle, Sténactide annuelle	PEE mod.
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada	PEE maj.
<i>Erigeron strigosus</i> Muhl. ex Willd., 1803	Érigéron maigre, Vergerette maigre	
<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue	
<i>Ervilia hirsuta</i> (L.) Opiz, 1852	Vesce hérissée	
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Panicaut champêtre, Chardon Roland	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine, Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau	
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe faux amandier, Euphorbe des bois, Herbe à la faux	
<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues	
<i>Euphorbia lathyris</i> L., 1753	Euphorbe épurge, Euphorbe des jardins, Herbe-aux-taupes	PEE mod.
<i>Euphorbia maculata</i> L., 1753	Euphorbe maculée, Euphorbe tachetée, Euphorbe tachée, Euphorbe de Jovet	PEE mod.
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau	
<i>Festuca</i> L., 1753	Fétuque	
<i>Ficaria verna</i> Huds., 1762	Ficaire printanière, Renoncule ficaire	
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim., 1879	Reine-des-prés, Spirée Ulmaire, Filipendule ulmaire	
<i>Forsythia x intermedia</i> Zabel, 1885	Forsythia intermédiaire, Forsythia de Paris	
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois	
<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804 [nom. cons.]	Frêne à feuilles étroites	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé, Frêne commun, Frêne, Frêne d'Europe	
<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe, Frêne orne	PEE mod.
<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve	
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet blanc, Gaillet dressé	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron	
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet commun, Gaillet Mollugine, Caille-lait blanc	
<i>Galium palustre</i> L., 1753	Gaillet des marais	
<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet vrai, Gaillet jaune, Caille-lait jaune	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	
<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles	
<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Géranium herbe-à-Robert, Géranium Robert, Herbe tange	
<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette	
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît	
<i>Gladiolus illyricus</i> W.D.J.Koch, 1838	Glaïeul d'Illyrie	
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Gléchome Lierre terrestre, Lierre terrestre, Gléchome lierre	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean, Lierre commun	
<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine	
<i>Herniaria glabra</i> L., 1753	Herniaire glabre, Herniole	
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Himantoglosse bouc, Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	
<i>Hirschfeldia incana</i> (L.) Lagr.-Foss., 1847	Hirschfeldie blanchie, Roquette bâtarde, Moutarde blanche, Hirschfeldie blanche, Hirschfeldie grisâtre	
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard	
<i>Humulus lupulus</i> L., 1753	Houblon lupulin, Houblon, Vigne du Nord, Houblon grimpant	
<i>Hypericum androsaemum</i> L., 1753	Millepertuis androsème, Androsème officinale, Toute-bonne	ZNIEFF
<i>Hypericum calycinum</i> L., 1767	Millepertuis calycinal, Millepertuis à calice, Millepertuis à grandes fleurs	PEE mod.
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1767	Millepertuis perforé, Millepertuis cilié	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean	
<i>Hypericum pulchrum</i> L., 1753	Millepertuis élégant, Millepertuis joli	
<i>Hypericum tetrapterum</i> Fr., 1823	Millepertuis à quatre ailes, Millepertuis à quatre angles	
<i>Hypochaeris radicata</i> L., 1753	Porcelle enracinée, Salade-de-porc	
<i>Ilex aquifolium</i> L., 1753	Houx commun, Houx	
<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Iris puant, Glaïeul puant	
<i>Iris pseudacorus</i> L., 1753	Iris faux acore, Iris jaune, Flambe d'eau, Iris des marais	
<i>Jacobaea vulgaris</i> Gaertn., 1791	Jacobée commune, Sénéçon jacobée, Herbe de Saint-Jacques	
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. ex Hoffm., 1791	Jonc à fleurs aiguës, Jonc à tépales aigus, Jonc acutiflore	
<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc articulé, Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants	
<i>Juncus conglomeratus</i> L., 1753	Jonc aggloméré	
<i>Juncus effusus</i> L., 1753	Jonc épars	
<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	Jonc glauque, Jonc courbé	
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge	
<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Gesse hérissée, Gesse hirsute	
<i>Lathyrus</i> L., 1753	Gesse	
<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce	
<i>Lavandula</i> L., 1753	Lavande	
<i>Lemna minor</i> L., 1753	Lentille d'eau mineure, Petite lenticule, Petite lentille d'eau	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Leontodon saxatilis</i> Lam., 1779	Liondent des rochers, Liondent faux pissenlit, Thrincie, Liondent à tige nue	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun, Troène, Raisin de chien	
<i>Linaria purpurea</i> (L.) Mill., 1768	Linaire pourpre	
<i>Linum usitatissimum</i> subsp. <i>angustifolium</i> (Huds.) Thell., 1912	Lin à feuilles étroites, Lin bisannuel	
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	lvraie vivace, Ray-grass anglais	
<i>Loncomelos pyrenaicus</i> (L.) Hrouda, 1988	Ornithogale des Pyrénées, Loncomélos des Pyrénées, Aspergette, Asperge des bois	
<i>Lonicera ligustrina</i> var. <i>yunnanensis</i> Franch., 1896	Chèvrefeuille du Yunnan	
<i>Lonicera periclymenum</i> L., 1753	Chèvrefeuille des bois, Chèvrefeuille grimpant, Cranquillier	
<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied-de-poule, Sabot-de-la-mariée	
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav., 1793	Lotier pédonculé, Lotier des marais	
<i>Lotus tenuis</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1809	Lotier ténu, Lotier à feuilles ténues, Lotier glabre, Lotier à feuilles étroites	
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven, 1964	Ludwigie faux péplis, Jussie faux péplis, Jussie rampante, Jussie	PEE maj.
<i>Luronium</i> Raf., 1840	Flûteau	
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC., 1805	Luzule champêtre, Luzule des champs	
<i>Luzula multiflora</i> (Ehrh.) Lej., 1811	Luzule multiflore, Luzule à nombreuses fleurs, luzule à fleurs nombreuses	
<i>Luzula pilosa</i> (L.) Willd., 1809	Luzule poilue, Luzule de printemps, Luzule printanière	
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe, Chanvre d'eau, Marrube aquatique, Herbe des Égyptiens	
<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque des champs, Mouron, Mouron des champs, Mouron rouge	
<i>Lysimachia nummularia</i> L., 1753	Lysimaque nummulaire, Herbe-aux-écus, Monnoyère	
<i>Lythrum salicaria</i> L., 1753	Salicaire commune, Salicaire pourpre	
<i>Magnolia grandiflora</i> L., 1759	Magnolia à grandes fleurs	
<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée, Luzerne tachetée	
<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette	
<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine, Luzerne minime, Petite luzerne	
<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée	
<i>Melilotus</i> (L.) Mill., 1754	Mélicot	
<i>Melilotus albus</i> Medik., 1787	Mélicot blanc	PEE mod.
<i>Melilotus officinalis</i> (L.) Lam., 1779	Mélicot officinal, Mélicot jaune	
<i>Melissa officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale, Mélisse citronnelle, Citronnelle	
<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouilles	
<i>Mentha arvensis</i> L., 1753	Menthe des champs	
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes, Menthe sauvage	
<i>Mentha x piperita</i> L., 1753	Menthe poivrée	
<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette	
<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari chevelu, Muscari à toupet, Muscari chevelu, Muscari à toupet	
<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari négligé, Muscari à grappes, Muscari négligé	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis discolore, Myosotis bicolore, Myosotis changeant, Myosotis versicolore	
<i>Myosotis scorpioides</i> L., 1753	Myosotis faux scorpion, Myosotis des marais	
<i>Narcissus jonquilla</i> L., 1753	Narcisse jonquille	
<i>Oenothera biennis</i> L., 1753	Onagre bisannuelle, Herbe-aux-ânes	PEE mod.
<i>Oenothera</i> L., 1753	Onagre, Œnothère	
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	
<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	Ophrys araignée, Oiseau-coquet	
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage	
<i>Ornithopus pinnatus</i> (Mill.) Druce, 1907	Ornithope penné, Pied-d'oiseau penné	
<i>Orobancha hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobancha du lierre	
<i>Orobancha minor</i> Sm., 1797	Orobancha à petites fleurs	
<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot, Grand coquelicot, Pavot coquelicot	
<i>Papaver somniferum</i> L., 1753	Pavot somnifère, Pavot officinal, Œillette	
<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée, Pariétaire des murs, Pariétaire diffuse	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune, Vigne-vierge à cinq folioles, Vigne-vierge insérée	PEE maj.
<i>Persicaria maculosa</i> Gray, 1821 [nom. cons.]	Persicaire maculée, Renouée persicaire, Persicaire	
<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés	
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Trin. ex Steud., 1840	Phragmite austral, Roseau, Roseau commun, Roseau à balais, Phragmite commun	
<i>Phyllostachys bambusoides</i> Siebold & Zucc., 1843	Phyllostachys faux bambou	PEE maj.
<i>Phyteuma spicatum</i> L., 1753	Raiponce en épi	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale	PEE maj.
<i>Picea sitchensis</i> (Bong.) Carrière, 1855	Épicéa de Sitka	
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière	
<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle officinale, Épervière piloselle	
<i>Pinus nigra</i> J.F.Arnold, 1785	Pin noir, Pin noir d'Autriche	PEE mod.
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Petit plantain, Herbe Caroline, Ti-plantain	
<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet	
<i>Platanus x hispanica</i> Mill. ex Münchh., 1770	Platane à feuilles d'érable	PEE mod.
<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel	
<i>Poa</i> L., 1753	Pâturin	
<i>Poa nemoralis</i> L., 1753	Pâturin des bois, Pâturin des forêts	
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	
<i>Polygala vulgaris</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Polygale commun, Polygala commun, Polygala vulgaire	
<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau-de-Salomon odorant, Polygonate officinal, Sceau-de-Salomon officinal	ZNIEFF
<i>Polypodium vulgare</i> L., 1753	Polypode commun, Réglisse des bois, Polypode vulgaire	
<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier	
<i>Populus nigra</i> L., 1753	Peuplier noir, Peuplier commun noir	
<i>Populus nigra</i> var. <i>italica</i> Du Roi, 1772	Peuplier noir d'Italie	
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble, Tremble	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	PEE maj.
<i>Populus x canadensis</i> Moench, 1785	Peuplier du Canada, Peuplier hybride euraméricain	PEE maj.
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille dressée, Potentille tormentille, Tormentille	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille	
<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Potérium sanguisorbe, Pimprenelle à fruits réticulés, Petite sanguisorbe, Petite pimprenelle, Sanguisorbe mineure	
<i>Primula veris</i> L., 1753	Primevère vraie, Coucou, Primevère officinale, Brérelle	
<i>Primula vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère commune, Primevère acaule, Primevère à grandes fleurs	
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois	
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier	
<i>Prunus cerasus</i> L., 1753	Cerisier acide, Griottier, Cerisier vrai, Prunier cerisier	PEE maj.
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Prunier laurier-cerise, Laurier-cerise, Laurier-palme	PEE maj.
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunier épineux, Épine noire, Prunellier, Pelossier	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Ptérion aigle, Fougère à l'aigle, Fougère aigle, Fougère commune, Ptéride aquiline	
<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint-Roch, Inule dysentérique	
<i>Pulmonaria longifolia</i> (Bastard) Boreau, 1857	Pulmonaire à feuilles longues, Pulmonaire à longues feuilles	
<i>Pulmonaria officinalis</i> L., 1753	Pulmonaire officinale	
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Pyracantha écarlate, Buisson ardent, Pyracantha à fleurs peu nombreuses	PEE maj.
<i>Quercus cerris</i> L., 1753	Chêne chevelu, Chêne de Turquie	
<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert, yeuse	
<i>Quercus palustris</i> Münchh., 1770	Chêne des marais, Chêne à épingles	PEE maj.
<i>Quercus petraea</i> (Matt.) Liebl., 1784	Chêne sessile, Chêne rouvre, Chêne à trochets	
<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent, chêne humble	
<i>Quercus robur</i> L., 1753	Chêne pédonculé, Gravelin, Chêne femelle, Chêne à grappe, Chêne	
<i>Rabelera holostea</i> (L.) M.T.Sharpley & E.A.Tripp, 2019	Stellaire holostée	
<i>Ranunculus acris</i> L., 1753	Renoncule âcre, Bouton-d'or, Pied-de-coq	
<i>Ranunculus aquatilis</i> L., 1753	Renoncule aquatique	
<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse, Bouton-d'or bulbeux	
<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant	
<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Radis ravenelle, Ravenelle, Radis sauvage	
<i>Rapistrum rugosum</i> (L.) All., 1785	Rapistre rugueux, Ravaniscle	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Acacia blanc, Robinier, Robinier faux acacia	PEE maj.
<i>Rorippa amphibia</i> (L.) Besser, 1821	Rorippe amphibie	
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies, Églantier, Églantier des chiens	
<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier, Églantier	
<i>Rostraria cristata</i> (L.) Tzvelev, 1971	Rostraire à crête, Fausse fléole, Rostraria à crête, Koelérie fausse fléole, Koelérie à crête	
<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce ligneuse, Ronce de Bertram, Ronce commune	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Ronce	
<i>Rubus vestitus</i> Weihe, 1825	Ronce vêtue, Ronce revêtue	
<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Patience oseille, Oseille des prés, Rumex oseille, Grande oseille, Oseille commune, Surelle	
<i>Rumex acetosella</i> L., 1753	Patience petite-oseille, Petite oseille, Oseille des brebis, Surelle	
<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Rumex crépu	
<i>Rumex hydrolapathum</i> Huds., 1778	Patience des eaux, Patience d'eau, Grande Parelle	ZNIEFF
<i>Rumex obtusifolius</i> L., 1753	Patience à feuilles obtuses, Oseille à feuilles obtuses, Patience sauvage, Parelle à feuilles obtuses, Rumex à feuilles obtuses	
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Patience sanguine, Sang-de-dragon, Patience des bois	
<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon piquant, Fragon, Petit houx, Buis piquant, Fragon petit houx	
<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc	
<i>Salix atrocinerea</i> Brot., 1804	Saule gris cendré foncé, Saule à feuilles d'Olivier, Saule acuminé, Saule roux	
<i>Salix cinerea</i> L., 1753	Saule cendré	
<i>Salix viminalis</i> L., 1753	Saule des vanniers, Osier blanc	ZNIEFF
<i>Salvia nemorosa</i> L., 1762	Sauge des bois, Sauge des forêts	
<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	Sauge des prés, Sauge commune	
<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge verveine, Sauge fausse verveine	
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble, Herbe à l'aveugle, Petit sureau	
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier	
<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chênes	
<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon	
<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage	
<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Schédonore roseau, Fétuque roseau, Fétuque faux roseau	
<i>Scirpoides holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Faux scirpe jonc, Scirpe jonc	
<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Scrofulaire auriculée, Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis	
<i>Sedum cepaea</i> L., 1753	Orpin pourpier, Orpin paniculé	
<i>Sedum</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Orpin, Sédum	
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun, Séneçon vulgaire	
<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine, Setaire glauque	
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque, Compagnon rouge, Robinet rouge, Lychnide des bois, Lychnis des bois	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène commun, Silène enflé, Tapotte	
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs, Raveluche	
<i>Solanum dulcamara</i> L., 1753	Morelle douce-amère, Douce amère, Bronde	
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux	
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br., 1810	Sporobole des Indes, Sporobole fertile, Sporobole tenace	PEE maj.
<i>Stachys alpina</i> L., 1753	Épiaire des Alpes	ZNIEFF
<i>Stachys sylvatica</i> L., 1753	Épiaire des forêts, Épiaire des bois, Ortie à crapauds, Ortie puante, Ortie à crapauds	
<i>Stellaria aquatica</i> (L.) Scop., 1771	Myosoton aquatique, Stellaire aquatique, Céraiste d'eau, Céraiste aquatique, Malaquie aquatique	
<i>Stellaria graminea</i> L., 1753	Stellaire graminée	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Stellaria nemorum</i> L., 1753	Stellaire des bois	ZNIEFF
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Consoude officinale, Grande consoude	
<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude tubéreuse, Consoude à tubercules	
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon, Barbotine	
<i>Taraxacum officinale</i> F.H.Wigg., 1780	Pissenlit officinal, Pissenlit commun	
<i>Taxus baccata</i> L., 1753	If à baies, if commun	
<i>Teucrium scorodonia</i> L., 1753	Germandrée scorodaine, Sauge des bois, Germandrée des bois	
<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Thym	ZNIEFF
<i>Tilia americana</i> L., 1753	Tilleul d'Amérique	
<i>Tilia x europaea</i> L., 1753	Tilleul d'Europe, Tilleul commun, Tilleul intermédiaire	
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs, Torilis des champs	
<i>Torminalis glaberrima</i> (Gand.) Sennikov & Kurtto, 2017	Sorbier alisier	
<i>Tragopogon dubius</i> Scop., 1772	Salsifis douteux, Grand salsifis	
<i>Trifolium arvense</i> L., 1753	Trèfle des champs, Trèfle Pied-de-lièvre, Pied-de-lièvre	
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux, Petit trèfle jaune	
<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	Trèfle porte-fraise, Trèfle-fraise, Porte-fraise	
<i>Trifolium glomeratum</i> L., 1753	Trèfle aggloméré, Petit trèfle à boules	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	
<i>Trifolium striatum</i> L., 1753	Trèfle strié	
<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage pas-d'âne, Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de Saint-Quirin	
<i>Typha latifolia</i> L., 1753	Massette à feuilles larges, Massette à larges feuilles	
<i>Tyrimnus leucographus</i> (L.) Cass., 1826	Tyrimne à taches blanches	
<i>Ulmus glabra</i> Huds., 1762	Orme glabre, orme des montagnes	ZNIEFF
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie	
<i>Valerianella locusta</i> (L.) Laterr., 1821	Valérianelle potagère, Mache doucette, Mache, Doucette	
<i>Verbascum densiflorum</i> Bertol., 1810	Molène à fleurs denses, Molène faux bouillon-blanc, Molène faux thapsus	
<i>Verbascum lychnitis</i> L., 1753	Molène lychnite, Molène lychnide, Bouillon femelle	
<i>Verbascum phlomoides</i> L., 1753	Molène fausse phlomide, Molène faux phlomis	
<i>Verbascum pulverulentum</i> Vill., 1779	Molène pulvérulente, Molène floconneuse	
<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe-de-saint-Fiacre, Bouillon-blanc	
<i>Verbascum virgatum</i> Stokes, 1787	Molène en baguette, Molène effilée	
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale, verveine sauvage	
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L., 1753	Véronique mouron-d'eau, Mouron aquatique, Mouron-d'eau	
<i>Veronica chamaedrys</i> L., 1753	Véronique petit-chêne, Fausse germandrée	
<i>Veronica officinalis</i> L., 1753	Véronique officinale, Herbe aux ladres, Thé d'Europe	
<i>Viburnum rhytidophyllum</i> Hemsl., 1888	Viorne à feuilles ridées	
<i>Vicia cracca</i> L., 1753	Vesce cracca, Jarosse, Vesce à épis	

Nom valide	Nom commun	Statut
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Vesce cultivée, Poisette	
<i>Vicia segetalis</i> Thuill., 1799	Vesce des moissons	
<i>Vinca major</i> L., 1753	Pervenche élevée, Grande pervenche, Pervenche à grandes fleurs	PEE mod.
<i>Vinca minor</i> L., 1753	Pervenche mineure, Petite pervenche, Violette de serpent, Pervenche humble	
<i>Viola hirta</i> L., 1753	Violette hérissée	
<i>Viola</i> L., 1753	Violette	
<i>Viscum album</i> L., 1753	Gui blanc, Gui des feuillus, Gui, Bois de la Sainte-Croix	
<i>Vitis vinifera</i> L., 1753	Vigne, La Vigne	
<i>Vulpia ciliata</i> Dumort., 1824	Vulpie ciliée	
<i>Vulpia myuros</i> (L.) C.C.Gmel., 1805	Vulpie queue-de-rat, Vulpie queue-de-souris	
<i>Wisteria sinensis</i> (Sims) Sweet, 1826	Glycine de Chine	
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca superbe	PEE mod.
<i>Ziziphora acinos</i> (L.) Melnikov, 2016	Ziziphora acinos, Clinopode acinos, Clinopode des champs, Calament acinos, Thym basilic, Sarriette des champs, Petit basilic	

ZNIEFF : Espèce déterminante de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

PEE : Plante exotique envahissante en Nouvelle-Aquitaine selon la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » (CBNSA, 2022).

- *- **PEE maj.** : Plante exotique envahissante à impact majeur
- *- **PEE mod.** : Plante exotique envahissante à impact modéré

II. Annexe 2 : Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) et prescrivant sa destruction obligatoire dans le département de La Charente



PRÉFET DE LA CHARENTE

Agence Régionale de Santé Aquitaine Limousin
Poitou-Charentes
Délégation départementale de la Charente
Pôle santé publique et santé environnementale
Service Santé Environnement

Direction Départementale des Territoires de Charente
Service Eau et Environnement
Unité Eau et Agriculture

ARRETE n°

Relatif à la lutte contre l'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*)
et prescrivant sa destruction obligatoire
dans le département de La Charente

LE PREFET DE LA CHARENTE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le règlement européen n° 574/2011 de la commission du 16 juin 2011 modifiant l'annexe I de la directive 2002/32/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales applicables au nitrite, à la mélamine, à ambrosia spp. et au transfert de certains coccidiostatiques, et histomonostatiques et établissant une version consolidée de ses annexes I et II (JOEU du 17 juin 2011) ;

VU l'article 57 de la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le Code de la Santé Publique, notamment l'article L.1335-1, L. 1338-1 à 5 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.110-1, L.220-1 à 2 et L.221-1 à 6 ;

VU les articles L.2212-1 à 2 et L.2213-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté modifié du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural ;

VU l'arrêté du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, du 24 avril 2015, relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) ;

VU l'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Poitou-Charentes du 27 juin 2014 ;

VU l'avis favorable du CODERST émis lors de sa séance du 12 mai 2016 ;

CONSIDERANT que la présence d'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia*) est avérée dans le département de la Charente et qu'il est nécessaire d'approfondir la connaissance de sa répartition ;

CONSIDERANT que l'ambrosie est une plante dont le pollen très allergisant se diffuse dans un large périmètre et constitue un risque important pour la santé publique, notamment de rhinite allergique, conjonctivite et d'asthme avec des complications possibles ;

CONSIDERANT que les mesures de concentration en pollens d'ambrosie montrent la présence de ces pollens depuis le début de la surveillance (2007) ;

1

CONSIDERANT que la pathologie allergique peut intervenir indépendamment de toute prédisposition génétique et ainsi peut concerner n'importe quel individu pour peu qu'il ait subi une exposition suffisamment intense et prolongée aux pollens d'ambroisie ;

CONSIDERANT que la lutte contre l'ambroisie doit être de préférence préventive afin d'éviter l'implantation et la propagation de la plante mais aussi curative, en cas de présence de celle-ci ;

CONSIDERANT que les graines d'ambroisie sont viables durant plusieurs années et que par conséquent la lutte contre l'ambroisie nécessite une action de long terme ;

CONSIDERANT que l'ambroisie est une plante annuelle, invasive, qui prospère dans les terrains dénudés ou à faible couvert végétal, que potentiellement, tous les milieux sont susceptibles d'être impactés : chantiers, friches industrielles, terrains vagues, accotements de structures linéaires (route, voies ferrées, etc.), bords de cours d'eau, mais également jardins, cultures, etc. ;

CONSIDERANT que les graines d'ambroisie se disséminent du fait des activités humaines (chantiers, déplacement de terres et matériaux, engins de chantiers ou agricoles, voies de communication, etc.) et du fait du déplacement de l'eau (ruissellement, cours d'eau, etc.) ;

CONSIDERANT que l'ambroisie a un impact sur les cultures agricoles, notamment sur le rendement de certaines cultures et en particulier sur le tournesol ;

CONSIDERANT que l'entretien des terrains relève de la salubrité publique et qu'il incombe aux propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Charente,

ARRÊTE

Titre 1 : Obligation de prévention et de destruction

ARTICLE 1

Afin de juguler la prolifération de l'espèce *Ambrosia artemisiifolia*, dénommée ci-après ambroisie, et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires ou les personnes en charge de l'entretien d'un terrain pour le compte d'un propriétaire (fermiers, locataires, ou occupants à quelque titre que ce soit) sont tenus de :

- prévenir la pousse des plants d'ambroisie,
- détruire les plants d'ambroisie déjà développés.

ARTICLE 2

L'obligation de lutte, définie à l'article 1, est applicable sur toutes surfaces sans exception y compris les domaines publics de l'Etat et des collectivités territoriales, les ouvrages linéaires tels que les voies de communication, les terrains d'entreprises (agriculture, carrière) et les propriétés de particuliers.

Titre 2 : Organisation de la lutte

ARTICLE 3

Le plan d'action de lutte contre l'ambroisie établi, en concertation avec les différents acteurs, définit les actions à mettre en œuvre sur le territoire. Il est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 4

Pour les îlots infestés par de l'ambroisie, le III.2.g de l'article 2 de l'arrêté établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Poitou-Charentes du 27 juin 2014, prévoit des dérogations à l'obligation de couverture.

Ces dérogations sont accordées par la Direction Départementale des Territoires sur la base d'une fiche de demande transmise par un référent du monde agricole (dont la liste est annexée au plan d'actions) et remplie par le demandeur et le référent. Le référent doit préalablement s'assurer de la présence d'ambrosie sur la parcelle.

L'élimination non-chimique de l'ambrosie est à privilégier, avec par exemple, le décalage des dates du semis. Sur les exploitations ayant demandé des dérogations, une gestion préventive de l'ambrosie est à mettre en œuvre pour les années suivantes.

Titre 3 : Modalités de destruction

ARTICLE 5

La prévention de la pousse ainsi que l'élimination non-chimique de l'ambrosie sont privilégiées.

Le cycle de reproduction de l'ambrosie doit être interrompu, avant grenaison de la plante, afin d'empêcher la diffusion des graines et la constitution de stock de graines dans le sol. Les actions mises en œuvre pour éliminer l'ambrosie doivent impérativement intervenir avant la montée en graine.

Suivant le mode d'élimination choisi, des interventions ultérieures supplémentaires peuvent être nécessaires en raison de phénomènes de repousse.

Le désherbage chimique fera exclusivement appel à des produits homologués, respectant les dispositions relatives à leur application (arrêté du 12 septembre 2006 susvisé). Son utilisation devra être modérée, ciblée pour limiter les impacts sur la biodiversité, les nappes phréatiques et les cours d'eau.

ARTICLE 6

Sur les parcelles agricoles en culture ou en jachère, la destruction de l'ambrosie devra être réalisée par l'exploitant jusqu'en limites de parcelle (y compris talus, fossés, chemins inclus dans la parcelle cadastrale exploitée).

Concernant les cultures annuelles, les moyens à disposition seront conjugués pour optimiser la lutte :

- approche globale : gestion de la rotation culturale (en variant les successions) en évitant les rotations courtes ;
- gestion inter-culturelle : enherbement des terres à nu, déchaumage après moisson, réalisation de faux-semis et décalage du semis ;
- gestion mécanique : binage et désherbage mécanique localisé, fauche répétée avant pollinisation (pour limiter le risque allergique) et grenaison (pour limiter la dissémination), gestion des bords de champs et jachères (dans le respect BCAE), nettoyage des outils ;
- gestion chimique : destruction chimique exclusivement à l'aide de produits homologués, respectant les dispositions relatives à leur application (voir article 5). Cette solution devra être retenue en dernier ressort pour limiter les impacts sur les nappes phréatiques et les cours d'eau.

ARTICLE 7

Les travaux de terrassement et chantiers ainsi que les travaux d'aménagement des espaces verts ne devront pas conduire à disséminer des plants ou graines d'ambrosie.

La prévention de la prolifération de l'ambrosie et son élimination sur toutes terres rapportées et/ou remuées lors de chantiers de travaux, est de la responsabilité du maître d'ouvrage, qui met en œuvre les moyens nécessaires et en particulier anticipe la gestion de l'ambrosie dans les marchés de travaux.

La gestion des espaces verts doit intégrer l'élimination des plants d'ambrosie pouvant se développer dans les jachères fleuries, massifs, par-terres, ronds points, etc. Les exploitants veillent à la végétalisation des terres à nu permettant de lutter contre les espèces invasives.

En bordure des cours d'eau, vecteurs importants de dissémination des graines d'ambrosie, les propriétaires riverains ou les gestionnaires du cours d'eau qu'ils ont éventuellement désignés participent à la lutte contre l'ambrosie, notamment, par des actions d'arrachage.

Les gestionnaires des routes départementales et nationales ainsi que des voies ferrées établissent un plan de gestion de l'ambrosie, qui sera transmis pour information à la préfecture.

ARTICLE 8

Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application du Code de la Santé Publique.

En outre, en cas de défaillance des personnes visées à l'article 1, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambrosie aux frais des intéressés en application des dispositions des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 9

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Président du Tribunal Administratif de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 Poitiers) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé devant Monsieur le Préfet de la Charente.

Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé (Direction générale de la santé- EA 2- 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP). Le silence gardé pendant plus de quatre mois sur ce recours vaut décision de rejet.

ARTICLE 10

Une mention de l'arrêté sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Charente.

ARTICLE 11

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Charente,
Les Sous Préfets de Cognac et de Confolens,
Les Maires du département de la Charente,
Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,
La Directrice Départementale des Territoires de Charente,
Le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes,
Le Colonel commandant du groupement de gendarmerie de la Charente,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté et dont copie sera adressée :

Au Président du Conseil Départemental de Charente,
Au Directeur Interdépartemental des Routes Atlantique,
Au Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest,
Au Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,
Au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Charente,
Au Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
Au Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
Au Directeur de la Chambre d'Agriculture de la Charente,
Au Directeur d'ATMO Poitou-Charentes,
Au Président de la FREDON Poitou-Charentes,
Au Directeur territorial SNCF du Réseau Aquitaine Poitou-Charentes.

Fait à Angoulême, le 30 MAI 2016

P/Le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Khalida SELLALI

III. Annexe 3 : Liste des espèces faunistiques identifiées lors des prospections de terrain en 2023

Oiseaux																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
Prunella modularis	Accenteur mouchet	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAc	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB								2				2		
																28/03/2023	LP / AB		1											1	
Egretta garzetta	Aigrette garzette	Art. 3	An. II	An. I	LC	LC	NAc	/	LC	LC			N, M, H	X	Fort	04 au 06/09/2023	LP								1			1			
Alauda arvensis	Alouette des champs	/	An. III	An. II/2	VU	NT	LC	NAd	LC	LC			N, M, H		Fort	27/03/2023	LP / AB								4			4			
																09 au 11/05/2023	LP							4			4				
																19/06 au 21/06/2023	LP							2	2		4				
																17 au 19/07/2023	LP							2							
																04 au 06/09/2023	LP							2							
Lullula arborea	Alouette lulu	Art. 3	An. III	An. I	NT	LC	NAc	/	LC	LC			N, H	X	Notable	17 au 19/07/2023	LP					1					1				
Motacilla cinerea	Bergeronnette des ruisseaux	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Modéré	09 au 11/05/2023	LP				1						1	Canal			
Motacilla alba	Bergeronnette grise	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	/	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB					1	1					2			
																09 au 11/05/2023	LP						1			1					
																19/06 au 21/06/2023	LP			2							2				
																17 au 19/07/2023	LP					1									
																04 au 06/09/2023	LP					2									
Pernis apivorus	Bondrée apivore	Art. 3	An. III	An. I	VU	LC	/	LC	LC	LC			N, M	X	Notable	04 au 06/09/2023	LP			6	1							7	3: rassemblement puis courant ascendant 4: décolle d'un arbre		
Cettia cetti	Bouscarle de Cetti	Art. 3	An. II	/	LC	NT	/	/	LC	LC			N, H		Notable	27/03/2023	LP / AB						2					2			
																28/03/2023	LP / AB	4	2										4	10	

Oiseaux																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appl.						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11			
																29/03/2023	LP / AB									2		2			
																09 au 11/05/2023	LP			2			4			2					
																19/06 au 21/06/2023	LP						2								
																04 au 06/09/2023	LP	2		2			4		2	2					
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	Art. 3	An. III	/	VU	LC	/	/	LC	LC			N, H		Notable	19/06 au 21/06/2023	LP						2		2				4		
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, H	Modéré	27/03/2023	LP / AB								1					1		
															28/03/2023	LP / AB							1					4	5		
															09 au 11/05/2023	LP						2	2	2					6		
															19/06 au 21/06/2023	LP			2				2			2			6		
															17 au 19/07/2023	LP			1				2		2	2	2	9			
															04 au 06/09/2023	LP				1		1			7	1		10			
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H	Modéré	27/03/2023	LP / AB			1		1								2		
															28/03/2023	LP / AB	2												2		
															29/03/2023	LP / AB													1	1	
															09 au 11/05/2023	LP	2								2						
															19/06 au 21/06/2023	LP	2			1			1			2					
															17 au 19/07/2023	LP	1				2						1				
															04 au 06/09/2023	LP	1				1					1					
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	/	An. III	An. II/1 et An.III/1	LC	LC	LC	NAd	LC	LC			N, H	Modéré	27/03/2023	LP / AB					4	3			6			13			
															28/03/2023	LP / AB				2								2	Couple		
															09 au 11/05/2023	LP						11						11	Adultes + canneton	Nicheur certain	
															19/06 au 21/06/2023	LP								2							
															17 au 19/07/2023	LP			4	10									Dans le canal		

Oiseaux																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appli						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
																04 au 06/09/2023	LP								1							
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Art. 3	An. II	/	NT	VU	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Fort	09 au 11/05/2023	LP								2				2			
																19/06 au 21/06/2023	LP						4							4		
																17 au 19/07/2023	LP						4							4		
																04 au 06/09/2023	LP						3						3			
Ciconia ciconia	Cigogne blanche	Art. 3	An. II	An. I	NT	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H	X	Notable	15/09/2023	LP								11		11	Données transmises par C.BAVARD (validation photos)	Halte migratoire			
Circaetus gallicus	Circaète Jean-le-Blanc	Art. 3	An. III	An. I	EN	LC	/	NAd	LC	LC			N, M	X	Notable	04 au 06/09/2023	LP						1		1			2	6: serpent dans le bec 8: Juvénile qui décolle de l'arbre			
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	Art. 3	An. III	/	NT	VU	/	/	LC	LC			N, M, H		Fort	09 au 11/05/2023	LP						2						2			
																19/06 au 21/06/2023	LP						4							4		
																17 au 19/07/2023	LP						2			2				4		
																04 au 06/09/2023	LP						3						3	juvénile		
Corvus corone	Corneille noire	/	/	An. II/2	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2			1	2	2	2	1	10			
																28/03/2023	LP / AB		2										2			
																29/03/2023	LP / AB												2	2		
																09 au 11/05/2023	LP							3				4				
																19/06 au 21/06/2023	LP				1	2	2			2		2				
																17 au 19/07/2023	LP						2					2				
																04 au 06/09/2023	LP		4		3	1	3		2			1				
Cuculus canorus	Coucou gris	Art. 3	An. III	/	LC	LC	/	DD	LC	LC			N, M		Modéré	09 au 11/05/2023	LP							2								

Oiseaux																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appli						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
Numenius arquata	Courlis cendré	/	An. III	An. II/2	EN	VU	LC	NAd	VU	NT			N,H	x	Très fort	27/03/2023	LP / AB									1			1			
																28/03/2023	LP / AB									3			3			
Cygnus olor	Cygne tuberculé	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, M, H			27/03/2023	LP / AB				1		2						3	Fait son nid	Nidification	
																09 au 11/05/2023	LP					3	1							4	Plan d'eau	Nicheur certain (œufs)
																04 au 06/09/2023	LP		1							2			3	Canal et plan d'eau		
Accipiter nisus	Epervier d'Europe	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB								1			1	Survol			
																19/06 au 21/06/2023	LP	1											1	Transit		
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	/	/	An. II/2	LC	LC	LC	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB									15			15			
																28/03/2023	LP / AB		11					1					12			
																29/03/2023	LP / AB							7					7			
																09 au 11/05/2023	LP		4	15				6	3	6	4	7	45	Nids dans loges de pics		
																19/06 au 21/06/2023	LP			6			46	4	4	7			67			
																04 au 06/09/2023	LP				15			3	5	2	3		28			
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	Art. 3	An. II	/	NT	NT	NAd	NAd	LC	LC	En préparation		N, M, H		Notable	29/03/2023	LP / AB								1			1				
																09 au 11/05/2023	LP					1							1	Femelle qui chasse un milan + plume en 8		
																19/06 au 21/06/2023	LP			1									1			
																17 au 19/07/2023	LP							2					2			
																04 au 06/09/2023	LP					3						3	Juvenile			
Falco peregrinus	Faucon pèlerin	Art. 3	An. II	An. I	CR	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H	x	Fort	04 au 06/09/2023	LP					1					1	Posé dans l'arbre	Halte migratoire			
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB			2	1			2	2				7			
																28/03/2023	LP / AB	5	2	1								4	12			

Oiseaux																																								
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou- Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site									
		Protecti on	Berne	Directiv e Oiseaux		Nicheur	Hiverna nt	De passage			Etat d'avanc ement (03/201 8)	Période d'applic						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11												
																09 au 11/05/2023	LP	4	2	2	4			2	2		2	4	22											
																19/06 au 21/06/2023	LP	2	2	2					2		4	4												
																17 au 19/07/2023	LP	2	2	4	2						4	2												
																04 au 06/09/2023	LP			2						1														
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau, Poule d'eau	/	An. III	An. II/2	NT	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Notable	27/03/2023	LP / AB						2							2										
																09 au 11/05/2023	LP											2			2			2						
																19/06 au 21/06/2023	LP												2			2			2					
																04 au 06/09/2023	LP	1										1			2	charente								
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	An. II/2	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB								1	1		2	4											
																28/03/2023	LP / AB		2					2					2	6										
																29/03/2023	LP / AB								2	1			3											
																09 au 11/05/2023	LP		2					2			2	1	7	Nicheur certain (nid)										
																19/06 au 21/06/2023	LP		1								2		3											
																17 au 19/07/2023	LP				2						2		4											
																04 au 06/09/2023	LP		1		2						2		5											
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	Art. 3	An. II	/	NT	NT	/	DD	LC	LC			N, M		Notable	04 au 06/09/2023	LP		1							2	3													
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	Art. 3	An. II	/	RE	VU	/	DD	LC	LC			M		Notable	04 au 06/09/2023	LP	3	3	6					1	1	1		15											
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand Cormoran	Art. 3	An. III	/	VU	LC	LC	NAd	LC	LC			N, M, H		Notable	27/03/2023	LP / AB		1		4		2			9			16											
																28/03/2023	LP / AB		1											1	Survol									
																29/03/2023	LP / AB					38							38	Dortoir										
																19/06 au 21/06/2023	LP									1			1											
																17 au 19/07/2023	LP			4		6				4			14											
																04 au 06/09/2023	LP						3			8			11	Repos sur les arbres										

Oiseaux																																			
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou- Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site				
		Protecti on	Berne	Directiv e Oiseaux		Nicheur	Hiverna nt	De passage			Etat d'avanc ement (03/201 8)	Période d'applic						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11							
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Notable	17 au 19/07/2023	LP	2	1											3	Charente et canal				
																04 au 06/09/2023	LP	2																2	Charente
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				4							1		5					
																28/03/2023	LP / AB	4	2	2											2	10			
																29/03/2023	LP / AB											2		5	4	11			
																09 au 11/05/2023	LP	4	2	2	2	2	2		2		2								
																19/06 au 21/06/2023	LP				4				2										
																17 au 19/07/2023	LP				3											2			
																04 au 06/09/2023	LP		2	2			2		2		2		2						
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	/	An. III	An. II/2	NT	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Notable	29/03/2023	LP / AB										2		2						
																09 au 11/05/2023	LP		1														1		
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	An. III	An. II/2	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	28/03/2023	LP / AB	2											1	3					
																29/03/2023	LP / AB														3		3		
																09 au 11/05/2023	LP	2							2		2		6						
																19/06 au 21/06/2023	LP		2	2					2	2	2								
																17 au 19/07/2023	LP			1									1						
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H	x	Modéré	27/03/2023	LP / AB		1		1	1	1			1			5						
																28/03/2023	LP / AB		25													25	Heronnière avec juvéniles		
																29/03/2023	LP / AB												1		1	Survol			
																09 au 11/05/2023	LP		4	2			1	1		1		1		1	10	1: posés sur cèdre	Nicheur certain (heronière)		
																19/06 au 21/06/2023	LP	2	2				2	1		4	1		12						
																17 au 19/07/2023	LP		3				2			1			6						

Oiseaux																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appli						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
																04 au 06/09/2023	LP		1	2		2			3			8				
Delichon urbicum	Hirondelle de fenêtre	Art. 3	An. II	/	NT	NT	/	DD	LC	LC			N, M		Fort	09 au 11/05/2023	LP			16	4								20	Chassent		
																17 au 19/07/2023	LP	5	3	3										11	En chasse	
																04 au 06/09/2023	LP				15	20								35	Chassent	
Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée	Art. 3	An. II	/	NT	NT	/	DD	LC	LC			N, M		Fort	27/03/2023	LP / AB								2			2	Chasse sur le plan d'eau			
																19/06 au 21/06/2023	LP			10			3						13			
																04 au 06/09/2023	LP								7	2	2		11			
Upupa epops	Huppe fasciée	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, M	x	Modéré	27/03/2023	LP / AB							1					1			
																29/03/2023	LP / AB										3		3			
																09 au 11/05/2023	LP							1					1			
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	09 au 11/05/2023	LP						2		2			2	6			
																19/06 au 21/06/2023	LP		2				2		2				6			
																17 au 19/07/2023	LP						2						2			
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N		Modéré	09 au 11/05/2023	LP		2	2							2	6				
																19/06 au 21/06/2023	LP				2				2			2	6			
Apus apus	Martinet noir	Art. 3	An. III	/	NT	NT	/	DD	LC	LC			N, M		Notable	09 au 11/05/2023	LP			8	13			6		2			29	Transit alimentation		
																19/06 au 21/06/2023	LP			4			8	5		7			24			
Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	Art. 3	An. II	An. I	NT	VU	NAd	/	VU	LC			N, H		Fort	28/03/2023	LP / AB			1									1	Longe le canal		
																19/06 au 21/06/2023	LP			1									1			
																04 au 06/09/2023	LP	1								3			4	9: individus qui se pourchassent et chasse sur le plan d'eau		
Turdus merula	Merle noir	/	An. III	An. II/2	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB			3	3				2	2	2		12			

Oiseaux																																		
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site			
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appli						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11						
																28/03/2023	LP / AB	4	5	3				2				5	19					
																29/03/2023	LP / AB													5	2	7		
																09 au 11/05/2023	LP	2		5	2	2		4	3	2	5	4	29					
																19/06 au 21/06/2023	LP	2		2					4		2	5	15					
																17 au 19/07/2023	LP				1					2	3	2	8					
																04 au 06/09/2023	LP	1	2		1		1	1		2	1		9					
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	Art. 3	An. III	/	LC	LC	/	NAb	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2		2						4					
																28/03/2023	LP / AB		8	2				4					2	16				
																09 au 11/05/2023	LP				2				2		4	2	10					
																19/06 au 21/06/2023	LP											2	2					
																04 au 06/09/2023	LP	2				3		2	4	2			13					
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	NAb	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2			2			8		12	Au point 11 fait son nid				
																28/03/2023	LP / AB	2	1	2									9	14				
																29/03/2023	LP / AB											8	2	10				
																09 au 11/05/2023	LP			2				2			4	2	10					
																17 au 19/07/2023	LP		2		2			2					6					
																04 au 06/09/2023	LP		2				4	4	2	2			14					
Parus major	Mésange charbonnière	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAb	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB			2	2		2	4	2	4	2		18	Au point 8 fait son nid				
																28/03/2023	LP / AB	4	10					2			8	13	37					
																29/03/2023	LP / AB										7	7	14					
																09 au 11/05/2023	LP	4	2			2		2			6	2	18					
																19/06 au 21/06/2023	LP		2	4	2			2				2	12					
																17 au 19/07/2023	LP		2	4	7								13	Juvéniles				

Oiseaux																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protecti on	Berne	Directiv e Oiseaux		Nicheur	Hiverna nt	De passage			Etat d'avanc ement (03/2018)	Période d'applic						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
																04 au 06/09/2023	LP	2	2	2			2	4	2	6			20			
Milvus migrans	Milan noir	Art. 3	An. III	An. I	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	27/03/2023	LP / AB			4	8			1	3	3	1		1	21	Au point 6 transporte branche, au point 4 accouplement et au point 3 nid en construction	Nidification
																28/03/2023	LP / AB	3	4				3				5	15				
																28/03/2023	LP / AB				40								40	Groupe en haut des arbres, dortoir (nocturne)		
																29/03/2023	LP / AB							2		2		4	Au point 10 en survol			
																29/03/2023	LP / AB				40							40	Groupe en haut des arbres, dortoir (nocturne)			
																09 au 11/05/2023	LP	2		6			8	2		1	6	25				
																19/06 au 21/06/2023	LP	4	23	1	45		4	2		3	82	Nid au point 11, groupes				
																17 au 19/07/2023	LP	3		2		5	20	2			32					
																Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard	Art. 3	An. II	An I	NT	LC	NAd	NAd	LC	LC				x	Très fort	09 au 11/05/2023
19/06 au 21/06/2023	LP							1			1	S'envole du sol																				
17 au 19/07/2023	LP							3			3	Vus																				
04 au 06/09/2023	LP							1			1																					
Charadrius dubius	Petit Gravelot	Art.3	An.II	/	/	LC	/	NAC	LC	LC			N, M	x	Notable	09 au 11/05/2023	LP							2			2	Couple revu plusieurs fois au même endroit	Nicheur probable			

Oiseaux																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site	
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appl.						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				1			1					2			
																28/03/2023	LP / AB		1										1	2		
																29/03/2023	LP / AB							2	2		1		5			
																09 au 11/05/2023	LP										2	4	6			
																19/06 au 21/06/2023	LP	2	2	2				2					8			
																17 au 19/07/2023	LP		2	2									4			
																04 au 06/09/2023	LP							1	1		2		4			
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	Art. 3	An. II	/	NT	VU	/	/	/	/			N, H		Fort	17 au 19/07/2023	LP								2		2					
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2		2				2	1	7	Au point 4 survol		
																28/03/2023	LP / AB		2									2		4		
																29/03/2023	LP / AB									1	2		3			
																09 au 11/05/2023	LP						2		1	2	1					
																19/06 au 21/06/2023	LP				2		2									
																17 au 19/07/2023	LP	2		1	2					2						
																04 au 06/09/2023	LP				1		2			2						
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	An. II/2	LC	LC	/	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB								1			1				
																09 au 11/05/2023	LP					2							2			
																04 au 06/09/2023	LP						1			2	2		5			
<i>Columba livia</i>	Pigeon biset	/	An. III	An. II/1	NA	DD	/	/	LC	/			N, H			27/03/2023	LP / AB							5			5	Dans le mur				
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	An. II/1 et An. III/1	LC	LC	LC	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				4	4	18		5	42			73			
																28/03/2023	LP / AB	29											9	38	Survol au point 11	
																09 au 11/05/2023	LP	3	8	25	18			3	14		2	2	75			
																19/06 au 21/06/2023	LP		4	2	6	2		4	3	1		4				

Oiseaux																																					
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site						
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11									
																17 au 19/07/2023	LP	1	2	2	2					4	2	2									
																04 au 06/09/2023	LP	3	2	5	5	3				8	2			3: œuf dans le moulin							
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	Art. 3	An. III	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				1										1						
																28/03/2023	LP / AB															1	1				
																29/03/2023	LP / AB																4	4			
																09 au 11/05/2023	LP		2			2							2								
																19/06 au 21/06/2023	LP	2		2				2	3												
																17 au 19/07/2023	LP		2	3	1			2	2												
Anthus pratensis	Pipit farlouse	Art. 3	An. II	/	EN	VU	DD	NAd	NT	NT			M, H	x	Fort	29/03/2023	LP / AB									31			31	Groupe en vol							
																04 au 06/09/2023	LP											1		1							
Phylloscopus bonelli	Pouillot de Bonelli	Art. 3	An. II	/	NT	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Notable	28/03/2023	LP / AB	2						2						4							
																17 au 19/07/2023	LP								2										2		
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB			3	5				2	2	6		18								
																28/03/2023	LP / AB	7	6	2				2					4	21							
																29/03/2023	LP / AB											6	2	8							
																09 au 11/05/2023	LP	2	2	1	2			3		2	2	14									
																19/06 au 21/06/2023	LP	2		2	2			2			4	12									
																17 au 19/07/2023	LP	2		1	2					1	2	8									
Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2								2								
																28/03/2023	LP / AB											6	6								
																29/03/2023	LP / AB											4	4								
																09 au 11/05/2023	LP			2				2			2	4	10								

Oiseaux																																	
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site		
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
																19/06 au 21/06/2023	LP		2					2			2	6					
																17 au 19/07/2023	LP		2		2					2		6					
																04 au 06/09/2023	LP	2						2		2		6					
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	09 au 11/05/2023	LP						2		2		2	2	8				
<i>Erithacus rubecula</i>	Rougegorge familier	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2			2		1	4		9				
																28/03/2023	LP / AB	4	5					3				4	16				
																29/03/2023	LP / AB								2		2		4				
																09 au 11/05/2023	LP	2	2					4			5	6	19				
																19/06 au 21/06/2023	LP	4	2	4	3			2			2	2	19				
																17 au 19/07/2023	LP		2		1						2		5				
															04 au 06/09/2023	LP	1		3	3			4	2			13						
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	Art. 3	An.II	/	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, M		Modéré	29/03/2023	LP / AB									1		1					
																09 au 11/05/2023	LP							1					1				
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	NAd	LC	LC			N, M, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB							2	1	1			4				
																28/03/2023	LP / AB							2						2			
																29/03/2023	LP / AB							2						2			
																17 au 19/07/2023	LP			2											Bâti		
																04 au 06/09/2023	LP	1									3						
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	Art. 3	An. II	/	LC	LC	/	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2			2	2	1	2		9				
																28/03/2023	LP / AB	6	5										5	16			
																29/03/2023	LP / AB							4	2		1	1	8				
																09 au 11/05/2023	LP	2															
																19/06 au 21/06/2023	LP	2	2						2		2						

Oiseaux																																	
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes	LR France (nicheur : 2016, Hivernant et de Passage : 2011)			LR Europe	LR Monde	PNA		Statut biologique	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu régional (nicheur)	Date	Observateur	Point d'écoute											Total	Remarques	Utilisation du site		
		Protection	Berne	Directive Oiseaux		Nicheur	Hivernant	De passage			Etat d'avancement (03/2018)	Période d'appli						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
																17 au 19/07/2023	LP							2			2						
																04 au 06/09/2023	LP			2	2			2	3								
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	Art. 3	An. II	/	NT	NT	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Fort	28/03/2023	LP / AB		1											1			
																09 au 11/05/2023	LP						2		2					4			
																19/06 au 21/06/2023	LP						1							1			
																17 au 19/07/2023	LP							2									
																04 au 06/09/2023	LP							4									
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	/	An. III	An. II/2	VU	VU	/	NAd	VU	VU			N, M		Fort	17 au 19/07/2023	LP		2										2				
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	Art. 3	An. III	An. II/2	LC	LC	/	NAd	LC	LC			N, H		Modéré	09 au 11/05/2023	LP	2						2				2	6				
																17 au 19/07/2023	LP	2										2		4			
																04 au 06/09/2023	LP										2		2				
Oenanthe oenanthe	Traquet motteux	Art. 3	An. II	/	EN	NT	/	DD	LC	LC			M	x	Notable	27/03/2023	LP / AB					1						1					
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	Art. 3	An. II	/	LC	LC	NAd	/	LC	LC			N, H		Modéré	27/03/2023	LP / AB				2						2	4					
																28/03/2023	LP / AB	3	2	2									4	11			
																29/03/2023	LP / AB							1						1	Vieu nid		
																09 au 11/05/2023	LP		2										4	6			
																19/06 au 21/06/2023	LP		4	2	2			2	2			2	14				
																17 au 19/07/2023	LP	2		4	2								2	10			
																04 au 06/09/2023	LP				1	2			1				4				
Chloris chloris	Verdier d'Europe	Art. 3	An. II	/	NT	VU	NAd	NAd	LC	LC			N, H		Fort	09 au 11/05/2023	LP		2									2					
																17 au 19/07/2023	LP			2									2				
Chouette sp																28/03/2023	LP / AB			1								1	Pelottes dans le bâtiment 3				

Mammifères																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR Poitou-Charentes 2018	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation											Total	Max	Remarques	Utilisation du site	
		PN	Berne	DH						Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11					
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	Art. 2	An. II	An. II et IV		LC	LC	VU	NT			X	Modéré	60345	19/06/2023	BB			17			3	12			9		41	17	MOYEN		
															04/09/2023	BB				59				26	31	28	144	59	FORT			
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	/	An. III	/		LC	LC	LC	LC				Notable	60636	29/03/2023	LP / AB										x		0		Crottes		
															17 au 19/07/2023	LP		x										1	1		piège photo	
															04 au 06/09/2023	LP										1			1		piège photo	
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	An. III	/		LC	LC	LC	LC				Modéré	61057	27/03/2023	LP / AB					6		6	1			1	14				
															28/03/2023	LP / AB	x		4								6	10		Traces au point 1		
															29/03/2023	LP / AB						3			1		4					
															17 au 19/07/2023	LP	1			1		1				3		piège photo				
															04 au 06/09/2023	LP				4		2		1	1		8		piège photo			
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	Art. 2	An. III	/		LC	LC	LC	LC				Modéré	61153	04 au 06/09/2023	LP				1						1	Vu	piège photo				
<i>Myotis GT</i>	Murinde grande taille (Petit ou Grand murin)	Art. 2	An. II	An. II et IV		/	/	/	/			X	/	#N/A	19/06/2023	BB			2				1			7		10	7			
															04/09/2023	BB								3			3	3		Transit		
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV		VU	LC	NT	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Fort	60295	29/03/2023	LP / AB							5					5	5	Dans la cave du bâtiment 4		
															04 au 06/09/2023	LP						3				3		Dans la cave du bâtiment 4				
															04/09/2023	BB				2						2		Transit				
<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	Art. 2	An. II	An. II et IV		LC	LC	NT	NT	Mise en œuvre	2019-2028	X	Notable	60630	04 au 06/09/2023	LP							2			2			Epreintes fraîche			
<i>Martes martes</i>	Martre des pins	/	An. III	An. V		LC	LC	LC	LC			X	Modéré	60658	17 au 19/07/2023	LP			x									0		Crottes		
															04 au 06/09/2023	LP				1						1		piège photo				
<i>Miniopterus schreibersii</i>		Art. 2	An. II			CR	VU	NT	NT	Mise en œuvre	2016-2025	X	Majeur	79305	19/06/2023	BB			14			1	5			7	27	14	FORT			

Mammifères																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR Poitou-Charentes 2018	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation											Total	Max	Remarques	Utilisation du site
		PN	Berne	DH						Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
	Minioptère de Schreibers			An. II et IV										04/09/2023	BB					62					3	14	9	88	62	FORT	
Myotis mystacinus	Murin à moustaches	Art. 2	An. II	An. IV		LC	LC	LC	LC				Modéré	60383	19/06/2023	BB										1		1	1	FAIBLE	Transit
															04/09/2023	BB				4				15		7	26	15	MOYEN	Chasse et transit	
Myotis emarginatus	Murin à oreilles échancrées	Art. 2	An. II	An. II et IV		LC	LC	LC	LC			X	Modéré	60400	04/09/2023	BB				1						2	3	2	MOYEN	Transit	
Myotis sp.	Murin indéterminé	Art. 2	An. II	/		/	/	/	/				/	#N/A	19/06/2023	BB			13							17		30			
															04/09/2023	BB				18				1		6					
Myotis bechsteinii	Murin de Bechstein	Art. 2	An. II	An. II et IV		NT	NT	VU	NT	Mise en œuvre	2016-2025	X	Fort	79301	19/06/2023	BB			1				1			8		10	8	TRES FORT	Gîte possible (cavité arboricole)
Myotis daubentonii	Murin de Daubenton	Art. 2	An. II	An. IV		EN	LC	LC	LC			X	Notable	200118	19/06/2023	BB			819			2	1			24		846	819	FORT	
															04/09/2023	BB				75				13	27	8	123	75	FORT	Chasse et transit	
Myotis nattereri	Murin de Natterer	Art. 2	An. II	An. IV		LC	LC	LC	LC				Notable	60408	19/06/2023	BB			27			1						28	27	FORT	
															04/09/2023	BB				3							3	3	MOYEN	Transit	
Nyctalus noctula	Noctule commune	Art. 2	An. II	An. IV		DD	VU	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	x	Fort	60468	19/06/2023	BB			167			20	20			13		220	167	TRES FORT	Gîte possible (cavité arboricole/bâtimENTS)
															04/09/2023	BB				156				145	35	125	461	156	FORT	Chasse et transit	
Nyctalus leisleri	Noctule de Leisler	Art. 2	An. II	An. IV		/	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Fort	60461	19/06/2023	BB			70			25	63			38		196	70	FORT	
															04/09/2023	BB				907				204	333	254	1698	907	TRES FORT	Transit, alimentation + Cris sociaux : swarming	
Plecotus sp.	Oreillard indéterminé	Art. 2	An. II	An. IV		/	/	/	/				/	#N/A	19/06/2023	BB			4			5	6			37		52			
															04/09/2023	BB								2	6		8			Transit, alimentation + Cris sociaux : swarming (P10)	
Rhinolophus hipposideros	Petit rhinolophe	Art. 2	An. II	An. II et IV		/	LC	NT	LC	Mise en œuvre	2016-2025	X	Notable	60313	19/06/2023	BB			2						2		4	2	MOYEN		
Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune	Art. 2	An. III	An. IV		NA	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025		Notable	60479	17 au 19/07/2023	LP			20									20	20	Sortie de gîte	Gîte
															19/06/2023	BB			2112			433	1470			2877		6892	2877	FORT	
															04/09/2023	BB				4682				1756	1942	5246	13626	5246	FORT		
Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl	Art. 2	An. II	An. IV		DD	LC	LC	LC				Notable	79303	19/06/2023	BB			314			220	511			622		1667	622	FORT	

Mammifères																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR Poitou-Charentes 2018	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation											Total	Max	Remarques	Utilisation du site
		PN	Bernée	DH						Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
															04/09/2023	BB				2033					533	1851	1539	5956	2033	FORT	
<i>Pipistrellus / Miniopterus schreibersii</i>	Complexe Pipistrelles et minioptères de schreibers	Art. 2	An. II	An. IV		/	/	/	/					#N/A	04/09/2023	BB				13					2	128	5				
<i>Pipistrellus kuhlii/bathusii</i>	Complexe des Pipistrelle de Kuhl et Pipistremme de Nathusius	Art. 2	An. II	An. IV		NA	NT ou LC	LC	LC					#N/A	04/09/2023	BB				12					121	42	69	244		FORT	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	Art. 2	An. II	An. IV		NT	LC	LC	LC				Autre	60489	04/09/2023	BB				9					14	4	13	40	14	MOYEN	
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	Art. 3*	NA	NAa	/	LC					61667	27/03/2023	LP / AB						1			3			4		1 juvenile	
															29/03/2023	LP / AB								2			2				
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/		LC	LC	LC	LC				Modéré	60585	27/03/2023	LP / AB				1								1		Restes de nourriture	
															28/03/2023	LP / AB					1					1					
															09 au 11/05/2023	LP		1					1				2		8 : terrier le long de la route au pied d'un platane		
															19/06 au 21/06/2023	LP									x		0		Crottes		
															17 au 19/07/2023	LP	1		x	1					1				piège photo		
															04 au 06/09/2023	LP			1			1		1					piège photo		
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/		LC	LC	LC	LC				Modéré	60981	27/03/2023	LP / AB									+++		0		Traces, terre retournée		
															17 au 19/07/2023	LP					3					3		marcassin			
															04 au 06/09/2023	LP							1			1		piège photo			
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	Art. 2	An. II	An. IV		NT	NT	LC	LC	Mise en œuvre	2016-2025		Notable	60360	19/06/2023	BB			25			11	40		53		129	53	FORT		

Mammifères																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR Poitou-Charentes 2018	LR France 2017	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation											Total	Max	Remarques	Utilisation du site
		PN	Berne	DH						Etat d'avancement (03/2018)	Période d'application						1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11				
															04/09/2023	BB				464				98	236	284	1082	464	TRES FORT	Chasse et transit	
	Chiroptère sp.	/	/	/	/	/	/	/	/						28/03/2023	L.PRATS / AB			xx								0		Guano bâtiment 2 et guano epars bâtiment 3		
															28/03/2023	L.PRATS / AB					1						1		Chasse sur le bassin		
															29/03/2023	L.PRATS / AB						1					1		Chasse au dessus du marais		
															29/03/2023	L.PRATS / AB							x				0		Guano dans le bâtiment 4		

Reptiles																														
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR Poitou-Charentes 2016	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Code TAXREF	Date	Observateur	Plaque/Transect														Total	Remarques		
		PN	Berne	DH									1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	S3	S7	S8			S9	
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	Art. 2	An. II	An. IV		LC	LC	LC	LC	77949	17 au 19/07/2023	L.PRATS						1										1		
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	Art. 2	An. II	An. IV		LC	LC	LC	LC	77756	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI			7													7		
											29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							1			2							3	
											19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1				1										2	
											17 au 19/07/2023	L.PRATS				1					1								2	
											04 au 06/09/2023	L.PRATS			1															1
<i>Trachemys scripta</i>	Tortue de Floride	/	An. III	/	Art. 2* et 3*	NA	NA a	/	LC	77424	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS					1										1			
											04 au 06/09/2023	L.PRATS					1												1	

Amphibiens																												
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2016	LR Aquitaine 2013	LR France 2015	LR Europe 2009	LR monde	Schéma Nature 40	Déterminant e ZNIEFF Centre-Val de Loire	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Point d'écoute/Transect											Total	Remarques
		PN	Berne	DH												1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11		

<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	Art. 3	An. III	/	LC	LC	/	/	/			Notable	774678	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							3				3	Dans la cave du bâtiment 5
														19/06 au 21/06/2023	L.PRATS							4				4	Dans cave
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	LC			Notable	310	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI						4					4	
<i>Pelophylax</i> sp.	Grenouilles "vertes"	Art. 2	An. III	An. V	/	/	LC	/	LC				#N/A	du 27 au 29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI				>35	50					50	chants en journée	
														09 au 11/05/2023	L.PRATS				2	2					4		
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	Art. 2	An. II	An. IV	LC	LC	LC	LC	LC	Responsabilité écologique forte		Modéré	292	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI						2					2	
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	Art. 3	An. III	/	LC	LC	LC	LC	LC			Notable	92	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI				1							1	Larve

Rhopalocères																																														
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques												
			PN	Bernée	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9														
Nymphalidae	<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	608405	17 au 19/07/2023	L.PRATS			3	6	2				5	2	5	38	29			9	6		5	110										
															04 au 06/09/2023	L.PRATS			1	1								1	1																4	
Lycaenidae	<i>Cupido minimus</i>	Argus frêle	/	/	/	EN	LC	LC	/	Espèce PRA NA	2021-2030	X	Fort	54029	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS								1											1											
Pieridae	<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54451	27/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I												3								3										
															28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I					1																								1	
															29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I													2	1	2															
Lycaenidae	<i>Lysandra bellargus</i>	Azuré bleu-céleste	/	/	/	LC	LC	LC	/				Notable	54271	09 au 11/05/2023	L.PRATS					2															2										
															17 au 19/07/2023	L.PRATS												3					1		1								5			
															04 au 06/09/2023	L.PRATS					2						4																			6
Lycaenidae	<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54279	09 au 11/05/2023	L.PRATS			1		1	1	3	1	1	3										11										
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	2		2		2		2				2																	10		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS	4	2		8	7	8	1	4	5	3	6				5	5	3	61												
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	3	5	1	7	4			5	3	16	1																		45	
Lycaenidae	<i>Cyaniris semiargus</i>	Azuré des Anthyllides	/	/	/	/	LC	LC	/			X	Notable	54213	09 au 11/05/2023	L.PRATS											1									1										
															17 au 19/07/2023	L.PRATS											1																	1		
Lycaenidae	<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54052	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS						1														1										
Lycaenidae	<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	Art. 2	An. II	An. IV	NT	LC	EN	/	Espèce PNA et PRA NA	2021-2030	X	Fort	631133	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS																3				3										

Rhopalocères																																						
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques				
			PN	Bernée	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9						
Nymphalidae	<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	/	/	/	/	LC	LC	/				Modéré	53747	09 au 11/05/2023	L.PRATS								1								1						
Pieridae	<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	/	/	/	NT	LC	LC	/				Modéré	54417	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I				1												1						
															29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I								2											2			
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS							2														2	
Lycaenidae	<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	/	/	/	/	LC	LC	/				Modéré	521494	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1					1			1							3						
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	1		1	2			1			2										7		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS	3	27		1	2	3	1	21	6	26	8			4	1	6	109					
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	2	3	1	4	1			5		18	4								38			
Lycaenidae	<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	/	LC	LC	/				Modéré	53973	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	1									2						3						
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		1												1		2						
Lycaenidae	<i>Lycaena tityrus</i>	Cuivré fuligineux	/	/	/	/	LC	LC	/				Modéré	219751	17 au 19/07/2023	L.PRATS									2						2							
Nymphalidae	<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53700	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	1		2				1	3		6	7					20						
Nymphalidae	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Fadet commun	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53623	09 au 11/05/2023	L.PRATS						1			1	1							3					
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1	1						1										3		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS							1	1	1							1	1				5	
															04 au 06/09/2023	L.PRATS					1					2											3	
Papilionidae	<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54475	09 au 11/05/2023	L.PRATS								1								1						

Rhopalocères																																							
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXR EF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques					
			PN	Bernée	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9							
															17 au 19/07/2023	L.PRATS								1		1	1					3							
Pieridae	<i>Aporia crataegi</i>	Gazé	/	/	/	/	LC	LC	/				Notable	54339	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS				1												1							
Nymphalidae	<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue (La)	/	/	/	NT	LC	LC	/				Modéré	53727	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I							1		1	1						3	Une morte dans le bâtiment 5						
Nymphalidae	<i>Minois dryas</i>	Grand Nègre des Bois	/	/	/	/	LC	LC	/			x	Notable	53364	17 au 19/07/2023	L.PRATS									2							2							
Hesperiidae	<i>Pyrgus malvae</i>	Hespérie de la Mauve	/	/	/	/	LC	LC	/					53221	04 au 06/09/2023	L.PRATS							1									1							
Hesperiidae	<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53291	04 au 06/09/2023	L.PRATS										1						1							
Papilionidae	<i>Papilio machaon</i>	Machaon	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54468	09 au 11/05/2023	L.PRATS						1											1						
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS							1															1	
															17 au 19/07/2023	L.PRATS											1	1											
Nymphalidae	<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53604	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS		2															2						
															04 au 06/09/2023	L.PRATS											1											1	
Nymphalidae	<i>Melitaea phoebe</i>	Mélitée des Centaurées	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53811	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1			2					1								4						
															04 au 06/09/2023	L.PRATS									1														1
Nymphalidae	<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée des Scabieuses	/	/	/	LC	LC	LC	LC					219810	09 au 11/05/2023	L.PRATS	5		2	17	6	5	1	2	4								42	Accouplement					
Nymphalidae	<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du Mélampyre	/	/	/	LC	LC	LC	/				Notable	219812	09 au 11/05/2023	L.PRATS		1		2		1			1		1						6						
															17 au 19/07/2023	L.PRATS	3														4								7
Nymphalidae	<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du Plantain	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53817	27 au 29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I			1						3	2							6	Chenille					

Rhopalocères																																					
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques			
			PN	Berne	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9					
															09 au 11/05/2023	L.PRATS	6	1			3	5	1	8	1	5						30					
															17 au 19/07/2023	L.PRATS			2	2	1	1	5	2	2	2	3		10		5		35				
Nymphali dae	Melitaea didyma	Mélitée orangée	/	/	/	LC	LC	LC	/			x	Modéré	53794	09 au 11/05/2023	L.PRATS	3																3				
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	5	6	3	3	3	1	2	2	1	1	1									28	
															17 au 19/07/2023	L.PRATS	2	2	1		1		1	3	1					3		3				17	Chenille
															04 au 06/09/2023	L.PRATS				3			1	1			1									6	
Sphingidae	Macroglossum stellatarum	Moro sphinx	/	/	/	/	/	/	/					54829	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1		3												4				
															17 au 19/07/2023	L.PRATS										1		1								2	
Nymphali dae	Maniola jurtina	Myrtil	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53668	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	3	3	1		1	2	1	5		1	5						22				
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		2		5	1		1	2	2	3	2		4	4		1		27			
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	3	4	1	1				2	2	2	1									16	
Nymphali dae	Aglais io	Paon-du-jour	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	608364	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I			1													1	Mort dans le bâtiment 3				
															29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I								1										1			
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS							1													1	
Nymphali dae	Aglais urticae	Petite Tortue	/	/	/	NT	LC	LC	/				Modéré	53754	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1													1					
Nymphali dae	Boloria dia	Petite Violette	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	219818	09 au 11/05/2023	L.PRATS										4						4					
Pieridae	Leptidea sinapis	Piérade de la Moutarde	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54376	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS									1								1				

Rhopalocères																																						
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques				
			PN	Berne	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9						
Pieridae	<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la Rave	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	219831	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I				3												3						
															09 au 11/05/2023	L.PRATS								2													2	
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1	6	2	2		2	1	1	1										16	
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		4	1		1	3					4				1		3			17		
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	1	2	2					1													6	
Pieridae	<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du Chou	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	54342	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS		2													2							
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		1															1			2		
Pieridae	<i>Pieris napi</i>	Piéride du Navet	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	219833	28/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I			1													1						
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS		1									1	1								3		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		3		1																4		
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	1		1	1							2									5		
Nymphalidae	<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53759	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I							1								1							
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS								1												1		
Nymphalidae	<i>Brintesia circe</i>	Silène	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53367	17 au 19/07/2023	L.PRATS			1													1						
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	2	4	2	2	2	1	2	1		4										0		
															04 au 06/09/2023	L.PRATS		1																		1		
Pieridae	<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	641941	09 au 11/05/2023	L.PRATS					1	1	1	1							4							

Rhopalocères																																							
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2012	LR Europe	LR monde	PNA		Déterminante ZNIEFF Poitou-Charente	Enjeu régional	Code TAXREF	Date	Observateur	Transect																Total	Remarques					
			PN	Berne	DH					Etat d'avancement (05/2021)	Période d'application						T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	S3	S7	S8	S9							
															19/06 au 21/06/2023	L.PRATS		1	1	3	1		2		3	1	1						13						
															17 au 19/07/2023	L.PRATS				1	2			2	1								6						
Nymphalidae	Argynnis paphia	Tabac d'Espagne	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53878	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1								1						2						
															17 au 19/07/2023	L.PRATS											1									1			
															04 au 06/09/2023	L.PRATS	2	1		2																			5
Nymphalidae	Pararge aegeria	Tircis	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53595	du 27 au 29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I			1						1	3	1							6					
															09 au 11/05/2023	L.PRATS		1	1					1	1	1	2									7	Accouplement		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS		3																				3	
															04 au 06/09/2023	L.PRATS												1	1									2	
Nymphalidae	Vanessa atalanta	Vulcain	/	/	/	LC	LC	LC	/				Modéré	53741	27/03/2023	L.PRATS / A.BOIARD I											5						5						
															09 au 11/05/2023	L.PRATS		1		1				1	2	1											6		
															17 au 19/07/2023	L.PRATS											1											1	

Oodnates																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2018	LR France	LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu Nouvelle-Aquitaine	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect																Total	Remarques	
		PN	Berne	DH										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S3	S7	S8	S9			
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	65184	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1																1		
												19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	5	1	<50			3												9	Accouplements
												17 au 19/07/2023	L.PRATS		1															2	3	
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linden	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	645873	09 au 11/05/2023	L.PRATS								1									0		
												19/06 au 21/06/2023	L.PRATS					4				3									7	Accouplements

Oodnates																																
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2018	LR France	LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu Nouvelle-Aquitaine	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect																Total	Remarques	
		PN	Berne	DH										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S3	S7	S8	S9			
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	65477	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI				2															Probablement A.parthenope ou Hemianax ephippiger. Accouplement et comportement territorial
<i>Calopteryx splendens</i>	Calopteryx éclatant	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Fort	653281	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1	2	1										7					4	
												17 au 19/07/2023	L.PRATS		3	6														2	11	
<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	Caloptéryx vierge méridional	/	/	/	LC	LC	/	/		Modéré	65085	17 au 19/07/2023	L.PRATS		1															1		
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	65300	09 au 11/05/2023	L.PRATS		1															1		
												19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	2			2												4			
												17 au 19/07/2023	L.PRATS	1																1		
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphe à crochets	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	65254	17 au 19/07/2023	L.PRATS			1	1					1		1					4			
<i>Onychogomphus forcipatus forcipatus</i>	Gomphe à forceps septentrional	/	/	/	/	LC	LC	LC		Notable	199682	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	3	1	2	1	1		1	1	1		1					12			
												17 au 19/07/2023	L.PRATS												1				1			
<i>Gomphus pulchellus</i>	Gomphe joli	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Notable	65227	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS			1	1												2			
												17 au 19/07/2023	L.PRATS											1					1			
<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	/	/	/	NT	LC	NT	/	X	Fort	653291	17 au 19/07/2023	L.PRATS	1											1				2			
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois	/	/	/	EN	LC	LC	LC	X	Fort	65214	09 au 11/05/2023	L.PRATS				1												1			
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule quadrimaculée	/	/	/	NT	LC	LC	LC		Notable	65271	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1															1			
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthétrum à stylets blancs	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Modéré	65282	09 au 11/05/2023	L.PRATS					1											1	Emergent		
												19/06 au 21/06/2023	L.PRATS							1									1			
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	/	/	/	NT	LC	LC	LC		Notable	65290	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	2				2			4							8	Accouplements			
												17 au 19/07/2023	L.PRATS					2										2	Accouplement			
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Modéré	65278	09 au 11/05/2023	L.PRATS	1														1				

Oodnates																															
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2018	LR France	LR Europe	LR Monde	Déterminante ZNIEFF Poitou-Charentes	Enjeu Nouvelle-Aquitaine	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect																Total	Remarques
		PN	Berne	DH										1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	S3	S7	S8	S9		
												19/06 au 21/06/2023	L.PRATS	1			2					1								4	
												17 au 19/07/2023	L.PRATS		2		2													4	
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum rouge-sang	/	/	/	LC	LC	LC	LC		Modéré	65322	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS				3	2												5	
												17 au 19/07/2023	L.PRATS				3	4													

Coléoptères																								
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Europe	LR UICN Mondiale	Déterminante ZNIEFF Poitou charente	Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect												
			PN	Berne	DH							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Total	Remarques
Scarabaeidae	<i>Cetonia aurata</i>	Cétoine dorée	/	/	/	/	/		10992	27/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							1					1	Larves
Coccinellidae	<i>Coccinella septempunctata</i>	Coccinelle à 7 points	/	/	/	/	/		11165	27/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI				1								1	
										29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							2			3		5	
										19/06 au 21/06/2023	L.PRATS				1			1					2	
Cerambycidae	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	Art. 2	An. II	An. II et IV	NT	VU	X	12336	27/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI		1					8	2	1		2	14	Arbres avec traces
										09 au 11/05/2023	L.PRATS			1						1			2	Arbres avec traces
										17 au 19/07/2023	L.PRATS		2							1	1			
Lucanidae	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	/	An. III	An. II	NT	/		10502	19/06 au 21/06/2023	L.PRATS				1								1	Mort
										17 au 19/07/2023	L.PRATS			2	38								40	36 individus mort sur 11m², juvéniles
Lucanidae	<i>Dorcus parallelipedus</i>	Petite biche	/	/	/	LC	/		647027	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							1					1	Individu mort dans une toile d'araignée
Elateridae	<i>Ampedus sp</i>	Taupin sp	/	/	/	/	/		#N/A	29/03/2023	L.PRATS / A.BOIARDI							2					2	Larves à identifier
		<i>Graphosoma d'Italie</i>								19/06 au 21/06/2023	L.PRATS												7	

Orthoptères																												
Famille	Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			LR Poitou-Charentes 2019	LR France 2004	LR Europe 2016	LR monde	PNA		Déterminan te ZNIEFF	Code TAXRE F	Date	Observate ur	Secteur d'investigation/Transect											Tot al	
			PN	Berne	DH					Etat d'avanceme nt (03/2018)	Période d'applicati on	Poitou-Charentes				1	2	3	4	5	6	7	8	9	1 0	1 1		
Acrididae	<i>Euchorthippus elegantulus</i>	Criquet blafard	/	/	/	LC	4	LC	LC				240287	04 au 06/09/2023	L.PRATS						1							1
Acrididae	<i>Euchorthippus declivus</i>	Criquet des brômes	/	/	/	LC	4	LC	LC				66173	04 au 06/09/2023	L.PRATS					1								1
Gryllidae	<i>Nemobius sylvestris</i>	Grillon des bois	/	/	/	LC	4	LC	/				65932	29/03/2023	L.PRATS / A. BOIARDI							1						1
Tettigoniidae	<i>Tylopsis lilifolia</i>	Phanéroptère liliacé	/	/	/	NT	4	LC	/			X	65618	04 au 06/09/2023	L.PRATS	1												1

Autres groupes																											
Nom scientifique	Nom commun	Statut réglementaire			Espèces exotiques envahissantes	LR France 2012	LR Europe	LR Monde	PNA		Code TAXREF	Date	Observateur	Secteur d'investigation/Transect												Total	Remarques
		PN	Berne	DH					Etat d'avancement	Période d'application				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
<i>Procambarus clarkii</i>	Écrevisse de Louisiane	/	/	/	Art. 3*	NA	NA	LC			162668	17 au 19/07/2023	L.PRATS						+++							0	
<i>Faxonius limosus</i>	Écrevisse américaine	/	/	/	Art. 3*	NA	NA	LC	/	/	853999	29/03/2023	L.PRATS /A. BOIARDI						6							6	
<i>Pyrrhocoris apterus</i>	Gendrame	/	/	/	/	NE	/	/	/	/	51677	09 au 11/05/2023	L.PRATS		2	15										17	Accouplement
<i>Cucullia verbasci</i>	Cucullie du bouillon blanc	/	/	/	/	NE	/	/	/	/	716458	09 au 11/05/2023	L.PRATS								5					0	Chenilles
<i>Vespa crabro Linnaeus</i>	Frelon Européen	/	/	/	/	/	/	/	/	/	52886	09 au 11/05/2023	L.PRATS								5					0	Chenilles
<i>Mantis religiosa</i>	Menthe religieuse	/	/	/	/	/	/	LC	/	/	65839	09 au 11/05/2023	L.PRATS								5					0	Chenilles

Légende :

PN : Protection nationale avifaune

Art. 3 : Espèce protégée ainsi que son habitat

PN : Protection nationale reptiles / amphibiens

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Art.4 : Espèce dont la mutilation est interdite

PN : Protection nationale entomofaune

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

Bern : Convention de Bern

An. II : Espèce protégée ainsi que son habitat

An. III : Espèce dont l'exploitation est réglementée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

An. II : Espèces dont la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces

DH : Directive Habitats

An. II : Espèce d'intérêt communautaire - * Espèce prioritaire

An IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

An V : Interdiction de l'utilisation de moyens non sélectifs de prélèvement, de capture et de mise à mort pour ces espèces

LR : Liste rouge

Espèces menacées de disparition

CR : En danger critique

EN : En danger

VU : Vulnérable

Autres catégories

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite après l'année 1500, (b) présente de manière occasionnelle ou marginale et non observée chaque année en métropole, (c) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais ne remplissant pas les critères d'une présence significative, ou (d) régulièrement présente en métropole en hivernage ou en passage mais pour laquelle le manque de données disponibles ne permet pas de confirmer que les critères d'une présence significative sont remplis)

NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

Statut biologique

N : Nicheur

M : Migrateur

H : Hivernant

ECB : Ensemble du Cycle Biologique

PNA : Plan national d'action

Observateur : LP : Léa PRATS ; AB : Audrey BOIARDI ; BB : Boris BAILLAT



Cabinet d'ingénieurs conseil en environnement

aménagement

assainissement



Pour nous contacter :

Le partenaire de vos projets

www.eten-environnement.com

ETEN Environnement
Nouvelle-Aquitaine

49 rue Camille Claudel – 40 990 SAINT PAUL LÈS DAX

☎ 05.58.74.84.10 – 📠 05.58.74.84.03

environnement@eten-aquitaine.com

ETEN Environnement
Occitanie

60 rue des Fossés – 82800 NÉGREPELISSE

☎ 05.63.02.10.47 – 📠 05.63.67.71.56

environnement@eten-midi-pyrenees.com

